

REVUE

de la Société amicale des élèves et anciens élèves
des Écoles du service de santé des armées et de l'École du Val-de-Grâce
- Créée en 1914 -



2022

Société amicale des élèves et anciens élèves des Écoles du Service de santé des armées et de l'École du Val-de-Grâce

Crée en 1914 - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 2 février 1917



Rédacteur en chef de la revue SEVG :
Yves Lemontey, pharmacien général inspecteur

Secrétariat : 1, place Alphonse Laveran - 75230 PARIS Cedex 05 • Tél. 01 40 51 47 62 • Courriel : sevg75005@gmail.com

Siret 784 262 198 00020 – Naf 853 K

N'oubliez pas de régler au cours du 1^{er} trimestre votre cotisation annuelle de 35 euros.

SEVG

1	L'éditorial du président
2	L'éditorial du rédacteur en chef de la revue / Cotisations
3	Conseil d'administration
4	Nouvelles et Informations / Vente d'entraide 2023
5	Messe annuelle de la SEVG
6	Ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe / Cérémonie du souvenir à Verdun
8	Compte rendu de la vente d'entraide 2022
10	Concert de l'association Santé, Armées et Arts
11	In memoriam - Médecin général inspecteur (2 ^e S) Pierre Cristau
12	- Médecin général inspecteur (2 ^e S) Hubert Bourgeois
14	- Médecin en chef Alban Gervaise

CHRONIQUES

15	De Concile en Concile, l'art sacré se promène
16	Le Service de santé des armées célèbre les 100 ans du MGI Valérie André
19	Prisonniers blessés ou malades internés en Suisse durant la Grande Guerre
24	La pandémie de Covid-19 vue de l'Académie nationale de médecine
29	1769 : la création des vétérinaires militaires
37	Évolution des structures hospitalières militaires sous le règne des Bourbons

LU POUR VOUS

50	Corps et Âme (Nicolas Zeller)
----	-------------------------------

ÉCOLES

51	EPPA Bron	- Promotion « Groupe Rochambeau » - Allocution du MCS Bel - Portraits - Héraldique de l'insigne
55	ESA Bron	- Promotion « Médecin général inspecteur Gaspard-Léonard Scrive » - Allocution du MGS Ausset, commandant les ÉMS de Lyon-Bron - Le mot du président de la promotion - Héraldique de l'insigne - Chant de promotion - Fanions

PARTICIPATIONS DE LA SEVG

61	Rondy Express
62	Course "Le Dernier Soignant Debout"
63	Trail Morgan - Santards Navalais et Traditions
64	Course de l'E.D.H.E.C.
65	Ça Va Marcher
66	Santards du soleil

VIE DE L'ASSOCIATION

67	CR de l'assemblée générale de la SEVG du 18 novembre 2022
71	Site internet SEVG / Bulletin d'adhésion



L'année 2022 aura été tumultueuse à bien des égards ! Les bouleversements géopolitiques nous ont ramenés à une triste réalité : l'Histoire de notre vieux continent continue à s'écrire sous les bombes et dans la souffrance de populations devenues otages.

Au moment d'écrire ces lignes, avant nos fêtes de fin d'année, comment ne pas saluer le courage du peuple ukrainien, sa résistance à l'adversité et aux conditions de vie moyenâgeuses qui lui sont infligées par un ennemi qu'aucun sentiment humanitaire ne retient.

Dans un tel contexte, les turbulences hexagonales ont une apparence : celle d'un narcissique embarrassant ; elles reposent pourtant sur une réalité : les difficultés générées par la crise que traverse le monde. Alors, les soucis auxquels le bureau de la SEVG a dû faire face semblent bien secondaires. Pourtant, ils nous ont bien ennuyés !

Ils ont commencé dès février par le départ précipité du secrétaire de la SEVG, suivi par la mutation en province de notre trésorier, obligeant celui-ci à passer la main à un successeur potentiel. Dans le même temps, des ennuis de santé affectaient sérieusement des membres du bureau ou leur proche. Ils ont culminé avec le décès de l'épouse du colonel (ER) Le Marchant de Trigon à qui je renouvelle au nom de la SEVG toutes nos condoléances et notre sympathie. Je tiens, ici, à souligner la disponibilité et le dévouement sans faille qu'il a manifesté au service de l'amicale malgré la situation qu'il affrontait avec un courage exemplaire.

L'annonce du doublement du montant de la redevance liée à notre autorisation d'occupation temporaire de nos locaux à l'École du Val-de-Grâce allait alimenter une correspondance suivie avec les services fiscaux d'Île-de-France en pure perte. Aucun argument, y compris ceux qui en 2013 avaient été admis comme recevables par ces mêmes services pour accorder un abattement sur le montant de cette redevance, n'a trouvé le moindre écho. Sous la menace de pénalités de retard, il a bien fallu admettre de régler trois annuités en même temps, l'une avec effet rétroactif pour 2021, la seconde pour 2022 et la dernière par anticipation pour 2023.

Pour couronner cette période désagréable, notre opérateur de messagerie internet a écrasé notre compte. Du jour au lendemain, nous avons été privés de tout lien informatique. La création d'une nouvelle adresse (sevg75005@gmail.com) permet de retrouver progressivement nos contacts.

Aiguillage de l'action quotidienne, le rôle du secrétariat n'a pas la simplicité que l'énoncé banal de sa mission semble annoncer. Heureusement, M^{me} Trioreau, personnel administratif de l'EVDG, faisant valoir ses droits à la retraite, s'est proposée à titre bénévole pour assurer son fonctionnement. Elle remet avec efficacité en ordre de marche ce rouage essentiel. De même, M^{me} Mireille Jammes, jeune retraitée d'une banque et épouse de notre camarade le MG (2^eS) André Jammes, a accepté de relever la fonction de trésorière.

L'exercice 2022-2023 s'annonce donc sur des auspices plus heureux, à condition que le vol des oiseaux veuille bien nous rester favorable. Alors, les perturbations domestiques qui nous ont gênés ces derniers mois devraient n'être plus que de mauvais souvenirs.

MGI (2^eS) R. Wey

2021 a été une année de stabilisation relative, voire d'une reprise, grâce à la vaccination. Vous venez de recevoir votre revue avec un décalage de plusieurs semaines par rapport aux années précédentes. Ceci est dû, non pas à un problème dans sa réalisation, mais à une indisponibilité temporaire de votre rédacteur. L'essentiel c'est qu'elle soit arrivée pour répondre à vos attentes bien légitimes.

Concernant ce numéro 83, vous aurez remarqué que la rubrique « Souvenirs d'Anciens » a disparu, faute de remontée d'anecdotes, de souvenirs. Espérons que, l'an prochain, il n'en sera pas de même.

D'autre part, le site internet de la SEVG a évolué. En allant dans la rubrique « revue » vous ne pouviez consulter que quelques numéros, suivant l'expression consacrée : « il y avait des trous dans la raquette ». Depuis cette année tous les numéros sont à votre disposition, de 2010 à ce jour, ce qui permettra à certains de relire ou de retrouver des articles.

Durant l'été, notre association a rencontré des problèmes informatiques majeurs, qui ont nécessité un changement d'adresse électronique. Dorénavant si vous souhaitez la joindre, il faut utiliser sevg75005@gmail.com et non plus saval2@wanadoo.fr qui est désormais aux abonnés absents.

Je renouvelle comme tous les ans un "appel au peuple" pour me faire parvenir des articles afin d'alimenter notre revue. Faute de quoi, elle disparaîtra progressivement ou sera réduite à une simple lettre d'information.

Notre revue est un lien intergénérationnel important. Comme vous pouvez le constater, elle essaie d'apporter des informations et des nouvelles, allant des anciens à nos jeunes camarades des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron.

Ensemble, essayons de la faire vivre...

Merci donc par avance aux bonnes volontés et en attendant bonne lecture.

PGI (2^{es}) Y. Lemontey



Cotisations

Il a été décidé et voté lors de l'assemblée générale de décembre 2020 que la cotisation à la SEVG est dorénavant de :

- 35 €** pour les membres titulaires (statut officier), membres associés et bienfaiteurs,
- 10 €** pour les membres des Écoles du service de santé des armées (EVDG, ESA et EPPA),
- 20 €** pour les paramédicaux non-cadres.

Pour éviter le désagrément de recevoir une lettre de rappel à cotisation, ayez l'obligeance de la régler dès réception de la revue, au plus tard au cours du 1^{er} semestre.

Merci de votre compréhension.

Le bureau

Notez bien : Le coût élevé du routage étant lié à la présence des documents électoraux du conseil d'administration, **vous les recevrez désormais par courrier séparé.**

BUREAU

<i>Président</i>	Médecin général inspecteur (2 ^e S) WEY Raymond Spécialiste DELSSA	5, rue Eugène Renault 94700 MAISONS-ALFORT 01 43 96 34 82
<i>Vice-président</i>	Médecin général (2 ^e S) MAILLARD Armand Médecin des hôpitaux des armées	82, b ^d de Port-Royal 75005 PARIS 06 61 48 08 94
<i>Vice-président</i>	Médecin général inspecteur (2 ^e S) EULRY François Professeur agrégé du Val-de-Grâce	41, rue de la Quintinie 75015 PARIS 06 18 09 88 66
<i>Vice-président</i> <i>Rédacteur en chef</i>	Pharmacien général inspecteur (2 ^e S) LEMONTEY Yves Professeur agrégé du Val-de-Grâce	270, av. de Verdun 45160 OLIVET 07 82 60 53 42
<i>Secrétaire général</i>	Colonel (ER) LE MARCHANT DE TRIGON Yves OCTASSA	5, allée de l'Ivraie Rés. La Fontaine - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 01 30 57 96 95
<i>Trésorière</i>	Madame JAMMES Mireille	109, rue du Petit Château 94220 CHARENTON-LE-PONT 01 49 77 99 16

MEMBRES ÉLUS

IHA BEDIOT Alexandre (EVDG)	MGI (2 ^e S) GIUDICELLI Claude	IHA QUERE Pierre-Louis (EVDG)
PC (ER) CHARRIEAU Jean-Luc	MA HERRANZ Claire	MGI (2 ^e S) RENARD Jean-Paull
AM CODANDAMOURTY Solenne (ESA)	MA JACQUEMET Maxence	MGI (2 ^e S) RICHARD Alain
MGI (2 ^e S) FARRET Olivier	PCSHC (ER) LAFARGUE Paul	
MC (ER) GAUDIOT Claude	MG (2 ^e S) PIERRE André	

MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Directeur de l'École du Val-de-Grâce
Commandant les Écoles militaires de santé de Bron

COMITÉ D'ENTRAIDE

<i>Présidente</i>	Madame WEY Rita
<i>Vice-présidente</i>	Madame LE CLERC Danièle



- ▶ L'assemblée générale a eu lieu le *vendredi 8 novembre 2022*.
- ▶ La fête de l'ESA de Bron, suivie du gala des élèves, aura lieu le **samedi 7 octobre 2023**.
- ▶ La messe du souvenir de la SEVG, de l'ASNOM et du GORSSA sera célébrée le **dimanche 15 octobre 2023** à 11 h, en la chapelle royale du Val-de-Grâce.
- ▶ Le ravivage de la flamme, se déroulera le **mardi 18 octobre 2023** à 18h30.
- ▶ La vente d'entraide se déroulera les **jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 novembre 2023**.
- ▶ L'assemblée générale aura lieu le **vendredi 24 novembre 2023**, dans l'amphithéâtre Rouvillois. À l'issue, se réunira le conseil d'administration qui élira le nouveau bureau.

Ces dates sont sujettes à modification en fonction des contraintes officielles.

VENTE D'ENTRAIDE Organisée dans le cloître du Val-de-Grâce



par la **Société amicale des élèves et anciens élèves des Écoles du service de santé des armées et de l'École du Val-de-Grâce**

Les 23, 24 et 25 novembre 2023
de 11 heures à 18 heures

Restauration et salon de thé, de 12h00 à 18h00
Nombreux stands, tombola quotidienne, dédicaces d'ouvrages...
Tournoi de bridge, le vendredi 24 novembre à 14h00 (*sur inscription*)

Visite du musée du Service de santé des armées, les 24 et 25 novembre
(Visites guidées à 12h00 et 14h30 sur réservation)

Visite de la bibliothèque, les 24 et 25 novembre
(Inscriptions, réservations et renseignements au 01 40 51 47 62)

ENTRÉE LIBRE (avec respect des règles sanitaires)
 1, place Alphonse Laveran - Paris 75005
 RER B: station **Port Royal**
 Métro: ligne 6 - station **Saint-Jacques**
 Bus: lignes **38, 83 et 91**

PARKINGS
 publics proches:
Montparnasse-Raspail
Soufflot-Panthéon

Messe annuelle du souvenir du dimanche 16 octobre 2022

La traditionnelle messe du souvenir en automne? Qui l'aurait dit ce dimanche 16 octobre 2022, tant le climat du jour était estival, baignant de douceur et de soleil le 5^e arrondissement de Paris et ses lieux de prestige.

Oui, lieu de prestige, cette chapelle royale du Val-de-Grâce, où le père Dominique Arz, recteur et chanoine honoraire du chapitre cathédral du Diocèse aux Armées françaises, accueillait les personnalités de direction et les délégations des associations du Service de santé des armées, SEVG, ASNOM et GORSSA.

Une participation hélas très clairsemée cette année chez nos anciens, personnalités marquantes de l'institution, fidèles participants de cette célébration mais dont l'âge et l'état de santé ne rendent plus difficiles leurs déplacements.

Mais fidélité et traditions du service obligent, les internes de l'EVDG et les élèves de Bron formaient cette année une délégation très représentative, venue rendre hommage aux disparus du service.

Les internes connaissaient de leurs années à Bron, leur « padre », le père Jacques Fournier venus concélébrer cette messe du souvenir, dédiée aux élèves et anciens élèves des Écoles du SSA.



Monseigneur de Romanet, évêque aux armées présidait la célébration, démontrant par là son attachement au Service de santé des armées.

Dans son homélie, consacrée à la prière, les objectifs et finalités, les méthodes, de la supplique aux remerciements, du partage à l'introspection, solitaire ou collective, en lecture ou improvisée, la prière est pour le croyant la voie d'accès indispensable pour l'aider à comprendre et à agir comme la foi l'y invite.

Fidélité et tradition liturgique en cette occasion, l'animation musicale était assurée par M. Désarbre, organiste titulaire du ministère des armées, officier supérieur dans la Réserve citoyenne, et par le Chœur Cantus Firmus dirigé par monsieur Joseph Boisseau, remplaçant M. Ballon. Le MCS Jean Marc Delmas, neurochirurgien à Percy dirigeait les chants de l'assemblée; un élève, un membre de la communauté paroissiale et un officier, membre du bureau de la SEVG assurèrent les lectures et la prière universelle.

Malgré des travaux de restauration du magnifique baldaquin du Bernin ayant obligé à placer un autel au pied des marches, l'ordonnancement liturgique impeccable, avec des servants d'autel en vêtements de tradition, est en parfaite harmonie et cohérence avec ce lieu de culte intimement lié à l'histoire royale de la France et chef-d'œuvre d'exception architecturale.



Sous la coupole, résonnaient les compositions de Jean Philippe Rameaux, Léo Delibes, Léon Guillou, Jean-Jacques Grünenwald et, en sortie, la Marche du service de santé, œuvre pour orgue du capitaine Semier-Collery.

À la fin de la messe, ce fut l'appel des défunts de l'année par les présidents des associations, et incontestablement planait sur ces hommages, solennisés par le retentissement sous les voûtes du clairon et du tambour, la mémoire du médecin en chef Gervaise, assassiné à Marseille par un terroriste, alors qu'il partageait un instant paisible en famille.

Madame la médecin générale inspecteur Thiolet, inspectrice adjointe du Service de santé des armées et le médecin général inspecteur Peleé de Saint-Maurice, directeur de l'EVDG et commandant militaire de l'îlot du Val-de-Grâce, ont par leur participation, honoré ce moment de haute intensité mémorielle pour l'ensemble du Service de santé des armées.

Précédés des drapeaux, les présidents des associations: le MGI Wey pour la SEVG, le MCS Durand pour l'ASNOM et MCS Sauvageon pour le GORSSA, les autorités et le clergé se sont dirigés vers le monument aux Morts dans la cour d'honneur de l'École.

Les élèves, au garde à vous, rendaient les honneurs pendant les dépôts de gerbes et les sonneries réglementaires.

Un moment de convivialité partagé entre les participants et les autorités concluait cette manifestation du souvenir et de cohésion intergénérationnelle.

Colonel (ER) Y. Le Marchant de Trigon

Ce soir du 18 octobre 2022, par une météo estivale et sous une arche dégagée de tout emballage de création artistique et d'échafaudages, flotte l'emblème national, déployé au centre pour accueillir, les délégations du Service de santé des armées venues honorer la mémoire de ses officiers, sous-officiers et soldats, morts aux cours des combats, morts en opérations, dans leurs fonctions du secours et du soin apporté aux autres.



Les délégations de la DCSSA, et des formations du service en Ile-de-France étaient rassemblées, officiers généraux, officiers supérieurs et subalternes des différents corps, médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, cadres du Service de santé, mais aussi commissaires ancrage santé, d'un côté de la dalle sacrée, sous-officiers de l'autre, mélangeant les uniformes interarmées et ceux des armées Terre, Air, Mer, Gendarmerie servant au sein du service.

Participaient à cet hommage, les représentants des associations SEVG, ASNOM et GORSSA, hélas peu nombreux en raison du contexte COVID et d'un mouvement social dans les transports parisiens ce jour-là.

La musique de la Gendarmerie nationale assurait les sonneries réglementaires.

Après un dépôt de gerbes au titre des associations et du Service de santé des armées, le directeur central, le MGA Rouanet de Berchoux ranimait la flamme du souvenir, assisté des présidents des associations.



Cette année, cette cérémonie, coordonnée par le GBA de Rocquefeuil, vice-président du comité de la Flamme, pour le seul Service de santé des armées sans autres groupes, marquait l'identité et l'unité de cette institution dans sa présence et par le sacrifice de ses hommes sur tous les théâtres d'opérations.

Colonel (ER) Y. Le Marchant de Trigon

22 octobre 2022



L'Association du souvenir du Service de santé Verdun, se veut, chaque année, d'honorer devant la stèle érigée avenue du 5^e RAP à Verdun la mémoire sans distinction de grade ou d'origine (active ou réserve) tous les membres ayant servi dans le Service de santé: médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires infirmiers, infirmières, brancardiers, etc.

Après deux ans de silence forcé, en égrenant quelques noms parmi ceux de nos grands anciens, il est apparu nécessaire de rappeler combien fut permanent le sacrifice du Service de santé.

14-18

Carabin Eugène, médecin-auxiliaire, tué devant l'ouvrage des Quatre Cheminées 1916.

Brehault Cyprien, infirmier à la 2^e SIM blessé grièvement et mort à l'hôpital de Vadelaincourt en 1917.

39-45

Médecin capitaine Genet André mort à Colmar en 1945 après toute la campagne depuis Narvik en passant par Bir-Hakeim et le débarquement de Provence.

Indochine 1953

Médecin lieutenant Grodidier Jean-Marie, fait prisonnier et mort au camp n° 3 de Tuyen Quang.

Algérie 1955-1962

Médecin lieutenant Plisson Bernard, blessé mortellement dans une embuscade en 1955.

Médecin commandant Barthelemy Édouard, tué dans une embuscade.

Médecin colonel Mabile Étienne, assassiné à l'hôpital Maillot.

Mali 2019

Médecin principal Leycuras Marc, mortellement blessé par un engin explosif improvisé lors d'une mission humanitaire.

Une gerbe a été déposée devant cette stèle témoin du souvenir entretenu pour tous les membres du Service de santé morts pour la France.

La cérémonie a été présidée par le maire de Verdun et le colonel Potin, commandant la Place et DMD de la Meuse accompagné des membres de la Base de Verdun et d'une trentaine d'élèves de l'École militaire de santé de Lyon-Bron dont la participation a rehaussé cette cérémonie.

M.C (ER) C.Gaudiot





Comme l'année dernière, les journées de la vente d'entraide se sont déroulées fin novembre afin de bénéficier de l'approche des fêtes de fin d'année. Les visiteurs étaient au rendez-vous et se sont pressés pour y faire leurs achats sur des stands qu'ils connaissent désormais et auxquels ils sont fidèles.

Cette année, l'installation au sein du cloître et de la salle capitulaire a été rendue possible grâce au directeur de l'École du Val-de-Grâce, le médecin général inspecteur Pelée de Saint Maurice, qui nous a permis de bénéficier de l'aide précieuse du personnel de l'École qui se sont dévoués pour la manutention de tout le matériel lourd et pour la remise en état des lieux à la fin de la vente. Nous tenons à leur adresser tous nos plus vifs remerciements pour cette participation.

Le MGA Rouanet de Berchoux, directeur central, ainsi que son adjoint le MGI Margery, nous ont fait l'honneur de leur visite et de leur présence lors du déjeuner traditionnel du conseil d'administration de la SEVG. La venue de neuf élèves de l'École de santé de Bron, montés à Paris à cette occasion a apporté un élan de jeunesse particulièrement apprécié. Le directeur central a tenu à féliciter les bénévoles se dévouant à la restauration, élément particulièrement

important pour la réussite de ces journées. Dans le même temps, madame Berthout, Maire du 5^e arrondissement, est venue partager un moment amical avec les personnes des différents stands, en soulignant que ses services de communication nous aideraient l'année prochaine pour mieux faire connaître notre action annuelle.

Je tiens à remercier toutes les dames qui œuvrent chacune dans son domaine pour mener à bien ces trois journées très denses. C'est bien grâce à toutes les participantes des stands et de la restauration, des animatrices de la tombola ainsi que des organisateurs du tournoi de bridge (et de son succès auprès des amateurs de ce « sport intellectuel ») que cette vente a été une réussite.

Le bilan financier de cette année est très positif, quasiment comparable à celui de 2021, qui pourtant fut exceptionnel! Ce constat est encourageant et en renouvelant mes remerciements à toutes et à tous pour leur dévouement, je vous donne rendez-vous en novembre 2023 pour la future édition prévue de notre vente d'entraide.

Rita Wey
Présidente du comité de la vente d'entraide

À l'occasion de la vente d'entraide, le médecin chef Nicolas Zeller a dédié son livre « *Corps et Âme* », préfacé par Érick d'Orzenna.

(Voir la rubrique « **Lu pour vous** », page 50)







Le 17 décembre 2022, l'association « Santé, Armées et Arts » (www.santearmeesetarts.org), organisait un concert au profit des blessés du Service de santé des armées dans la chapelle royale du Val-de-Grâce, concert donné par le « Club de musique » des Écoles de Bron, une formation musicale symphonique essentiellement composée d'élèves.

Pour cette occasion, le club s'était adjoint la participation de quelques internes de l'EVDG, des officiers du Service de santé en activité, tous passionnés de musique, mais également de Jean Claude Auclun, violoncelliste de l'orchestre de Radio France accompagné d'une pianiste professionnelle et de quelques autres artistes venus bénévolement compléter l'orchestre.

Au-delà d'un répertoire très varié en soliste, duettistes, ou en formation orchestrale complète les élèves médecins et pharmaciens et paramédicaux, se sont produits avec brio sous la direction d'un très jeune chef d'orchestre, étudiant à l'INSA de Lyon.

Le programme diversifié nous a entraînés sur des compositions de Bach, Mancini, Glinka, Brazza, Brahms, Tchaikowsky, Brel, Caccini, Elgar, Rameau, Haendel, Doga, Hurwitz, pour se terminer sur le thème éclatant de la musique du film des pirates des Caraïbes de Hans Zimmer, mettant en œuvre l'ensemble de la formation musicale.

Ce club de musique classique des Écoles de Bron issu d'une passion commune réunissant des élèves des deux écoles, révèle l'esprit d'excellence qui les anime et dont ils font preuve tout au long de leur cursus universitaire, leur activité principale.

Ce concert donné en présence du MGA Rouanet de Berchoux, directeur central du Service de santé des armées, du MGI Pelée de Saint Maurice, directeur de l'École du Val-de-Grâce, de nombreuses autorités militaires des états-majors et de l'Île-de-France, mais également du recteur de ce haut lieu spirituel et historique qu'est la chapelle royale, rassemblait quelque 200 auditeurs enthousiasmés de leur soirée ; ce fut l'impression unanime ressentie au cours du moment de convivialité offert par l'École à l'issue du concert.

Cet enchantement, ce succès dirais-je, est tout à l'honneur, certes des organisateurs, mais évidemment de cette formation musicale des Écoles de Bron, réunissant, pendant la durée de leurs études et à côté de celles-ci, des amateurs passionnés, pour certains virtuoses de plusieurs instruments (je pense à la harpiste très à l'aise avec divers instruments de percussions ou la clarinette, à la chanteuse remarquable qui avait aussi une autre place dans l'orchestre).

Cet orchestre symphonique se produit régulièrement pour des concerts caritatifs mais aussi pour l'animation de certaines manifestations organisées par les autorités militaires, notamment au palais du gouverneur militaire à Lyon, à la cathédrale Saint-Louis des Invalides, et dans les hôpitaux, à l'HIA Bégin par exemple.

La SEVG contribue, sans doute de façon modeste, aux besoins financiers d'équipement de l'orchestre.

Col (ER) Yves Le Marchant de Trigon
Secrétaire général de la SEVG

Hommage à la mémoire du médecin général inspecteur(2^eS)

Pierre Cristau

(1928-2021)

Le 29 décembre 2021, le médecin général inspecteur Pierre Cristau décédait à Paris. Un dernier hommage lui était rendu le 3 janvier 2022 lors des obsèques religieuses en l'église Saint-Martin à Couches en Saône-et-Loire, cette terre de Bourgogne qu'il chérissait particulièrement.



© Archives de la famille Cristau

Né le 26 janvier 1932, Pierre Cristau, après une enfance bousculée par la Seconde Guerre mondiale, intègre, à l'âge de 17 ans, l'École du service de santé militaire, comme son père, le médecin général inspecteur Xavier Cristau, 40 ans plus tôt. Docteur en médecine en 1955 et à l'issue de son stage au Val-de-Grâce en 1956, il choisit son poste en Algérie. Le médecin lieutenant Pierre Cristau est affecté, comme médecin-chef du 1^{er} bataillon au 5^e régiment étranger d'infanterie (5^e REI), ce régiment du Tonkin qui avait pour devise « *Sans esprit de corps, il n'y a ni esprit ni corps* ». Dans ses mémoires, Pierre Cristau écrit : « *On l'avait placé dans un "sale coin" en Oranie, non loin de la frontière marocaine et de Tlemcen, à Nédromah* » .



© Archives de la famille Cristau

Le 4 août 1956, Pierre Cristau reçoit une première citation à l'ordre de la brigade de la 12^e division d'infanterie : « Médecin du bataillon, a montré, au cours du combat du 15 juillet 1956 (Djehel Fillaoussene), de véritables qualités de légionnaire. Malgré le feu nourri des rebelles a soigné et évacué avec calme et avec un vrai mépris du danger ».

Cette citation comporte l'attribution de la médaille de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Pour le jeune médecin des armées, âgé de 24 ans, cette citation résume son engagement pour les armées ; il honore la devise du Service de santé des armées : « *Votre vie, notre combat* ».

Lors de son séjour en Algérie jusqu'en 1958, le médecin lieutenant Pierre Cristau recevra deux autres citations.

La Légion au combat n'oublie pas son rôle humain, avec l'assistance médicale gratuite auprès des populations civiles.

Trois volumineux albums de photos intitulés « J'étais médecin des képis blancs » présentent son séjour en Algérie. Agrémentés de commentaires, de cartes, d'articles de journaux, ils sont un véritable journal de marche et d'opérations et un témoignage pour l'Histoire. Après une affectation au 403^e régiment d'artillerie à Grenoble, puis un nouveau séjour en Algérie, accompagné de madame Titane Cristau, son épouse, Pierre Cristau choisit la carrière hospitalière.

Médecin des hôpitaux, il occupe plusieurs fonctions, tout d'abord, en 1964, il est le médecin chef de l'hôpital de Mers-El-Kébir. Il est ensuite affecté à l'hôpital militaire de Dijon comme chef de service. À l'issue de son agrégation de médecine en 1972, il est affecté à l'HIA Bégin dans le service du professeur Charles Laverdant. De 1977 à 1985, il occupe la fonction de chef de service de médecine interne successivement à l'HIA Bégin et à l'HIA Desgenettes à Lyon.

C'est dans son service à l'HIA Bégin, que j'ai commencé ma carrière hospitalière : je garde le précieux souvenir d'un patron doté d'une grande humanité pour les patients et d'empathie pour ses collaborateurs. Promu médecin général, il sera médecin chef de l'HIA Desgenettes puis de l'HIA du Val-de-Grâce. Il quitte le service actif en 1992.

Passionné par l'Histoire, le médecin général inspecteur Pierre Cristau était un membre éminent de l'AAMSSA présidée par le médecin général inspecteur Maurice Bazot, ancien directeur de l'École du Val-de-Grâce.

Commençait alors une fructueuse collaboration pour que vive la mémoire du Val-de-Grâce et du SSA.

Ils créèrent la section historique du SSA devenue le Comité d'histoire du SSA. Le MGI Pierre Cristau en sera le président de 1995 à 2015. Travaux et conférences se succéderont à un rythme soutenu durant ces vingt années.

Historien du SSA, il participera à la rédaction et à l'édition de plusieurs ouvrages sur le Val-de-Grâce et sur les hôpitaux militaires de métropole et d'outre-mer. Grand collectionneur, le MGI Pierre Cristau était aussi un artiste. Son intérêt pour l'histoire s'est manifesté très tôt avec la réalisation de soldats en plomb, officiers, médecins, grognards de la Grande Armée mais aussi des armées des pays coalisés contre Napoléon 1^{er}. Bien alignés dans plusieurs vitrines de son appartement, elles retracent de grandes pages de l'histoire de l'Europe.

Le MGI Pierre Cristau était commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre national du Mérite, croix de la Valeur militaire, chevalier de l'ordre des Palmes académiques. Il était titulaire de la croix du combattant, de la médaille d'honneur du Service de santé des armées et de la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre avec agrafe Algérie.

Je tiens à exprimer ma compassion et ma gratitude à madame Titane Cristau pour m'avoir reçu dans ces moments de grande douleur et m'avoir ouvert les archives familiales.

Ceci m'a permis d'écrire ces quelques mots à la mémoire du médecin général inspecteur Pierre Cristau, une grande figure du Service de santé des armées

MGI (2^eS) Olivier Farret



Régiments du Royaume d'Espagne (1808-1813) © Collection P. Cristau

Hommage à la mémoire du médecin général inspecteur (2^eS) **Hubert Bourgeois** (1933-2022)

Le professeur Hubert Bourgeois nous a quittés le 26 mars 2022.



Né le 07 Août 1933, sa première enfance se déroule dans l'Aube et l'Hérault, avec plusieurs séjours réguliers au Maroc, royaume pour lequel il gardera un attachement affectif tout au long de sa vie. Après une scolarité secondaire au lycée militaire d'Aix-en-Provence, il intègre l'École du service de santé militaire de Lyon en 1954, où il se situe déjà constamment parmi les premiers de sa promotion.

Lauréat de la faculté de médecine de Lyon, sa première affectation médicale a pour destination Constantine, capitale de l'Est Algérien alors en plein conflit. Ses premiers hauts faits professionnels, sont remarqués avec l'attribution de la croix de la valeur Militaire avec citation individuelle.

Après une seconde affectation à Trèves, il débute sa spécialisation en ophtalmologie en 1966 à l'hôpital militaire Dominique Larrey à Versailles, où il bénéficie de l'enseignement des professeurs Perdriel, Bouchat et Raynaud.

À l'issue de cette formation, il va assurer successivement les fonctions de chef de service d'ophtalmologie à l'hôpital des armées de Lorient

puis à l'hôpital d'instruction des armées Desgenettes à Lyon.

Il décide alors de préparer le concours de professeur agrégé du Val-de-Grâce.

Son brillant succès, à l'époque inattendu, dans le milieu ophtalmologique militaire, le conduit au service d'ophtalmologie de l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce en 1976, et il en devient le chef de service en 1978!

Durant la longue activité qui va se poursuivre, ses nombreux travaux, ses activités cliniques, de recherches ainsi que ses remarquables talents d'enseignant, vont le conduire à une élection unanime, par l'ensemble des corps professoraux civils et militaires, à la fonction de professeur titulaire de la chaire de chirurgies spéciales du Val-de-Grâce qui regroupe les responsabilités de directions et d'enseignements des spécialités chirurgicales d'ophtalmologie, d'O.R.L., de neurochirurgie et de chirurgie maxillo-faciale, et lui attribuant ainsi le titre de professeur du Val-de-Grâce.

Le professeur Hubert Bourgeois a su développer au sein du Service de santé des armées, une riche école d'ophtalmologie et former, avec un souci constant de rigueur et de perfection, de multiples spécialistes civils et militaires, aussi bien français qu'étrangers, en particulier des pays du Maghreb et d'Afrique francophone, grâce aux relations exceptionnelles qu'il a développées avec les écoles de ces différents pays. Son esprit brillant, curieux, précis, toujours à l'affût des nouveautés cliniques, techniques et chirurgicales a stimulé, sans cesse, au-delà de ses élèves, tous ceux qui l'ont côtoyé au cours de sa riche carrière.

Sa rigueur intellectuelle et professionnelle, a permis d'initier et de développer de nombreux travaux de recherches notamment en balistique, en traumatologie oculaire, dans le domaine du glaucome et dans celui de la vision binoculaire.

Son intérêt pour tous les domaines de la spécialité lui a permis de faire rayonner, en France et au-delà des frontières, l'hôpital du Val-de-Grâce dans les domaines de la chirurgie oculaire, orbitaire ainsi que dans de nombreux actes des spécialités chirurgicales voisines, aussi bien pour les exercices en temps de paix qu'en situations de conflits. Doué d'un esprit de synthèse remarquable, et orateur hors pair, ayant à cœur de communiquer son savoir et son savoir-faire, il fut également un très habile chirurgien.

Sa dextérité chirurgicale dans le domaine du glaucome en particulier a permis de faire bénéficier ses équipes de son enseignement, pour mieux maîtriser toutes les techniques et procédures (même les interventions de Benedikt étaient courantes!). Avec enthousiasme il avait encore récemment accepté la rédaction d'un chapitre du rapport de la Société française d'ophtalmologie, sur le glaucome primitif à angle ouvert.

Membre fondateur du Comité de lutte contre le glaucome, avec ses amis et complices Raymond Étienne, Henry Hamard et Philippe Demailly, il a activement participé au développement et à l'évaluation des moyens de dépistages et de traitements de cette neuropathie.

Durant son mandat à la Société française d'ophtalmologie, son activité de secrétaire général a insufflé un nouveau dynamisme au congrès de notre spécialité, avec notamment le développement des relations internationales, en conférant une place toute particulière à nos amis Allemands et Maghrébins.

Si son activité technique au sein du Service de santé des armées s'est achevée en 1995 avec la responsabilité d'inspecteur technique des services chirurgicaux des armées il est resté très présent, jusqu'à tout récemment, au sein des différentes sociétés et académies de notre spécialité et du Service de santé des armées.

Au-delà de l'ophtalmologie, le professeur Hubert Bourgeois, était un homme d'un rare éclectisme. Avec élégance et humilité, il faisait découvrir ses talents de peintre, et savait partager, en toute simplicité sa riche culture en histoire, en littérature et en musique.

Franc, joyeux, accessible et d'une grande bienveillance, il savait vite faire l'unanimité au sein de notre communauté et bien au-delà, par sa forte personnalité très attachante qui nous a tous marqués. Observateur lucide, il avait également le sens du bon mot et du raccourci d'expression pour stigmatiser le ridicule et la médiocrité!

Officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, croix de la valeur Militaire étoile d'argent, officier de l'ordre des palmes Académiques, médaille d'argent du Service de santé des armées pour travaux scientifiques et techniques, le médecin général inspecteur Hubert Bourgeois, bien au-delà du Maître incontestable, brillant et élégant est un grand Monsieur.

Le Service de santé des armées, l'École du Val-de-Grâce et la Société française d'ophtalmologie conservent une grande reconnaissance au professeur Hubert Bourgeois.

MGI(2^eS) J-P Renard

Ce très bel hommage rappelle, s'il en était besoin, la richesse de la carrière du MGI (2^eS) Hubert Bourgeois, ses brillantes qualités techniques et pédagogiques ainsi que sa contribution au rayonnement du Service de santé des armées dans sa spécialité et au-delà, comme en témoignent les dix-huit années de présidence de notre amicale, la SEVG.

Au cours de toutes ces années, il a conduit notre association avec détermination, compétence et

dévouement. Il n'a ménagé ni sa peine, ni sa générosité. Il a bravé les difficultés et parfois les reproches, convaincu qu'il convenait de mener sans faillir les transformations indispensables permettant à la SEVG de s'adapter aux évolutions du Service de santé des armées, ainsi qu'aux conditions de notre temps.

À ce titre, nous lui devons d'avoir initialisé ou réalisé trois démarches particulièrement décisives : le rapprochement avec nos camarades et amis de l'Association amicale santé navale et d'outre-mer, la refonte statutaire de notre propre amicale, menée à bien car prémonitoire des transformations

structurelles du Service et la remise à plat des conditions d'adhésion, aussi délicates fussent-elles. Ce cheminement est inéluctable. Il l'avait compris et a jeté les bases sur lesquelles se construira l'avenir associatif au sein du Service de santé des armées.

Je tiens à saluer sa mémoire et rendre chaleureusement hommage, au nom de tous, à son action désintéressée, volontaire et efficace à la tête de la SEVG. Il fut un grand président de la SEVG dont il est resté, à juste titre, président d'honneur jusqu'à son décès.

MGI (2^{es}) R. Wey

Hommage à la mémoire du médecin en chef **Alban Gervaise** (1981-2022)



Comme l'ensemble des Français dans les Armées et d'abord le Service de santé des armées, nous déplorons avec une rage contenue le décès du médecin en chef Alban Gervaise.

Le 26 mai 2022 : professeur agrégé du Val-de-Grâce, radiologue, entièrement dévoué à sa tâche de praticien et d'enseignant, il fut assassiné devant l'école catholique (il était catholique pratiquant), sous les yeux de ses très jeunes enfants qu'il venait chercher. IL est mort sous le couteau d'un jeune homme exalté, semble-t-il au cri religieux bien connu et si spécifique invoquant Dieu. Porteur apparemment de troubles psychiatriques, la Justice n'a pas lancé contre lui la procédure des attentats terroristes.

Le silence médiatique presque total, l'attitude particulièrement prudente des instances nationales et des autorités dans leur communication minimale étonnent certains citoyens. On connaît les grandes relances des médias ou la posture ferme et claire de l'État, à juste titre, dès qu'un crime de cette sorte est commis ; on note qu'ici, où un médecin militaire, professeur, est ainsi exécuté, certes en civil et en dehors de ses occupations professionnelles, le silence est la règle ; c'est à la demande expresse de la famille de notre malheureux camarade. Il avait servi dans trois HIA ; Legouest comme interne, Bégin cinq ans comme chef de service de radiologie et Laveran depuis le 1^{er} septembre dernier, là aussi comme chef de service. IL devait être fait chevalier de l'ordre national du Mérite le 14 juillet prochain. IL était titulaire de la médaille d'honneur du Service de santé des armées.



De Concile en Concile, l'art sacré se promène

Reforme et contre-réforme

La page 5 du dernier numéro de notre revue SEVG nous présente, dans l'excellent article du colonel Le Marchant de Trigon "la messe du souvenir", une photo originale du chœur de la chapelle royale du Val-de-Grâce bien connue (sinon bien fréquentée) par les anciens santards de Lyon dans leur année d'application à Paris. Combien d'entre eux savaient que ce lieu de culte est un beau spécimen de l'art baroque? Un art plus connu sous le nom d'art jésuite ou plus rarement d'art du concile de Trente.



Ce concile, qui est une réunion d'évêques et de théologiens, a eu lieu de 1545 à 1563 avec, pour objectif principal, de venir à bout de la division religieuse de l'Europe. Comment? En mettant au point une réforme catholique face à la réforme protestante (Luther, Calvin). Il a échoué. Trop tard! Il n'a même fait que l'aggraver. En revanche il a réussi à impulser un esprit de renouveau à travers toute l'Église. Pas seulement par la parole, c'est-à-dire la prédication, mais par l'art: architecture, sculpture, peinture. Les Jésuites d'Ignace de Loyola ont été le fer de lance de cette réforme, d'où le nom de "jésuite" donné à l'art baroque. C'est un art au service de la foi. Il cherche à convaincre le chrétien en s'adressant, non seulement à sa raison comme le font les protestants, mais aussi à ses sentiments. Dans cet art on découvre un amour permanent de l'homme et de la vie présente, pas de la vie éternelle. Ici et maintenant on découvre aussi une conscience aiguë du drame de l'existence et du caractère éphémère des choses.

Dieu dans l'émotion

Dieu dans l'émotion et non dans la rigueur et la raison pure comme le veulent les protestants. Revenons à nos moutons c'est-à-dire à notre chœur de la chapelle baroque du Val-de-Grâce. Que voyons-nous? Un autel, non, deux autels, mais seul celui qui est en arrière est baroque, l'autre au premier plan est moderne, né d'un autre concile plus près de nous, Vatican II, dont le souci était de "dépeussier", de "désacraliser" le culte. Le prêtre célébrant est face aux fidèles de la nef alors que son confrère du XVII^e siècle était face au soleil levant, symbole de la divinité, dans toutes les religions occidentales. Sur la table de l'autel du baroque l'essentiel est dans le tabernacle — dans le coffre-fort abritant la "Présence réelle" de Dieu — dans le ciboire (hosties) et parfois dans le calice (vin): le corps et le sang du Christ. Les Jésuites du concile exigeaient que le tabernacle soit le plus attrayant possible pour les fidèles. Pour les protestants l'Eucharistie est un terme vide de sens, la communion sous les espèces du pain et du vin est assimilée à un acte de "théophagie". « Les papistes mangent leur Dieu ». Occasion rêvée pour ces "papistes" de multiplier les ornements de ce tabernacle, de l'adosser à un "retable" (*retro-tabula*) qui en rehausse la valeur: dorure abondante, couleurs vives, et surtout de statues de saints et d'anges. L'art baroque imprègne non seulement les personnages mais l'architecture. Les 6 colonnes du chœur, à grosses torsades, sont typiques de l'art corinthien. Leurs spirales en tire-bouchon, représentatives de cet univers décentré cher au baroque, voulant traduire les tensions de l'existence humaine.

Bretagne baroque

Un mot en conclusion de ce survol de l'étude de l'art baroque. En Bretagne il est prolifique, non en architecture, restée fidèle au gothique dans ses cathédrales, ses basiliques, jusque dans ses humbles chapelles, mais en sculpture. On ne compte plus, dans ces églises gothiques, les confessionnaux, fonts baptismaux et autres lieux riches en mobilier sacramental mais surtout dans les chœurs. Ce sont les retables, autrement plus riches que celui du Val en ornementation et offrant une place de choix à Notre-Dame. Le culte marial n'est nulle part aussi développé que dans notre province, au point que les mauvaises langues le font dériver du matriarcat tout puissant. Laissons dire et chantons le cantique à la mode, avant le bouleversement dû au concile Vatican II.

*Reine de l'Amour nous te saluons,
Vierge immaculée, en toi nous croyons*

MC (ER) H.J. Turier

Le Service de santé des armées célèbre les 100 ans du médecin général inspecteur Valérie André



« Sans trop y penser, j'ai poursuivi ma route avec la même passion au cœur, gravi les échelons auxquels aucune autre femme n'avait précédemment accédé. J'étais consciente de la nécessité de devoir faire aussi bien que les hommes, si ce n'est mieux pour les rejoindre, l'entrée des femmes dans l'armée n'étant pas encore banalisée dans les années 70 ». (Valérie André)

« En Indochine, tous les parachutistes la respectaient. C'était une fille merveilleuse ». (général Bigeard)



Dès sa petite enfance à Strasbourg, où elle naît le 21 avril 1922, elle suit « avec fascination le passage des avions dans le ciel » en se jurant d'être aviatrice.

Ses parents, universitaires « d'un tempérament artiste », alsaciens viscéralement patriotes et d'une grande rigueur morale entendent d'abord donner à leurs neuf enfants une parfaite éducation et l'esprit de curiosité. Ils les préparent, « avec une fierté parfois comique, à devenir les meilleurs » (sic).

Sa carrière, en tous points exceptionnelle, va combler leurs vœux.

Dans la famille comme à l'école, elle manifeste très tôt son esprit d'indépendance, avec une conscience aiguë du sort réservé aux femmes, généralement dans l'impossibilité d'accomplir leur destin. Elle obtient son baptême de l'air à treize ans. Dès 1939, l'année du baccalauréat, elle prend des cours de pilotage à l'aéroclub de sa ville natale sur un avion Potez. Mais la Seconde Guerre mondiale l'oblige à quitter le cours la veille de son « lâcher » en août 1939. Elle est la seule fille en classe de « math-élem » au collège de Thann (Haut Rhin) où son père est nommé. Bien qu'encore mineure, elle obtient son permis de conduire et, également contre l'avis de ses parents, brave les dangers et rejoint la faculté de médecine de Clermont-Ferrand (qui avait accueilli celle de Strasbourg).

Mais l'invasion de la zone libre en novembre 1942 la conduit à fuir pour échapper à l'ennemi, à la recherche des étudiants alsaciens. Elle rejoint Paris.

Après la guerre, elle soutient sa thèse de médecine de l'Université de Paris (1947).

En 1948, elle est chargée par intérim de la surveillance médicale des candidats à la préparation militaire, ce qu'elle met à profit pour effectuer des sauts en parachute.

La guerre d'Indochine est dans sa deuxième année... Son maître Léon Binet lui fait part des besoins du corps expéditionnaire en médecins. Malgré l'opposition des siens, elle n'écoute « que l'esprit d'aventure qui brûle en elle » et souscrit un engagement.

Nantie du grade de médecin-capitaine au titre du corps de liaison administrative en Extrême Orient, elle est affectée à l'hôpital de Mytho en Cochinchine puis en 1949 à l'hôpital militaire de Saïgon. Formée à la chirurgie de guerre, détentrice du brevet militaire parachutiste, elle a tout pour se mettre à la disposition des blessés sur le terrain grâce à l'hélicoptère (deux hélicoptères Hiller avaient été acquis par le Haut-commissariat de France en Indochine, le responsable

de la flottille était un certain lieutenant Santini qui deviendra plus tard son mari¹).

Après un séjour en France pour obtenir sa licence de pilote d'hélicoptère, elle est de retour en mai 1950 et assume jusqu'en 1953 l'évacuation de 165 blessés à bord des hélicoptères Hiller 360 et Sikorsky S-51.



Valérie André, pilote d'hélicoptère en Indochine

Elle affronte les dangers, le feu ennemi, renforce sa cohésion avec ses frères d'armes : elle admire ces « baroudeurs capables de célébrer Noël avec un bonheur d'enfant ». Auprès d'eux elle « puise des raisons supplémentaires de solidarité avec l'armée, cette armée devenue pour elle le meilleur des mondes, le plus droit, le plus désintéressé ». Elle fait l'objet de nombreuses citations et elle est décorée de la croix de guerre des TOE avec trois palmes par le général de Lattre, puis de la Légion d'honneur. Le texte d'une citation donne la mesure de sa manière de servir : « au cours de ces opérations, a constamment fait l'objet de l'admiration de tous pour son courage, son calme, son endurance et sa très grande modestie. Brillant exemple de courage et de dévouement féminin, servant magnifiquement la cause française ».

De retour en France le 5 septembre 1953 et affectée au centre de vol expérimental de Brétigny-sur-Orge, elle collectionne les qualifications pour le pilotage des hélicoptères et des avions en service dans l'armée, et participe à différents vols expérimentaux, et contribue à la naissance du laboratoire de médecine aérospatiale.

Se fondant sur son exemple et malgré les réticences des cadres militaires, René Pleven décide de la création du corps de santé féminin. Elle y est intégrée avec le grade de médecin-capitaine (JO du 5 septembre 1953).

Orléansville, septembre 1954 : elle est envoyée pour renforcer les équipes en place. De retour en métropole, elle est injustement écartée du concours de l'assistantat de chirurgie : qualifier une femme, ce serait créer un fâcheux précédent ! L'assistantat, et pourquoi pas l'agrégation (!) répètent ceux qui pensent l'avoir découragée une fois pour toutes...

Fin janvier 1959, elle réussit à se faire muter à la base aérienne de Boufarik en Algérie, et effectue sa première mission le 17 février. Sur trois types d'hélicoptères Alouette II, Sikorsky H 19 et H 34, elle affronte le danger, ignore les tirs, multiplie les missions de guerre comme pilote, parachutiste et médecin (496), suscite l'admiration : « tant qu'il y aura des femmes comme elle pour venir vous chercher au plus fort du combat, on ne se fait pas de souci ». Elle est à la fois pilote de l'armée de l'air et médecin-chef de la base aérienne de la Reghaïa (1959-1961).

Première femme à dépasser dans l'armée le grade de commandant, elle est promue lieutenant-colonel en 1965 et colonel en 1970. Médecin-chef de la base aérienne 107 de Villacoublay (1962), elle est nommée conseiller auprès du Commandement du transport aérien militaire (COTAM) en 1971. En 1968, elle intervient de nouveau pour la cause des femmes, le service de santé féminin étant déclaré « voué à l'extinction »². Le 1^{er} avril 1976, elle est élevée au rang de général de brigade, alors qu'elle est directrice du service de santé de la 4^e région aérienne (Aix-en-Provence) puis la 2^e région (Villacoublay, 1980). Au terme de sa carrière militaire, elle est nommée médecin général inspecteur.

Après son retour à la vie civile en décembre 1981, elle milite pour l'accès des femmes à toutes les fonctions militaires et fait partie de la commission de la femme militaire mise en place par Charles Hernu (1982) où elle travaille pour promouvoir l'emploi des femmes dans les forces armées. Valérie André va être légitimement honorée de nombreux prix et distinctions. En 1987, elle est élevée à la distinction de Grand-Croix de l'ordre national du Mérite. En 1999 le président de la République Jacques Chirac l'élève à celle de grand-croix de la Légion d'honneur. Au cours d'une cérémonie spéciale, qui a eu lieu le 2 septembre 2010 à Villacoublay, elle reçoit le numéro 001 de licence de pilote d'hélicoptère militaire.

L'association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace (AJPAE) lui décerne le prix Icare 2009, distinction à haute valeur symbolique, destinée à récompenser l'œuvre et l'engagement d'une personnalité ou d'une équipe dans le domaine aéronautique et spatial. Le 16 mai 2015, la ville de Brétigny-sur-Orge — « Berceau de l'aviation » — ajoute à la vingtaine de rues, avenues, places, établissements portant le nom d'aviateur français, celui de Madame le médecin général inspecteur Valérie André. Son nom est en effet attribué à une nouvelle place récemment aménagée devant l'entrée de l'ancien Centre d'essais en vol (CEV), devenu l'entrée de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA).

¹ Colonel Alexis Santini (1914-1997), pionnier des hélicoptères de l'armée de l'air.

² La place des femmes dans les armées sera progressivement reconnue et l'égalité statutaire accordée en 1972 par Michel Debré



Une autre place à Dugny, une rue et une station de bus de Vélizy-Villacoublay et une rue de Yutz, en Moselle, portent son nom.

Le 8 mars 2022, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'Héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux est rebaptisé « Héliport

Paris-Issy-les-Moulineaux Valérie André » en sa présence.

Le 21 avril, l'armée de l'Air et de l'Espace et le Service de santé des armées célèbrent son centenaire. À cette occasion, le directeur central du SSA, le médecin général des armées Philippe Rouanet de Berchoux a souligné l'importance de cette pionnière dans l'histoire de notre Service et des évacuations aéro-sanitaires.

Première femme à accéder au grade de général dans l'armée française et, à titre militaire, à la plus haute distinction dans l'ordre national du Mérite et de la Légion d'honneur, héroïne d'Indochine et d'Algérie, à la fois chirurgien, parachutiste, pilote, elle sauva de nombreuses vies. Exemple à suivre, la médecin général inspecteur Valérie André a bien mérité de la Nation.

MGI (2^eS) Maurice Bazot



Le médecin général des armées Ph. Rouanet de Berchoux, directeur central du SSA, salue le MGI (2^eS) Valérie André à l'occasion de son centenaire

Bibliographie :

- Les citations sont toutes tirées de l'ouvrage de Valérie André, *Madame le général* (préface de Jean Lartéguy), Perrin, 1988.
- Autre source : *Les Français du ciel*, sous la direction de Lucien Robineau, Le Cherche Midi, 2005.

Pour en savoir plus, écouter l'interview sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=owzin2kpcsA>

Prisonniers blessés ou malades internés en Suisse durant la Grande Guerre

Durant le premier conflit mondial, près de 68000 prisonniers de guerre blessés ou malades, dont plus de la moitié de français, ont été internés en Suisse. Cet internement reposait sur un accord conclu entre belligérants, notamment entre la France et l'Allemagne. En tant que médiateur humanitaire, les autorités helvétiques ont joué un rôle déterminant dans les négociations. En contrepartie de l'accueil de leurs prisonniers, les pays en guerre s'engageaient à respecter la neutralité suisse et à laisser passer les approvisionnements vers le territoire helvétique.

Dans un premier temps et dès octobre 1914, le Conseil fédéral suisse, sur proposition du CICR, se met en relation avec les gouvernements français et allemand en vue d'organiser l'échange des prisonniers de guerre gravement blessés ou malades et incapables de reprendre les combats. En février 1915, une fois l'accord conclu, des convois ferroviaires sont organisés entre Constance (pour les Français prisonniers en Allemagne) et Lyon (pour les Allemands prisonniers en France) avec transit par le territoire suisse. Des trains sanitaires sont spécialement aménagés avec une capacité de 500 à 550 prisonniers par convoi, les équipes de la Croix-Rouge suisse assurant les soins des blessés et malades durant le transfert. En pratique, les trains partent en même temps de Constance et de Lyon et se croisent sur le territoire suisse. Les premiers échanges selon ce dispositif commencent début mars 1915. Au total, de mars 1915 à novembre 1916, 8668 Français et 2343 Allemands ont traversé la Suisse pour rentrer dans leurs patries respectives. Jusqu'en juillet 1918, un peu plus de 14 000 prisonniers français et belges ont ainsi été rapatriés sur Lyon depuis les camps d'Allemagne (les prisonniers belges représentaient environ 10 % de l'effectif).

L'échange des prisonniers n'avait pas encore débuté que déjà la question d'accueillir en Suisse d'autres catégories de blessés ou de malades était posée. Il s'agissait en fait d'interner en Suisse des prisonniers malades ou blessés dont la moindre gravité ne permettait pas l'échange direct entre états. Mais de nombreuses réticences devaient au préalable être levées. À ce sujet, citons le président du CICR, Gustave Ador, qui à la suite d'une entrevue avec le ministre français de la guerre écrivait le 4 février 1915: « [...] je me suis aperçu qu'une des principales difficultés à surmonter réside dans la crainte de rendre à l'Allemagne des blessés amputés d'un bras, par exemple, qui pourraient rendre encore des services à l'armée allemande, dans les bureaux d'état-major, dans les dépôts ou ailleurs, prenant ainsi la place d'officiers ou de soldats valides, qui pourraient rejoindre le front ». Pour répondre à cette crainte qui était partagée par tous les belligérants, une proposition fut faite, à savoir: interner en Suisse jusqu'à la fin

des hostilités les prisonniers blessés ou malades les moins gravement atteints. En décembre 1915, la France et l'Allemagne donnent leur accord à condition que soit respecté le principe de réciprocité. La règle de l'internement d'un nombre égal de prisonniers pour chaque camp fut appliquée pour la première vague d'internés, puis rapidement, les critères de nature ou de catégorie de blessures ou de maladies furent privilégiés sans équivalence d'effectifs. Le 26 janvier 1916, à titre d'essai, 100 prisonniers tuberculeux français et 100 prisonniers tuberculeux allemands sont internés en Suisse dans des stations thermales et sanatoriums. Un nouvel internement de plus de 1200 prisonniers français et allemands est réalisé en février 1916 et alors, outre les tuberculeux, des cas chirurgicaux sont acceptés. Ces essais s'avérant concluants, l'internement était lancé et sera poursuivi à intervalles réguliers sur une période de près de 3 ans.



Hospitalisation en Suisse des prisonniers blessés ou malades. Les bords du Léman. Dessin de Ed. E (1916), édition G. Jeager, Genève, no 97. Source : <https://notrehistoire.ch>. Collection Pierre-Marie Epiney.

Lors de la mise en place du dispositif d'internement, les médecins des camps choisissaient seuls les prisonniers à interner en Suisse. Cette situation n'étant pas satisfaisante, des commissions itinérantes neutres comprenant des médecins suisses ont été créées. Celles-ci se déplaçaient dans les camps en Allemagne et en France et désignaient les candidats à l'internement mais aussi les hommes à rapatrier directement comme grands blessés. La première liste des maladies ou blessures justifiant l'internement en Suisse comportait douze catégories. Parmi elles, on trouvait notamment la tuberculose pulmonaire, les tumeurs malignes, les maladies chroniques du sang, les mutilations de la face, la cécité et la surdité invalidantes, la perte d'un membre. Étaient exclus de l'internement les prisonniers souffrant d'alcoolisme grave et ceux présentant une maladie contagieuse. Les cas d'aliénation mentale et les affections nerveuses graves organiques ou fonctionnelles donnaient droit directement au rapatriement. Avec la persistance du

conflit et l'augmentation constante du nombre de prisonniers, les catégories de maladies et de blessures motivant l'internement en Suisse mais aussi justifiant l'échange direct entre pays se sont considérablement élargies.

Parallèlement, des mesures spécifiques ont été proposées pour les prisonniers valides ayant subi une longue captivité et pour les prisonniers pères de famille. Déjà en avril 1917, à titre d'essai, 104 prisonniers pères de famille français et un nombre égal d'allemands sont internés en Suisse. Après de longues négociations menées avec des représentants français et allemands, des accords appelés « *accords de Berne* » sont signés le 15 mars puis le 26 avril 1918. Dans l'accord initial, est décidé que « *les prisonniers de guerre en captivité depuis dix-huit mois au moins et âgés de plus de 48 ans* » doivent être rapatriés directement sans être internés en Suisse. Cette mesure devenait également applicable aux prisonniers déjà internés, à l'exception des officiers pour lesquels les critères de rapatriement furent toujours plus restrictifs. L'accord final va assouplir les critères d'âge et permettre le rapatriement des pères de trois enfants au moins. Il est également prévu que soient rapatriés les internés faits prisonniers avant novembre 1916, quel que soit leur grade. Par ses dispositions humanitaires, les accords de Berne serviront de base pour l'élaboration en 1929 de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre.

À leur arrivée en Suisse, les prisonniers sont très chaleureusement accueillis par la population qui, avec un enthousiasme débordant, se presse en gare et organise de grandes manifestations festives.



La Suisse acclame avec enthousiasme les glorieux mutilés français. Fonds de la guerre 14-18. Bibliothèque municipale de Lyon (RéS454740bis_000_0031). <https://numelyo.bm-lyon.fr>. Domaine public, licence ouverte.

Les internés sont logés dans des centaines d'hôtels, de pensions de famille et dans de très nombreux sanatoriums répartis sur le territoire suisse. Initialement, il avait été envisagé d'héberger les internés dans des baraquements et dans des camps dédiés. Cette idée fut rapidement abandonnée sous la pression des cantons orientés vers le tourisme dont les établissements hôteliers avaient vu partir leurs clients étrangers lors de l'été 1914. Ainsi, l'internement de plusieurs milliers de prisonniers de guerre a permis

de limiter l'impact économique de la baisse de fréquentation des structures hôtelières. Les internés reçoivent de leur pays d'origine une solde ainsi que des effets vestimentaires militaires.

Des régions d'internement sont définies dès 1916 dans les cantons francophones et dans les cantons alémaniques en tenant compte de l'origine linguistique des prisonniers. Ainsi, il est prévu d'accueillir les internés des forces de l'Entente et alliés (essentiellement des Français, Belges et Anglais) dans les pré-alpes vaudoises, dans les alpes valaisannes mais aussi à Montreux et dans l'Oberland bernois. Les internés des Puissances centrales, essentiellement des Allemands, doivent être hébergés à Davos et dans la région du lac des Quatre-Cantons. Finalement, avec la forte augmentation du nombre de prisonniers arrivant en Suisse, les internés sont accueillis dans environ 200 localités dont un peu plus de la moitié occupée par les internés de l'Entente et alliés.

Une fois arrivés en Suisse, les prisonniers étaient pris en charge sur le plan médical. Pour accueillir les tuberculeux, la Suisse possédait de nombreux sanatoriums et établissements de cure ainsi que de multiples stations d'altitude. Les internés tuberculeux français et alliés étaient pris en charge essentiellement à Leysin (canton de Vaud), à Montana (canton du Valais) et ceux des Puissances centrales dans la région de Davos (canton des Grisons). Leysin était un vaste sanatorium organisé en pavillons avec 1400 lits. Les internés arrivaient par groupes de 100, 200, parfois bien plus (jusqu'à 335 en une seule fois) et étaient répartis par nationalité avec une majorité de français. Il y a eu jusqu'à 1350 malades à la fois. Au total, six mille internés environ ont bénéficié de soins à Leysin. Durant les trois années d'internement, 1500 à 2000 tuberculeux ont été cliniquement guéris. En revanche, 90 Français, 17 Britanniques et 10 Belges sont décédés durant leur séjour et reposent en terre helvétique. À Montana, ont été soignés 1878 tuberculeux français et des pays alliés. À Davos et à proximité, ce sont environ 5000 tuberculeux essentiellement des Puissances centrales qui ont été pris en charge. Tous sites confondus, on estime que 30 à 40 % des internés tuberculeux ayant séjourné en Suisse ont pu être renvoyés guéris dans leur pays.



Groupe d'internés français. Pension « Marie-Antoinette ». Chesières, canton de Vaud, Suisse. Collection Yves Lemontey.

De très nombreux internés présentait des blessures anciennes, notamment des séquelles de fractures des membres (consolidation en position vicieuse, pseudarthroses, ankyloses) mais également, et avec une grande fréquence, des déficits par blessures des nerfs périphériques. Pour la prise en charge des séquelles de blessures et des autres pathologies, deux établissements sanitaires de l'armée ont été créés, l'un à Lucerne, l'autre à Fribourg. L'établissement sanitaire de Lucerne, créé en juin 1916, était spécialisé dans le traitement chirurgical des blessures de guerre, de leurs conséquences et de leurs séquelles. Ses 200 lits étaient répartis entre les blessés des diverses nationalités, notamment français et allemands. En complément de l'hôpital de Lucerne, un service de chirurgie maxillo-faciale a été ouvert à Genève. L'hôpital de Lucerne ne suffisait plus à prendre en charge les nombreux blessés en attente, un nouvel établissement est créé à Fribourg en mai 1917, notamment grâce aux dons recueillis à l'étranger et en Suisse. L'hôpital de Fribourg a accueilli 1357 internés français et alliés nécessitant un traitement chirurgical. À la fermeture de l'hôpital de Lucerne en octobre 1917, celui de Fribourg est monté en puissance.



Hôpital pour internés (Fribourg, Etablissement sanitaire d'Armée pour Internés). 16 juillet 1917. Edition Art. Perrochet-Matile. Source : <https://notrehistoire.ch>. Collection Pierre-Marie Epiney.

Au moment où, grâce aux accords de Berne, l'internement allait prendre un deuxième souffle, l'épidémie de grippe met un coup de frein à l'accueil de nouveaux arrivants mais également au rapatriement des internés. Parmi les internés présents en Suisse, 18 % ont été atteints de la grippe et parmi eux, 4 % en sont morts. La mortalité globale, toutes causes confondues, relevée chez les internés français durant leur séjour en Suisse a été de 1,3 %, peu différente de celle constatée pour l'ensemble des internés de toutes nationalités.

L'organisation générale de l'internement était placée sous la responsabilité du médecin d'armée (colonel Carl Hauser) et du service sanitaire de l'armée. Dans son rapport, le major Édouard Favre en apporte la justification en expliquant que les questions médicales sont à la base de tous les aspects pratiques de l'internement (transport, hébergement, travail...) mais aussi du rapatriement et de l'échange des prisonniers de guerre. Pour chaque région d'internement, un

officier sanitaire dirigeant est nommé et pour chaque localité un commandant de place est désigné. Un médecin traitant est affecté à un ou plusieurs établissements accueillant des internés. Des fonctions d'encadrement sont confiées aux officiers et sous-officiers internés. Dans ce cadre est créée, en août 1916 et dans chaque région, une commission régionale composée de trois membres et chargée notamment des travaux de notation, de l'avancement, des propositions de récompenses, de la délivrance des certificats provisoires d'origine des blessures. En 1917, le général Pau, représentant le gouvernement français, entreprend la visite de nombreux lieux d'internement et de soins. À cette occasion, plusieurs cérémonies militaires sont organisées avec remise de décorations. La plupart du temps les internés se sont montrés dignes de la confiance des suisses. Sur le plan disciplinaire, la consommation excessive d'alcool fut à l'origine de l'essentiel des sanctions. C'est pourquoi de nombreux établissements pour le sevrage des alcooliques ont été mis à disposition des internés avec des structures séparées pour les Français et les Allemands.

Malgré le nombre croissant de prisonniers de guerre blessés ou malades qui pouvaient bénéficier de l'internement, la Suisse ne pouvait guère dépasser le chiffre de 30 000 internés présents simultanément sur son territoire. Pour permettre d'accueillir plus de prisonniers, la seule solution était de rapatrier le plus grand nombre possible d'internés. Les listes d'internés à rapatrier étaient établies par une commission composée de médecins militaires suisses puis transmises pour validation à la légation de l'état où le soldat était antérieurement détenu. Avec le temps, chaque état renonça à son droit de contrôle sur les rapatriements de leurs anciens prisonniers.

La ville de Lyon avec la gare des Brotteaux a constitué une véritable plaque tournante du transit des blessés ou des malades, que ce soit dans le cadre de l'échange direct de prisonniers ou lors du rapatriement des internés depuis la Suisse. D'octobre 1916 à août 1918, 16268 internés français et belges sont rapatriés sur Lyon depuis les formations sanitaires de Suisse. À la suite des accords de Berne, ce sont 26224 Français et belges blessés ou valides en provenance d'Allemagne ou de Suisse qui sont rapatriés sur Lyon. Au total, 161 trains sanitaires vont rapatrier sur Lyon des prisonniers français.

Concernant les personnels sanitaires tombés aux mains de l'ennemi, leur rapatriement, bien que prévu par la Convention de Genève de 1906, a fait l'objet de nombreux blocages injustifiés et de multiples négociations. Entre juillet 1915 et décembre 1917, 6225 sanitaires français et belges sont rapatriés sur Lyon. Mais certains sanitaires français sous-officiers et soldats sont internés en Suisse au lieu d'être renvoyés dans leur pays. Avec l'accord de Berne du 15 mars 1918, la situation des personnels protégés par la Convention de Genève est clarifiée en prévoyant un

rapatriement tous les deux mois par convois réguliers via la Suisse.

Les autorités helvétiques se préoccupèrent très tôt de ne pas laisser les internés sans occupation. Le travail est déclaré obligatoire pour les internés dès que leur état de santé le permet et en fonction des capacités résiduelles. Du début de l'internement à fin 1917, 3332 internés français ont pu exercer un métier sans aucune restriction, soit environ 14 % d'entre eux. En accord avec les autorités helvétiques, le gouvernement français créa à Berne « *l'Office du travail des internés français en Suisse* ». En juillet 1917, cet office comprenait 118 ateliers. Dans ces ateliers, l'industrie du bois tenait une place prépondérante avec par exemple la fabrication de 1000 maisons démontables. Les internés étaient rémunérés pour leur travail. Parmi les différents métiers, celui de jardinier fut particulièrement recherché fin janvier 1917. En effet, à cette époque, la Suisse était confrontée à la disparition des noyers et la solution du problème consistait en la réalisation de greffes. Mais les jardiniers suisses ne connaissaient pas la technique de greffage du noyer. Il fut donc fait appel aux jardiniers français internés, spécialement à ceux de l'Isère. Contre rétribution, 20 internés français se transformèrent en enseignants pour leurs collègues suisses, participant ainsi à sauver la culture du noyer en terre helvétique. Devant le déficit de main-d'œuvre et la nécessité d'augmenter la production agricole suisse, il fut décidé de faire appel aux internés. Bon nombre d'entre eux furent détachés des ateliers non seulement aux travaux des champs mais également aux travaux forestiers et à l'exploitation des tourbières car les ressources de la Suisse en combustible étaient insuffisantes. Des internés musiciens professionnels français et belges vont constituer « *l'Orchestre Symphonique des Internés Alliés (O.S.I.A.)* ». Marc de Ranse, professeur à la Schola Cantorum de Paris en était le directeur. Cet orchestre comptait 70 musiciens et répétait chaque matin à l'hôtel Carlton à Villeneuve, à proximité de Montreux. En vingt mois, cet orchestre a donné près de 50 concerts et auditions dans toute la Suisse.

Les internés eurent également l'opportunité d'entamer ou de poursuivre des études en Suisse. Le 27 juin 1915 était fondée « *l'Œuvre universitaire suisse des étudiants prisonniers de guerre* » assurant la gratuité de l'enseignement pour les internés. Grâce à cet organisme, l'école polytechnique fédérale de Zurich, les universités et différentes écoles de formation professionnelle ont été ouvertes aux étudiants et élèves internés dès la rentrée d'automne 1916. En janvier 1917, ce sont 749 internés français qui étaient étudiants. Également, de nombreuses écoles ont été créées au profit des internés. Parmi elles, citons une école normale à Neuchâtel et une école spéciale préparant aux écoles militaires de Saint-Maixent et de Saumur. Des formations adaptées aux blessés et mutilés furent organisées leur permettant d'apprendre un métier compatible avec leur handicap. Ce fut le

cas de l'école de commerce des internés français de Thoune ou de l'école de notariat de Lausanne créée à l'initiative d'un capitaine français interné.

Les internés restent en relation avec leurs familles et leurs proches. Bon nombre d'entre eux obtiennent la permission de vivre en famille dans leurs lieux d'accueil en Suisse, leurs enfants étant scolarisés sur place. Les autres internés ont la possibilité de revoir leurs proches, notamment grâce à des œuvres humanitaires qui facilitent le voyage des familles en Suisse.



Deux internés français invités à un goûter. Villars-sur-Ollon, canton de Vaud, Suisse. Août 1916. Collection Yves Lemontey.

Le lien avec les proches est entretenu grâce à la poste de campagne de l'armée suisse qui a assuré le service du courrier, les internés bénéficiant de la franchise postale. Ce sont environ 15 millions de cartes et de lettres qui ont été expédiées ou reçues. Les courriers émanant des internés témoignent de leur profonde reconnaissance à l'égard de la population suisse dont la généreuse hospitalité est mise en avant.

Les internés assurent la rédaction leur propre revue, le « *Journal des internés français* » qui est paru entre octobre 1916 et octobre 1918. Il s'agissait d'un hebdomadaire illustré publié sous le haut patronage de l'Ambassade de France en Suisse et avec l'autorisation des autorités helvétiques.

L'armistice du 11 novembre 1918 met fin à l'internement en Suisse de nouveaux prisonniers de guerre. À cette date, 25 614 internés dont près de la moitié de français est encore présente en Suisse. L'armistice signifie le rapatriement immédiat de tous les prisonniers de guerre de l'Entente et de ses alliés mais sans réciprocité. Les internés allemands et austro-hongrois au nombre de 8 700 doivent être maintenus sur le territoire suisse, leur rapatriement devant être réglé à la conclusion des préliminaires de paix. Le 19 novembre 1918 a lieu un premier convoi de rapatriés français intéressant 593 officiers. Jusqu'au 20 décembre 1918 ont été rapatriés par 25 convois ferroviaires près de 16 000 militaires de l'Entente et alliés dont 12 000 Français. Le rapatriement des internés français prit fin le 31 janvier 1919. Les internés blessés ou malades dont les soins étaient en cours restèrent en Suisse. Ce fut le cas de 190 Français tuberculeux qui ont continué leur cure d'altitude à Leysin et à Montana et qui ont été rapatriés fin

avril 1919. Après des demandes pressantes et réitérées des autorités helvétiques, le gouvernement français autorise le 14 juillet 1919 le rapatriement général des internés allemands qui s'effectue du 1^{er} au 12 août.

Le nombre total des prisonniers de guerre ayant séjourné en Suisse depuis le début de l'internement en janvier 1916 jusqu'à l'armistice est de 67 726 avec la répartition suivante: 45 922 pour les forces de l'Entente et alliés dont 37 515 Français et 21 804 pour les Puissances centrales dont 21 225 Allemands. Ainsi, les Français ont représenté 55,4 % de l'effectif total et les Allemands 31,3 %. Les 4 326 Belges et les 4 081 Anglais ont constitué respectivement 6,4 % et 6 % de l'ensemble des internés. Le contingent austro-hongrois a représenté moins de 1 % de l'effectif total. Les frais liés à l'internement, notamment ceux concernant l'hébergement, l'alimentation et les soins médicaux ont été à la charge des pays d'origine, comme le prévoyait l'accord conclu initialement avec la Suisse. En 1916, les frais mensuels d'internement se montaient à 2 000 000 de francs pour les soldats français.

En février 1871, la Suisse avait également connu un internement de grande ampleur. Mais bien que relevant de la même tradition humanitaire de la part de notre voisin helvétique, l'internement de l'armée de l'Est (armée de Bourbaki) fut notablement différent. En 1871, c'est une armée entière de plus de 87 000 hommes (avec son armement et son matériel) qui, plutôt que de rendre aux forces allemandes, demandait l'asile à la Suisse. L'armée de l'Est fut internée dans

l'urgence après avoir conclu avec les seules autorités helvétiques une convention d'internement. Les soldats de l'armée de l'Est n'étaient donc pas des prisonniers de guerre et, par ailleurs, leur internement n'a duré que 7 semaines.

Durant le premier conflit mondial, la Suisse fut pour les prisonniers de guerre internés un lieu d'accueil fraternel et de soins attentionnés mais aussi une étape transitionnelle pleine d'humanité entre captivité en territoire ennemi et retour dans la mère patrie.

MGI (2^eS) Jean-Bertrand Nottet

Bibliographie :

- Major Édouard Favre. *L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés*, 3 rapports faits par ordre du Colonel Hauser, Médecin d'armée, Berne, 1916-1919. Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France.
- André Durand. *Histoire du Comité International de la Croix-Rouge. De Sarajevo à Hiroshima*. Institut Henri-Dunant, Genève, 1978.
- Roman Rossfeld, Thomas Buomberger, Patrick Kury (Dir.). 14/18 *La Suisse et la Grande guerre*. Éditions Livreo-Alphil, Neuchâtel, 2019.

Remerciements pour leur contribution iconographique au PGI (2^eS) Yves Lemontey et à M. Pierre-Marie Epiney.



Carte postale suisse - Montreux - Centre accueillant les prisonniers de guerre français malades ou blessés.

Archives fédérales suisse, E 27, 1000/721: Internierung und Hospitalisierung.

L'Académie nationale de médecine a été fondée sous la Restauration par le roi Louis XVIII. L'année 2020 devait être consacrée à la célébration de son bicentenaire. Un ambitieux programme de manifestations scientifiques et médiatiques avait été préparé de longue date. Tout avait été prévu, sauf l'émergence d'un nouveau coronavirus en Chine qui allait déclencher la plus grande crise sanitaire mondiale depuis plus d'un siècle, la pandémie de Covid-19.

Pour faire face à un événement d'une telle ampleur, la France avait un plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » actualisé en 2011, reposant sur une stratégie évolutive en 4 stades¹. Avec la Covid-19, notre pays est entré en stade I le 24 janvier 2020 (notification du premier cas), puis au stade II le 29 février (100 cas, 2 décès) et au stade III le 14 mars (4 500 cas, 91 décès). Le virus circulant alors dans l'ensemble du territoire, l'objectif n'était plus de freiner sa propagation, mais d'en atténuer les effets. C'est ainsi que, le 16 mars, le Gouvernement a imposé un confinement de la population pour une durée minimale de 15 jours².

L'Académie de médecine, comme tous les établissements recevant du public et classés « non essentiels », était contrainte de fermer ses portes, sans être obligée toutefois de cesser ses activités. Deux jours plus tard, son secrétaire perpétuel Jean-François Allilaire, avec l'appui de son président Jean-François Mattei, créait une Cellule de veille « *Épidémie Covid-19* ».

La Cellule de veille « Épidémie Covid-19 »

Initialement composée de huit académiciens³ et respectant la parité, cette cellule regroupait des expertises complémentaires en infectiologie, microbiologie, virologie, épidémiologie, santé publique et médecine vétérinaire, tout en s'appuyant dans chaque division sur les collègues compétents dans les différents domaines en lien avec la pandémie.

Conformément aux missions statutaires de l'Académie, la cellule de veille avait reçu une feuille de route détaillée :

- assurer une veille scientifique sur l'évaluation et la gestion du risque dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 ;

- se positionner en appui argumenté des recommandations et informations diffusées par les autorités sanitaires ;
- formuler des recommandations en matière de prévention, notamment en termes d'hygiène, de santé mentale, d'alimentation ou d'exercice physique, compte tenu des mesures de gestion de l'épidémie ;
- explorer des questions qui se posent aux interfaces des disciplines médicales, scientifiques, pharmaceutiques et vétérinaires dans le cadre de cette épidémie ;
- contribuer, par sa réflexion, à la préparation du retour d'expérience de cette crise épidémique ;
- proposer au bureau de l'Académie, via le président et le secrétaire perpétuel, des bulletins internes hebdomadaires, voire pluri-hebdomadaires, et d'éventuels projets d'avis ou de communiqués de presse, afin que l'Académie puisse jouer son rôle d'information et de sensibilisation.



Académie nationale de médecine. Salles des séances

La Cellule de veille, s'est entourée d'un large réseau de collègues afin d'élargir son domaine de compétences. La contrainte du confinement interdisant toute réunion, l'intensification des échanges et l'augmentation importante du nombre de participants ont rapidement conduit à expérimenter, puis à adopter une méthode de télétravail totalement nouvelle pour l'élaboration de textes consensuels exprimant la position de l'Académie, avant leur validation par le Conseil d'administration. Au total, 5 avis et 142 communiqués ont été mis en ligne, consultables sur le site <https://www.academie-medicine.fr/category/pandemie-covid19/communiques-covid19>.

En réaction à cette crise sanitaire exceptionnelle, l'Académie de médecine a joué un rôle pilote dans le monde académique. Plusieurs communiqués, élaborés par la Cellule de veille ont été publiés sous double ou triple sceaux, en collaboration avec l'Académie des sciences, l'Académie de chirurgie, l'Académie de pharmacie et l'Académie vétérinaire de France.

1 Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale. Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale » n° 850/SGDSN/PSE/PSN, octobre 2011.

2 JORF. Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041728476>

3 Patrick BERCHE (microbiologie), Jeanne BRUGÈRE-PICOUX (vétérinaire), Yves BUISSON (président), Anne-Claude CRÉMIEUX (infectiologie), Gérard DUBOIS (santé publique), Didier HOUSSIN (secrétaire), Dominique KEROUEDAN (santé publique), Christine ROUZIOUX (virologie).

La Cellule de veille a été très réactive pendant les premiers mois de la crise sanitaire, la nouveauté et la gravité de la pandémie justifiant plusieurs interventions, notamment dans trois domaines principaux : les masques, les tests et la vaccination.

Les masques

En France, l'histoire de la pandémie de Covid-19 restera liée à « l'affaire des masques ». L'administration du quinquennat précédent avait estimé que l'entretien du stock national stratégique de masques était trop onéreux en regard des risques potentiels ; leur non-renouvellement à partir de 2015 a conduit à une situation de pénurie lorsque le SARS-CoV-2 est arrivé. Cela n'avait alors pas grande importance puisque l'OMS, suivie par les autorités sanitaires de plusieurs pays, dont la France, considérait que le port du masque facial était inutile, sauf chez les soignants et les personnes infectées : *« aucune donnée ne montre actuellement que le port du masque (médical ou d'un autre type) par les personnes en bonne santé dans les espaces collectifs, y compris s'il est généralisé, peut prévenir les infections par des virus respiratoires, dont celui de la COVID-19 »*⁴.

L'Académie de médecine avait déjà été confrontée à une situation semblable en octobre 1918 : elle avait constitué une commission spéciale à la demande du Gouvernement pour lutter contre la grippe espagnole. Sa principale recommandation était prémonitoire : *« Le port d'un masque analogue à celui dont les chirurgiens font usage au cours des opérations [...] constitue une précaution très utile dont il importerait de généraliser l'emploi pour toute personne soignant les grippés et pour les malades eux-mêmes, quand ils commencent à se lever »*. Mais 100 ans plus tard, la doctrine officielle n'avait pas évolué, l'utilisation des masques restant limitée à la protection des soignants par des masques FFP2 et à l'isolement des malades et des cas suspects avec les masques chirurgicaux. La généralisation du port du masque n'était pas envisagée.

Dès le 2 avril 2020, un communiqué de l'Académie recommandait *« que le port d'un masque « grand public », encore appelé « alternatif », soit rendu obligatoire pour les sorties nécessaires en période de confinement »*, message rappelé avec énergie vingt jours plus tard par un communiqué intitulé *« Aux masques citoyens ! »*. Sous la forte pression épidémique, cette nouvelle doctrine s'est progressivement imposée dans les recommandations de l'OMS, ralliée plus tard et de façon discrète par celles des autorités sanitaires françaises.

Les tests

Le séquençage rapide du génome du SARS-CoV-2 par les virologues chinois a permis de mettre au point des tests de détection de l'ARN viral par RT-PCR, devenus accessibles dès le mois de février 2020. Leur distribution parcimonieuse au cours des premières semaines de pandémie en a limité la prescription, uniquement sur ordonnance et pour les seuls patients symptomatiques, en privilégiant les formes sévères. Mais il est rapidement apparu que la pénurie de tests privait la surveillance épidémiologique d'un indicateur essentiel : l'incidence des cas confirmés.

Le 16 mars 2020, le directeur de l'OMS, Tedros Ghebreyesus, lançait l'appel *« Testez, testez, testez »*. Cette injonction a été relayée en France par le ministre de la santé, Olivier Véran, qui a fixé un objectif de 500 000 tests par semaine à compter du 11 mai, date du déconfinement, assorti du slogan *« tester – tracer – isoler »*. Pour accélérer le dépistage, un arrêté du 24 juillet a rendu les tests RT-PCR accessibles pour tous, sans ordonnance, avec prise en charge intégrale par l'assurance maladie. Cet élargissement a entraîné un afflux considérable de personnes souhaitant se faire tester sans autre motif que celui de se rassurer. Un obstacle majeur compromettait l'efficacité de cette stratégie, la longueur des délais ; dans certains sites, les patients, symptomatiques ou non, devaient attendre quatre jours pour obtenir un rendez-vous de prélèvement et une durée équivalente pour connaître leur résultat, un tel retard minimisant l'intérêt des mesures d'isolement et de dépistage des contacts.

L'Académie de médecine a réagi le 3 août en recommandant la mise en œuvre d'une stratégie de dépistage coordonnée et réactive, avec des circuits de diagnostic de moins de 24 heures et des équipes mobiles de dépistage. La nouvelle stratégie gouvernementale, mise en place le 7 septembre avec un slogan amélioré *« tester – alerter – protéger »*, s'est révélée inefficace et onéreuse. L'Académie a fait de nouvelles recommandations en 2021 : suspendre le remboursement des tests RT-PCR pratiqués pour convenances personnelles, promouvoir l'emploi de tests rapides d'orientation diagnostique (TRODs), et définir une stratégie de dépistage plus efficace incluant un programme de contrôle continu des eaux usées sur l'ensemble du territoire afin de localiser précocement les groupes de population dans lesquels circule le SARS-CoV-2. Elle confirmait ainsi son soutien au réseau OBEPINE (Observatoire épidémiologique dans les eaux usées), consortium créé au mois d'avril 2020 et regroupant plusieurs laboratoires (dont l'Institut de recherche biomédicale des armées) pour détecter la présence du SARS-CoV-2 dans les stations d'épuration. Cet outil majeur de surveillance épidémiologique fournit un indicateur précoce de la circulation du

⁴ OMS. Conseils sur le port du masque dans le cadre de la COVID-19 Orientations provisoires, 6 avril 2020.

coronavirus dans les territoires et permet de détecter très tôt l'apparition d'un virus variant⁵.

La vaccination

C'est au cours du mois de décembre 2020 que les deux premiers vaccins contre la Covid-19 ont été homologués, ouvrant une nouvelle page dans l'histoire de la vaccinologie par la mise en application de la technologie de l'ARN messenger : le 20 décembre 2020, le vaccin candidat BNT162b2 (BioNTech/Pfizer), puis le 30 décembre, le vaccin candidat ARNm-1273 (Moderna) revendiquaient des taux d'efficacité protectrice inespérés, de 95 % et de 94,1 % respectivement.

L'Académie avait recommandé de ne pas attendre la mise sur le marché des premiers vaccins pour définir une stratégie nationale de vaccination, pour gagner la confiance des hésitants par l'information du grand public, pour simplifier les procédures en vigueur dans les EHPADs et pour mettre à profit le carnet électronique de vaccination déjà utilisé dans plusieurs provinces et par plusieurs associations de soignants. Après la première séance de vaccination très médiatisée (Mauricette, 78 ans) effectuée le 27 décembre, la campagne nationale a démarré avec lenteur pendant les premiers mois de l'année 2021, ne parvenant jamais à atteindre un taux de couverture suffisant pour réduire l'intensité des vagues épidémiques successives.

Cela a suscité plusieurs communiqués de l'Académie incitant à mettre en œuvre une véritable vaccination de masse, sans oublier les personnes vivant avec le VIH, les femmes enceintes et les migrants, mais aussi à rendre la vaccination obligatoire chez les soignants, à renforcer la pharmacovigilance pour les différents vaccins anti-Covid, à se défier des faux vaccins et à créer un « passe vaccinal » pour inciter les personnes récalcitrantes à se faire vacciner.

À la fin du mois de mai 2021, la France disposant d'un approvisionnement en vaccins suffisant pour immuniser toute sa population adulte, l'Académie a recommandé de rendre obligatoire la vaccination contre la Covid-19 afin d'accéder au plus vite à un haut niveau d'immunité collective, de privilégier les vaccins à ARN messenger et de vacciner les enfants à risque.

5 Wurtzer S, Waldman P, Levert M, Cluzel N, Almayrac JL, Charpentier C, Masnada S, Gillon-Ritz M, Mouchel JM, Maday Y, Boni M; Consortium OBEPINE; AP-HP Virologist Group, Maréchal V, Moulin L. La quantification du génome du SARS-CoV-2 dans les eaux usées à l'échelle régionale et urbaine permet une surveillance précise de l'ensemble de la dynamique des épidémies et des variantes qui se propagent dans la population. *Sci Total Environ.* 2022 ; 810 : 152213.

L'Académie de médecine a-t-elle eu une influence sur la gestion de la crise sanitaire ?



Académie nationale de médecine. Statue de Larrey (à gauche) Desgenettes (à droite)

En France, le Gouvernement a instauré trois comités d'experts face à l'aggravation de la situation sanitaire : un Conseil scientifique créé le 11 mars, un Comité analyse, recherche et expertise (CARE) installé le 24 mars 2020, dont les attributions ont été transférées au Comité scientifique sur les vaccins Covid-19 au mois de juillet, et un Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale le 3 décembre 2020. Par ailleurs, il prenait avis auprès du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) créé en 2007, la gestion politique de la crise s'effectuant au sein du Conseil de défense sanitaire, adaptation du Conseil de défense et de sécurité nationale.

Lors de sa création en 1820, l'Académie de médecine avait reçu pour mission « *de répondre, à titre non lucratif, aux demandes du Gouvernement sur toute question concernant la santé publique, de s'occuper de tous les objets d'étude et de recherche qui peuvent contribuer aux progrès de l'art de guérir et de promouvoir le rayonnement de la médecine française* ». Elle n'a pourtant reçu aucune demande officielle concernant la Covid-19, alors qu'elle est régulièrement sollicitée par des membres du Gouvernement sur d'autres sujets. Elle s'est donc autosaisie pour continuer d'exercer sa mission par le truchement de la Cellule de veille. Certaines de ses recommandations, largement reprises et commentées par les médias, ont influencé l'opinion et pesé sur les décisions gouvernementales.

Le port obligatoire de masques

Préconisé au mois d'avril 2020 par l'Académie pour renforcer les mesures barrière pendant le confinement et en phase de sortie de confinement, le port obligatoire de masques alternatifs dans l'espace public a d'abord été vilipendé par la porte-parole du Gouvernement en raison du manque de publications scientifiques attestant son efficacité. Puis, le masque est apparu dans les messages d'éducation sanitaire, relégué au dernier rang des mesures barrière avec la mention « [...] quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée », avant de devenir fortement

recommandé, puis obligatoire, d'abord dans les transports en commun (le 11 mai 2020), dans les lieux publics clos (le 20 juillet 2020), dans les lieux publics ouverts (sur décision préfectorale au mois d'août), avant d'être quasiment généralisé en octobre.

Le rapport coût/efficacité de la politique de dépistage

En France, le coût du dépistage (par tests RT-PCR et tests antigéniques) s'est élevé à 2,6 milliards d'euros en 2020 et à 6,2 milliards d'euros en 2021, pour des résultats souvent médiocres. En effet, le traçage des sujets contact et l'isolement des patients infectés, fondés sur le seul volontariat des personnes, n'étaient appliqués que par une minorité de la population et n'avaient aucun effet sur la circulation du virus. Le 23 juin 2021, l'Académie de médecine a recommandé de suspendre le remboursement des tests de dépistage pratiqués pour convenance personnelle; cette mesure n'est entrée en vigueur, que partiellement, à partir du 15 octobre.

La vaccination obligatoire des soignants

Constatant la fréquence des infections nosocomiales à SARS-CoV-2, l'Académie de médecine avait demandé, dès le mois d'avril 2020, que la Covid-19 chez les soignants soit reconnue comme affection imputable au service et inscrite au tableau des maladies professionnelles; cette décision a été actée au mois de novembre. Dès que les vaccins ont été disponibles, elle s'est prononcée le 9 mars 2021 en faveur de l'obligation vaccinale pour protéger la santé des soignants et celle des patients dont ils ont la charge. Cette obligation a été promulguée le 15 septembre⁶ [5]: depuis le 16 octobre, les soignants salariés ou agents publics encourent une suspension sans rémunération en cas de non-respect de cette obligation. Le 19 juillet 2022, en réponse aux pressions exercées sur le pouvoir exécutif pour faire lever ces dispositions, l'Académie s'est fermement opposée à la réintégration des soignants non vaccinés; cet avis a été suivi par le ministre de la Santé le 22 juillet.

L'augmentation de la couverture vaccinale

Concernant l'organisation logistique de la campagne nationale de vaccination, le Gouvernement avait opté pour une vaccination de proximité, dans les cabinets médicaux, les pharmacies et les centres de santé, incompatible avec une vaccination de masse. Ce n'est qu'à la fin du mois de mars que le Ministre de la santé a annoncé la création de 35 « vaccinodromes » afin d'accélérer la campagne. L'Académie de médecine s'est manifestée à plusieurs reprises pour que tout soit fait afin d'atteindre une couverture vaccinale suffisamment élevée pour bénéficier de l'immunité collective

nécessaire pour mettre fin à la pandémie. Le 29 avril 2021, elle préconisait de créer un passe vaccinal et le 25 mai, de rendre la vaccination obligatoire chez les adultes. Ces recommandations n'ont été suivies que partiellement et tardivement: un passe sanitaire a été institué au mois de juin en réaction à la 4^e vague due au variant *Delta*; le passe vaccinal a enfin été mis en place au mois de janvier 2022, beaucoup trop tard pour enrayer la vague *Omicron*.

Quelles leçons tirer?

La Covid-19 a révélé l'état d'impréparation des systèmes de santé face au risque pandémique. Tous les États membres de l'OMS se croyaient protégés par des plans prévisionnels qui ne concernaient que la grippe, personne n'ayant pris en compte la menace constituée par les coronavirus malgré deux sérieux avertissements: le SRAS en 2003 et le MERS en 2012. Le monde entier a été pris de court par l'émergence et la diffusion rapide d'un Bétacoronavirus qui s'est révélé capable, en quelques mois, de tuer des millions de personnes et d'interrompre les échanges commerciaux, économiques, scientifiques et culturels. En France, la crise sanitaire a révélé que l'hôpital était dans une situation alarmante, que nous étions devenus dépendants de pays étrangers pour la fourniture de dispositifs médicaux (masques, surblouses, respirateurs...), de tests de dépistage, d'automates de biologie moléculaire et de médicaments essentiels (paracétamol), et que nous n'étions plus classés dans le peloton de tête pour la recherche en biologie-santé et l'élaboration de nouveaux vaccins. Ces alertes seront-elles prises en compte dans les futurs arbitrages budgétaires des ministères impliqués, ou s'effaceront-elles, le calme revenu, dans un processus bien connu d'amnésie post-pandémique? L'impréparation est une faute collective grave; l'anticipation est un devoir. Face à l'émergence d'un coronavirus hautement pathogène contre lequel personne n'était immunisé et contre lequel on ne disposait ni de médicament, ni de vaccin, les gouvernements devaient choisir entre deux stratégies: l'atténuation et la suppression. La stratégie d'atténuation « *vivre avec le virus* », initialement envisagée par les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni, consistait à laisser le virus se propager dans la population pour qu'elle s'immunise naturellement, au prix de nombreuses formes graves et au risque d'une saturation des services de soins intensifs. La stratégie de suppression « *zéro Covid* », mise en œuvre dès le début par le Gouvernement chinois, consistait à empêcher la propagation du virus par des mesures de distanciation sociale strictes pouvant aller jusqu'au confinement total de la population. Avant l'arrivée des vaccins, elle s'est révélée la plus efficace quand elle a été appliquée précocement, mais avec un coût social et économique très lourd. Suivant les pays, les phases de la pandémie et le taux d'occupation des services hospitaliers, les autorités sanitaires ont souvent dû alterner ou

⁶ Légifrance. Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire (articles 12-19).

combiner ces deux stratégies. De tels choix politiques opposent les régimes autoritaires aux régimes libéraux, les premiers n'hésitant pas à user de la contrainte et à promouvoir les restrictions de liberté pour confiner les populations, dépister les cas et les contacts et isoler les sujets infectés, les seconds préférant faire des recommandations et miser sur la bonne foi des individus. Si, dans un premier temps, les résultats obtenus semblent donner raison aux régimes autoritaires [6], l'expérience chinoise démontre que la stratégie « *zéro Covid* » ne peut être efficacement maintenue dans la durée.

Quand des vaccins efficaces ont été disponibles, l'immunisation rapide de toute la population s'imposait comme la seule stratégie opposable face à une épidémie meurtrière que les mesures individuelles (gestes barrière) et collectives (couvre-feu, confinement) étaient incapables de contrôler dans la durée. Mais une vaccination de masse ne peut s'accommoder de compromissions avec une opinion gagnée par la défiance, une attention excessive accordée aux « *fake news* » et aux revendications libertaires. Quand l'adhésion de l'ensemble de la population ne peut être acquise, l'obligation vaccinale est une option pertinente.

La Covid-19 a bouleversé le programme du bicentenaire de l'Académie de médecine, mais elle a permis à de nombreux Français de découvrir son existence et son rôle dans le paysage sanitaire. L'éminente institution a réaffirmé son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des grands groupes pharmaceutiques. Elle a même pris « *un coup de jeune* » ; ainsi, sous le titre « *Académie de médecine : de ringards à rock stars* », le magazine L'Express du 5 mai 2020 constatait : « *la vénérable institution n'a jamais eu autant d'écho dans le débat public que depuis l'épidémie de coronavirus. Au point d'étonner jusqu'aux Académiciens eux-mêmes* ».

MGI (2^oS) Yves Buisson
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
membre de l'Académie nationale de médecine,
membre associé de l'Académie nationale de pharmacie.
Président du groupe Covid-19
à l'Académie nationale de médecine



Fronton de l'Académie nationale de médecine.

La création des premiers vétérinaires militaires est un sujet méconnu qui a suscité peu d'études, certainement du fait du manque de sources.

Après avoir rappelé le contexte de cette période, qui est la création des premières écoles vétérinaires en France par Claude Bourgelat, cet article apporte quelques éléments sur les premiers élèves vétérinaires militaires et les modalités de leur envoi à l'École royale vétérinaire d'Alfort.

La création des écoles vétérinaires par Claude Bourgelat

Claude Bourgelat est né le 27 mars 1712 à Lyon. Il est le fils de Pierre Bourgelat, un riche marchand de tissus et de soieries qui s'installe à Lyon en 1682.

Grâce à sa richesse et à sa position sociale, Pierre Bourgelat est élu échevin de la ville de Lyon en 1706. Sa position d'échevin lui confère le titre d'écuyer, titre le plus bas dans la hiérarchie nobiliaire, qui désigne également l'enseignant d'équitation.

Après ses premières études au collège des Jésuites de Lyon, Claude Bourgelat rejoint, probablement en 1727, la deuxième compagnie des mousquetaires du Roi à Paris. Dans cette unité prestigieuse servant à la formation des jeunes nobles, destinés à être officiers, il va apprendre l'équitation.

C'est probablement pendant son séjour à Paris en tant que mousquetaire qu'il étudie le droit. Il retourne ensuite à Lyon où il exerce la profession d'avocat entre 1730 et 1740.



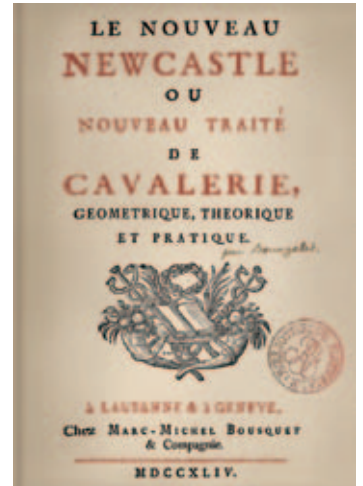
Claude Bourgelat

En 1740, il reçoit le titre d'« écuyer du Roi tenant l'Académie d'équitation de Lyon ». Grâce au soutien de la municipalité et du gouverneur de Lyon, il remplace

l'écuyer Claude Budin d'Esperville, devenu trop âgé pour la direction de l'Académie.

Nommé par le Grand écuyer de France, il va assurer pendant 25 ans la direction de l'Académie d'équitation de Lyon.

En 1744, il publie un traité d'équitation, « *Le Nouveau Newcastle* ». Cet ouvrage relativement novateur lui vaut une notoriété certaine en France et même en Europe. À partir de 1750, Bourgelat publie ses « *Éléments d'hippiatrique* », qui abordent les notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie selon une véritable démarche scientifique basée sur



Le nouveau Newcastle (Bourgelat 1744)

l'expérience, l'observation et le raisonnement. La réputation de Bourgelat lui vaut d'être sollicité par d'Alembert et Diderot pour participer à la rédaction de l'Encyclopédie. Le nombre d'articles de l'Encyclopédie écrits par Bourgelat entre 1754 et 1757 est estimé à 200 environ.

C'est à Lyon que Claude Bourgelat rencontre Henri Bertin, qui fut intendant du Lyonnais de 1754 à 1757. Ce grand homme d'État, qui peut être considéré comme le second père des écoles vétérinaires a pleinement conscience que la prospérité de la France dépend avant tout de son agriculture et de son élevage. En 1759, il devient contrôleur général des finances du royaume de France. C'est à ce poste qu'il décide, à la demande de Bourgelat, de créer l'École vétérinaire de Lyon.



Henri Léonard Jean Baptiste Bertin (1720-1792)

L'arrêt du Conseil du Roi autorisant la création de l'École vétérinaire de Lyon est signé le 4 août 1761. Bourgelat installe la première école vétérinaire dans une ancienne auberge, « le Logis de l'Abondance », située Grand rue de la Guillotière, dans le faubourg de la Guillotière. Les premiers élèves arrivent en février 1762¹.



Plaque commémorant la fondation de l'école de Lyon sur son premier site

Henri Bertin quitte son poste de contrôleur général des finances en 1763 mais obtient un ministère spécialement créé pour lui, comprenant notamment les haras et écoles vétérinaires, l'agriculture, les canaux, les voitures publiques et la poste.

Dans ses nouvelles fonctions, il continuera à faire bénéficier Claude Bourgelat de sa protection pour la création de l'École vétérinaire d'Alfort.

C'est ainsi que Bourgelat obtiendra en 1764, pour l'école de Lyon, le titre d'École royale vétérinaire par décret du 3 juin 1764 et pour lui-même, le titre de directeur et d'inspecteur général de l'École royale vétérinaire de Lyon et des écoles vétérinaires établies ou à établir dans le royaume.

Conscient que la continuité de son œuvre passe par la proximité avec le pouvoir, et craignant d'être supplanté par le projet d'école de maréchalerie de Philippe-Étienne Lafosse, à Paris, Claude Bourgelat envisage et demande à Bertin de transférer l'école de Lyon à Paris. Ce dernier refuse le transfert et exige la création d'une seconde école.

Après une installation transitoire de quelques mois à Paris, le château d'Alfort, situé près de Charenton, à quelques kilomètres de Paris, est acheté pour accueillir la nouvelle école vétérinaire, qui ouvre ses portes en octobre 1766.

Les premiers vétérinaires militaires

Les rares ouvrages consacrés à l'histoire des vétérinaires militaires restent assez imprécis sur leur création.

En 1816, Louis-Furcy Grogner écrit dans l'article « Médecine vétérinaire » de l'encyclopédie méthodique de médecine : « Chaque régiment de cavalerie fut autorisé à envoyer dans l'une des deux écoles, un sujet pour y être instruit. Quelques-uns profitèrent de cet

avantage, d'autres se contentèrent de leurs maréchaux routiniers »².

En 1887, dans son ouvrage « Histoire du corps des vétérinaires militaires en France », Claude Chomel, alors aide vétérinaire au 1^{er} régiment de dragons indique simplement : « Dès 1769, un ordre du ministre de la guerre enjoignait à tous les colonels de cavalerie « de détacher à l'école d'Alfort un sujet pour y être instruit en l'art vétérinaire, afin d'exercer cet art dans les corps avec le grade de maréchal des logis. » »³.



Étienne François de Choiseul
Secrétaire d'État à la guerre de 1761 à 1770

Seuls Alcide Railliet et Léon Moulé dans leur *Histoire de l'École d'Alfort* (1908) apportent quelques précisions sur l'arrivée des élèves militaires à Alfort : « Sur la représentation de Choiseul, le roi décida de pourvoir sa cavalerie de maréchaux-experts instruits, et dès lors chaque régiment — cavalerie, hussards, dragons et troupes légères — reçut l'ordre de détacher un sujet à l'École vétérinaire de Paris [...] Dès le 15 novembre (1769), près de 60 militaires étaient arrivés. ».

À la recherche de l'ordre perdu

À l'instar des différents auteurs qui n'ont a priori pu consulter l'ordre du duc de Choiseul puisqu'ils le citent sans en mentionner la date, il n'a pas été possible de retrouver cet ordre malgré les recherches effectuées dans les archives du Service historique de la Défense. Toutefois, la masse d'archives du « fonds Choiseul » est telle qu'il n'est pas exclu que cet ordre puisse un jour être retrouvé.

Néanmoins, dans les archives du département du Puy-de-Dôme, a été découverte une lettre du duc de Choiseul à l'intendant de la province d'Auvergne se référant à cet ordre.

1 Dumas Emmanuel. *Bourgelat et la création de l'école vétérinaire de Lyon*. Associazione Italiana Storia della Medicina Veterinaria e della Mascalca. Atti del I Convegno Nazionale. Fondazione Iniziative Zooprofilattiche e Zootecniche, Brescia 2020, p. 167-176.

2 Grogner Louis-Furcy, article « Médecine vétérinaire » (p 459-487) in *Encyclopédie méthodique de médecine* Tome 9, P. Veuve Agasse, 1816, 743 p.

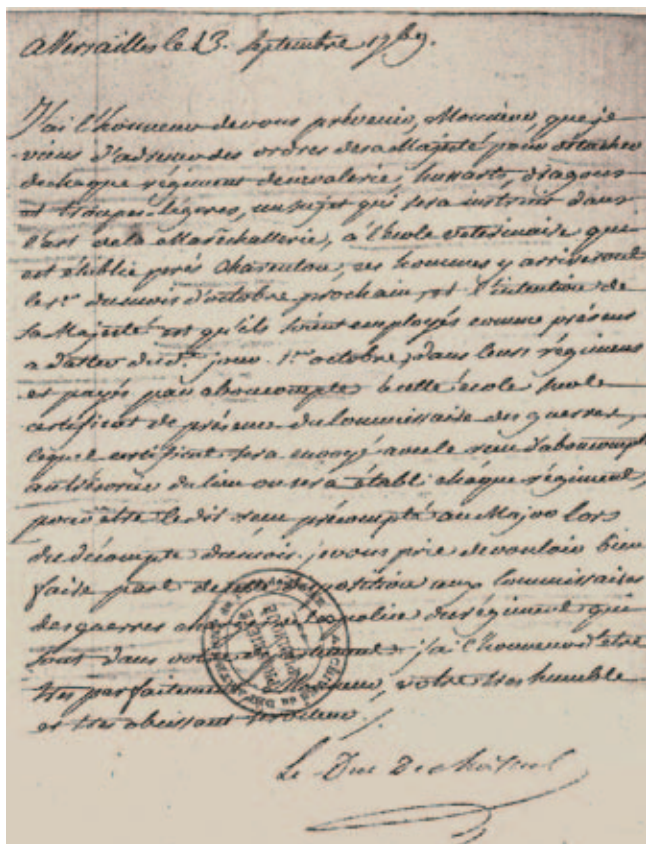
3 Chomel Claude, *Histoire du corps des vétérinaires militaires en France*, P., Asselin et Houzeau, 1887, 340 p.

Dans cette lettre datée du 13 septembre 1769, le duc de Choiseul écrit : « *Je viens d'envoyer des ordres de Sa Majesté pour détacher pour chaque régiment de cavalerie, hussards, dragons et troupes légères un sujet qui sera instruit dans l'art de la Maréchallerie⁴ à l'école vétérinaire qui est établie près de Charenton, ces hommes y arriveront le 1^{er} octobre prochain.* ».

Le reste de la lettre donne des directives sur les modalités administratives de paiement des élèves envoyés à l'école vétérinaire.

La découverte de ce document nous permet de situer plus précisément la date de l'ordre du duc de Choiseul. Il a probablement été rédigé le 13 septembre 1769 ou quelques jours auparavant.

Faute de mieux, cette lettre peut être considérée symboliquement comme l'acte qui matérialise la création du corps des vétérinaires militaires.



Lettre du 13 septembre 1769, du duc de Choiseul à l'intendant d'Auvergne.

L'étude des registres de contrôle des écoles vétérinaires

L'étude des registres de contrôle de l'École d'Alfort conservés aux archives départementales du Val-de-Marne et consultables sur Internet⁵ a permis l'identification des premiers élèves vétérinaires militaires, à Alfort mais aussi à Lyon car, curieusement

4 Le terme de maréchallerie, utilisé maintenant pour désigner l'art de la ferrure et les soins du pied du cheval par le maréchal-ferrant, englobait au XVIII^e siècle l'ensemble de l'hippiatrie, c'est-à-dire de la médecine vétérinaire équine.

5 <https://archives.valdemarne.fr/f/enva>

ces archives contiennent un registre alphabétique des élèves de Lyon pour les années 1762 à 1781.

Sur ces registres de contrôle⁶ figurent les informations suivantes :

- le nom et parfois le prénom de l'élève ;
- son âge ;
- sa date d'entrée à l'école ;
- la personne⁷ ou l'administration prenant en charge les frais de scolarité (Province, arrondissement ou généralité pour les élèves civils, régiment pour les élèves militaires) ;
- les enseignements suivis⁸ ;
- sa date de sortie de l'école ;
- des observations sur ses mœurs⁹.

Extrait d'un registre de contrôle

L'étude de ces différents registres a permis d'apporter des éléments de connaissance sur les premiers vétérinaires militaires.

Toutefois, les manques et discordances entre les différents registres doivent inciter à considérer que les informations obtenues ne sont pas exhaustives.

Les premiers élèves militaires à l'école de Lyon

Il apparaît tout d'abord que des cavaliers ont été envoyés dans les écoles vétérinaires bien avant l'ordre du duc de Choiseul en 1769.

Le registre de l'école de Lyon nous apprend que les premiers élèves militaires ont été envoyés à Lyon.

Les trois premiers ont été envoyés par le régiment Du Roi Cavalerie en 1764.

Il s'agissait de Dominique Jacques et Nicolas Hugé qui arrivèrent à Lyon le 12 octobre 1764 et furent rejoints par Antoine Dupré le 10 novembre 1764.

Deux ans plus tard, Beaufremont Dragons envoya deux élèves : Jean Ducroiset et François Maillot arrivés à Lyon le 27 septembre 1766.

L'École vétérinaire d'Alfort qui ouvrit ses portes en octobre 1766 accueille au moins huit militaires envoyés par leur régiment au cours des années 1767 et 1768 :

6 Cinq registres de contrôle ont été utilisés. Quatre registres d'Alfort : registre alphabétique 1762-1789 (référence IETP 396), registre alphabétique 1767-1787 (référence I ETP 399), registre chronologique 1767-1780 (référence IETP 397), registre chronologique 1774-1796 (I ETP 103) et un registre alphabétique de Lyon 1762-1781 (référence IETP 395).

7 Quelques élèves sont à leurs frais ou entretenus par leurs parents ou par une personnalité aristocratique souhaitant disposer d'un vétérinaire pour ses chevaux.

8 Cette partie, renseignée de façon très inégale et hétérogène selon les élèves, n'a pas été exploitée.

9 Cette partie comporte un jugement souvent lapidaire sur la conduite et les résultats de l'élève.

- Joseph Genson (École militaire), arrivé le 21 novembre 1767;
- Laurent Plautier (Légion de Lorraine), le 12 mars 1768;
- François Doresy et Joseph Taurel (régiment de carabiniers), le 25 avril 1768;
- Louis Joseph Gaudin (Autichamps Dragons), le 28 mai 1768;
- Antoine Dufourt (Thianges Dragons), le 16 septembre 1768;
- Louis Gauvilliers (Mestre de camp général Cavalerie), le 1^{er} octobre 1768;
- Deguin¹⁰ (Royal Cavalerie), le 10 octobre 1768.

Curieusement, en 1769, aucun homme ne fut envoyé dans les écoles par les régiments avant le 1^{er} octobre. Une explication possible serait que le ministère de la Guerre ait demandé aux régiments de suspendre l'envoi de cavalier jusqu'à la réception des ordres officiels.

L'application de l'ordre du duc de Choiseul

L'analyse des registres nous permet de voir dans quelle mesure l'ordre du duc de Choiseul a été appliqué.

En 1769, les troupes à cheval étaient composées de :

- 31 régiments de cavalerie lourde: 30 régiments de cavalerie et 1 régiment de carabiniers;
- 17 régiments de dragons;
- 4 régiments de hussards;
- 7 légions de volontaires

Les légions de volontaires sont des unités mixtes associant troupes à pied et cavaliers basées sur le modèle des chasseurs de Fischer créés en 1743.



Cavalier de Condé Cavalerie 1767

Il apparaît que la quasi-totalité des 59 régiments ont envoyé un sujet, soit dès octobre 1769 (46 régiments) soit dans les quelques mois qui suivirent (6 régiments). Ceci est remarquable compte tenu des lieux d'implantation des régiments et des délais de route.

¹⁰ Bourgelat le nomme à tort Deguin dans ses *Règlements* (sic) pour les Écoles royales vétérinaires de France.

À ces régiments s'ajoutent ceux qui avaient déjà envoyé un cavalier à Alfort en 1768. Certains envoyèrent un cavalier supplémentaire.

Il semblerait donc qu'il n'y eut que très peu de régiments qui ne donnèrent pas suite à l'ordre du duc de Choiseul: Orléans Cavalerie, Colonel Général Dragons et la Légion de Conflans.

La Reine Cavalerie n'envoya un cavalier qu'en décembre 1772.

On peut conclure que l'ordre de Choiseul fut bien appliqué par les régiments de troupes à cheval contrairement à ce qu'écrivit Grogner qui indiquait que seuls quelques-uns des régiments de cavalerie autorisés à envoyer un sujet dans l'une des deux écoles profitèrent de cette possibilité.



Dragon de Jarnac Dragons

Qui étaient les élèves militaires ?

Les registres de contrôle nous ont ainsi permis de dresser la liste des premiers élèves vétérinaires pour les différents régiments de troupe à cheval (tableaux en fin d'article).

Les registres donnent également quelques indications sur les premiers élèves vétérinaires militaires.

Ces élèves étaient relativement âgés, la moyenne d'âge étant d'un peu plus de 26 ans. Le plus jeune avait 18 ans et le plus âgé 42 ans.

La plupart d'entre eux étaient de simples cavaliers, dragons ou hussards. Parmi les élèves, on ne compte qu'un brigadier et six maréchaux des logis.

Alors que, comme cela est mentionné dans le règlement des écoles¹¹, Claude Bourgelat a toujours estimé que la préférence devait être donnée pour l'admission dans les écoles vétérinaires aux fils de maréchaux-ferrants, il est surprenant de constater,

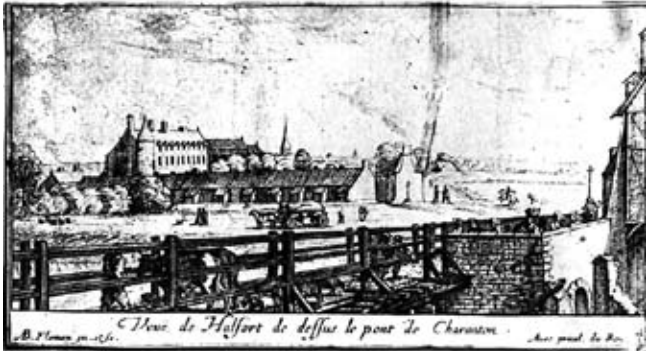
¹¹ *Règlements pour les Écoles royales vétérinaires de France*. Paris, Imprimerie royale, 1777, 255 p.

qu'au vu des registres, aucun régiment ne semble avoir envoyé un maréchal-ferrant à Alfort.

L'accueil des élèves militaires à Alfort

Les élèves militaires sont logés dans une caserne à Carrières-sous-Charenton, à environ un kilomètre d'Alfort.

À Alfort, les élèves militaires sont soumis au règlement de l'école vétérinaire. À la caserne, ils sont soumis à la discipline militaire et placés sous le commandement d'un officier, M. Rochebonne, assisté du maréchal des logis Godin.



Vue du Château d'Alfort (milieu XVIII^e siècle) depuis le pont de Charenton qui sera emprunté par les élèves militaires venant de Carrières-sous-Charenton.

Bourgelat souhaitait que les étudiants militaires ne soient pas mélangés avec les élèves entretenus par les Provinces. En effet, il redoutait que les deux populations d'élèves ne s'influencent mutuellement avec le risque que les étudiants civils brevetés ne retournent pas dans leurs provinces et s'engagent dans l'armée ou, à l'inverse, que des militaires ne cherchent à quitter précocement leur régiment pour pratiquer dans les provinces.

Par ailleurs, l'arrivée des élèves militaires à Alfort en 1769 a constitué un afflux particulièrement important pour l'école d'Alfort qui n'a que trois ans d'existence. Ils ont ainsi représenté les deux tiers des admissions en 1769.

Pour permettre la formation pratique de ces cinquante élèves, la construction de forges et d'ateliers supplémentaires a été nécessaire.

L'enseignement à Alfort

L'enseignement vétérinaire suivi par les élèves était théoriquement réparti en trois années.

Néanmoins, cette durée n'était pas vraiment fixe car les élèves arrivaient tout au long de l'année. Bourgelat considéra assez vite que quatre années étaient nécessaires « pour maîtriser l'art dans sa totalité ».

L'étude des registres de contrôle montre que, pour les premiers élèves militaires, la scolarité a duré en moyenne 3,5 ans, ce qui était la moyenne de l'époque. Elle révèle également que cette scolarité n'a pas toujours été une réussite. Dix élèves ont été renvoyés à leur régiment pour insuffisance, indiscipline et

même libertinage. Deux élèves militaires ont même été emmenés par la maréchaussée.

On note également que deux élèves sont décédés au cours de leur scolarité et qu'un autre a été rappelé par son régiment avant la fin de ses études.

Pour ces premiers élèves militaires le taux d'élèves renvoyés est de l'ordre de 18 %, alors que pour les élèves civils entretenus par les provinces ou leurs familles, le taux est d'environ 10 %.

On peut se demander si cela est dû au faible niveau des élèves militaires. C'est une possibilité, car la plupart d'entre eux étaient de simples cavaliers. Même si le niveau requis pour entrer dans les écoles royales vétérinaires était alors relativement faible (savoir lire et écrire), ces compétences n'étaient pas très courantes au XVIII^e siècle. À cette époque, dans l'armée, si les bas officiers¹² savent souvent lire et écrire, c'est rarement le cas pour les hommes de troupe.

Le fait de pas avoir retrouvé l'ordre original du duc de Choiseul ne permet pas de savoir si les régiments ont été informés du niveau requis pour les cavaliers devant être envoyés à l'école vétérinaire.

Si l'enseignement vétérinaire de l'époque comportait de nombreux aspects pratiques (pratique de la forge, dissection, soins des animaux et chirurgie au sein des hôpitaux de l'école), les cours théoriques représentaient néanmoins une part importante pour de nombreuses matières (anatomie, botanique, pharmacie, physiologie et pathologie).

Les cours consistaient notamment en la lecture par les professeurs et répétiteurs choisis parmi les meilleurs élèves des cahiers rédigés par Bourgelat.

Afin de s'assurer des progrès des élèves mais aussi pour accroître la renommée des écoles, Bourgelat et ses successeurs organisaient plusieurs fois par an des concours publics au cours desquels les élèves étaient amenés à traiter des questions d'anatomie ou d'autres parties de l'enseignement avec attribution de prix.



Séance de concours dans une école vétérinaire

Les comptes rendus de distribution des prix¹³, publiés pour assurer la publicité des écoles permettent

¹² Terme utilisé sous l'ancien régime pour les sous-officiers.

¹³ Comptes rendus de l'École de Lyon. Tome I, 1768-1796. Lyon, Aimé de la Roche 1768-1796 disponible à l'adresse suivante : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?extalfo00061x01>

Comptes rendus de l'École d'Alfort 1767-1773, Paris, imprimerie royale, 1767-1773 disponible à l'adresse suivante : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?extalfo00060x01>

d'apprécier l'engouement des autorités pour les écoles royales vétérinaires. Les concours de l'École de Lyon étaient souvent présidés par l'intendant de la généralité de Lyon parfois en présence du commandant de la place, du lieutenant général de police et de magistrats.

À Alfort, la présidence était fréquemment assurée par le secrétaire d'État Henri Bertin en personne, accompagné de personnalités de la Cour, et occasionnellement d'officiers généraux et de chirurgiens.



Médaille du prix de pratique

La place des vétérinaires dans les régiments

Trois ans après l'envoi d'élèves militaires par le duc de Choiseul, alors que ces élèves commencent à quitter l'école, les ordonnances du roi du 17 avril 1772¹⁴ fixent la place des vétérinaires militaires dans les régiments.



Extraits de l'ordonnance du 17 avril 1772 concernant la cavalerie

Intégrés à l'état-major du régiment, ils reçoivent le titre de « maréchal-expert » et le grade de maréchal des logis surnuméraire.

Leur rémunération annuelle, fixée à 300 livres, est supérieure à celle des autres maréchaux des logis qui est de 216 livres. Ainsi la formation reçue à l'École royale vétérinaire et les compétences acquises permettent d'améliorer sensiblement la situation des nouveaux maréchaux experts (la rémunération annuelle d'un cavalier est de 126 livres et celle d'un brigadier de 135 livres).

En 1776¹⁵, les régiments de troupes à cheval sont de nouveau réorganisés et les vétérinaires prennent alors le titre de « maître-maréchal » et conservent leur grade de maréchal des logis. Leur rémunération annuelle reste de 300 livres tandis que celle des autres maréchaux des logis passe à 270 livres (les maréchaux-ferrants reçoivent 126 livres).

Après les premiers élèves militaires

L'analyse des registres d'Alfort montre qu'après le premier envoi systématique de cavaliers en 1769, les régiments ont remplacé les élèves décédés ou chassés de l'école. Ainsi, de 1771 à 1773, 20 nouveaux élèves militaires entretenus par leurs régiments ont rejoint Alfort.

Un règlement du 12 février 1774 fixe à 20 le nombre de places pour les élèves militaires à Alfort. Ces élèves, entretenus par le Roi, sont destinés à occuper les postes vacants de maréchaux-experts dans les régiments.

Ce système centralisé permet de combler plus rapidement les places vacantes. Dès lors, les élèves ne sont plus des cavaliers envoyés par les régiments mais des candidats recrutés par le Secrétaire d'État à la Guerre pour devenir des maréchaux-experts.

L'entretien d'élèves militaires dans les écoles vétérinaires s'est poursuivi avec quelques variantes et évolutions statutaires jusqu'à nos jours.

L'almanach vétérinaire de 1782¹⁶ décrit un uniforme spécifique pour les élèves militaires : un habit de drap bleu de roi, avec des revers chamois et des boutons argentés avec les lettres E. R. V.¹⁷, habit assez proche de celui des régiments de cavalerie. La veste, la culotte et les revers de l'habit sont couleur chamois.

La date de mise en place de cet uniforme n'est pas précisément connue mais il est probable que les



Élève maréchal-expert (Alfort 1782)

¹⁴ Ordonnances du Roi du 17 avril 1772 concernant la cavalerie et les dragons. Ordonnance du Roi du 9 juin 1772 concernant les hussards.

¹⁵ Ordonnances du Roi du 25 mars 1776 concernant la cavalerie, les dragons et les hussards.

¹⁶ Chabert Philibert, Flandrin Pierre, Huzard Jean-Baptiste (1782), *Almanach vétérinaire ou abrégé des progrès de la médecine des animaux depuis l'établissement des Écoles Royales Vétérinaires*, Paris, Veuve Vallat-La-Chapelle, 216 p.

¹⁷ ERV pour École Royale Vétérinaire.

premiers élèves militaires aient porté l'uniforme de leurs régiments et que le besoin d'un uniforme propre aux élèves militaires se soit fait sentir à partir de 1774.

En conclusion

La clairvoyance de deux grands ministres de Louis XV a permis de doter rapidement la cavalerie française de vétérinaires issus des nouvelles écoles vétérinaires. Toutefois le faible niveau de recrutement, en cohérence avec la volonté de Bourgelat qui souhaitait

former des praticiens de terrain pour les campagnes et non des savants, allait durablement cantonner les vétérinaires au bas de la hiérarchie militaire. Cette naissance marque le début d'une longue lutte visant à obtenir une meilleure reconnaissance statutaire des vétérinaires militaires. Seuls les progrès de la science et les services rendus permettront d'obtenir en 1852 l'accès au statut d'officier et une plus grande autonomie technique.

Vétérinaire chef des services Emmanuel Dumas
Vétérinaire principal Nina FAURE

Les premiers vétérinaires militaires - Régiments de cavalerie

Régiments ¹⁸	Date d'envoi d'un élève	NOM Prénom Grade	Date de sortie de l'école
Colonel Général cavalerie (1657-1791)	01/10/1769	DRIGON Simon François <i>Maréchal des logis</i>	17/02/1773
	01/10/1769	BELVAL	18/06/1773
Mestre de Camp Général cavalerie (1684-1791)	18/10/1768	GAUVILLIERS Louis	03/08/1772
Commissaire Général cavalerie (1654-1791)	01/10/1769	VARNIER Nicolas	03/06/1773
Royal cavalerie (1643-1791)	10/10/1768	DEGUIN	01/10/1771
	01/10/1769	GENESTY	11/06/1773
Du Roi cavalerie (1646-1791)	15/11/1769	HUGÉ Nicolas ¹⁹	25/05/1772
Royal Etranger cavalerie (1659-1791)	15/10/1769	CHARDIN	21/04/1774
Cuirassiers du Roi (1665-1791)	21/10/1769	PETIT Noël	31/05/1773
Royal Cravates cavalerie (1667-1791)	02/01/1770	DUCHÉ	20/05/1773
Royal Roussillon cavalerie (1668-1791)	01/10/1769	DU CARDONNET	21/05/1773
	01/10/1769	DUBOIS	21/05/1773
Royal Piémont cavalerie (1671-1791)	15/04/1770	SAUVAGE	14/01/1773
Royal Allemand cavalerie (1688-1791)	13/10/1769	GUISE François <i>Maréchal des logis</i>	03/08/1772
Royal Pologne cavalerie (1737-1791)	01/10/1769	LANGEVIN Louis	01/11/1773
Royal Lorraine cavalerie (1761-1791)	01/10/1769	TAILLARD	08/09/1773
Royal Picardie cavalerie (1761-1791)	20/02/1770	CHARMASSON	29/11/1772 (renvoyé)
Royal Champagne cavalerie (1761-1791)	01/10/1769	MAUCHAND	21/10/1773
Royal Navarre cavalerie (1761-1791)	01/01/1770	GAUD	08/03/1776 (renvoyé)
Royal Normandie cavalerie (1761-1791)	15/10/1769	IVERNAUD	28/06/1772
La Reine cavalerie (1666-1791)	06/12/1772	VITAUZ Joseph	17/10/1775
Dauphin cavalerie (1668-1791)	01/10/1769	DAILLER - <i>Brigadier</i>	29/10/1772
Bourgogne cavalerie (1751-1788)	01/10/1769	DUBOIS	20/04/1772 (mort à la Charité de Charenton)
Duc de Berry cavalerie (1689-1791)	12/10/1769	MOREAU	25/10/1770 (renvoyé)
Carabiniers du Comte de Provence ²⁰ (1758-1774)	25/04/1768	DORESY François	31/03/1772
	26/04/1768	TAUREL Joseph	31/03/1772
Artois cavalerie (1761-1791)	01/10/1769	PONTEAU	31/05/1770 (décédé)
Orléans cavalerie (1670-1791)			
Chartres cavalerie (1758-1776)*	01/10/1769	MARMIN	19/11/1770 (renvoyé)
Condé cavalerie (1665-1776)*	01/10/1769	BERNARD	25/10/1772 (renvoyé)
Bourbon cavalerie (1686-1776)*	01/10/1769	SIMON	21/10/1773
Clermont cavalerie (1724-1771)*	01/10/1769	MOULTON	27/07/1773
Conti cavalerie (1733-1776)*	01/10/1769	PIERRE	23/08/1773
Penthièvre cavalerie (1737-1776)*	01/10/1769	LAMBERT Simon	03/08/1772
Noailles cavalerie (1688-1776)*	01/10/1769	DAMIN	30/05/1773

* Ces sept régiments de cavalerie seront réorganisés en régiments de dragons en 1776.

18 Les dates sont celles auxquelles les régiments ont eu l'appellation mentionnée (généralement le nom de leur propriétaire ou d'une Province) En 1791, les règlements du 1^{er} janvier 1791 instaurent la numérotation des régiments mettant ainsi fin aux nombreux changements de nom de l'ancien régime.

19 Hugé avait déjà été envoyé à Lyon par son régiment le 12 octobre 1764 mais il avait été renvoyé de l'école le 10 octobre 1766

comme très mauvais sujet, fort libertin. Envoyé à Alfort en 1769, il est mentionné dans les contrôles comme un très bon sujet, ensuite devenu utile et précieux à son corps.

20 Créé régiment Royal de carabiniers en 1683, devient Carabiniers de Monsieur en 1774. Le fait que ce régiment compte 10 escadrons peut expliquer l'envoi de deux élèves.

Régiments de dragons

Régiments	Date d'envoi d'un élève	NOM Prénom Grade	Date de sortie de l'école
Colonel Général dragons (1668-1791)			
Mestre de camp Général dragons (1684-1791)	01/10/1769	GIRARDIN	25/04/1773
Royal dragons (1688-1791)	01/10/1769	PHILOUSOT Jean-Baptiste	12/04/1773
Du Roy dragons (1744-1791)	01/10/1769	DESJARDINS	28/10/1772
La Reine dragons (1675-1791)	01/10/1769	MARET	01/06/1773
Dauphin dragons (1675-1791)	05/10/1769	BARTHELEMY	30/03/1774
Orléans dragons (1718-1791)	07/10/1769	MANGUIME	16/04/1774
Baufremont dragons (1747-1773)	01/10/1769	MIQUEL	05/05/1773
Autichamp dragons (1761-1770)	28/05/1768	GAUDIN Louis Joseph	06/04/1770 (a abandonné)
Rohan-Chabot dragons (1762-1771)	02/10/1769	GIMET Claude	20/02/1772
Thiangés dragons (1765-1774)	16/09/1768	DUFOURT Antoine	30/03/1772 (renvoyé)
Lanan dragons (1763-1782)	01/10/1769	CARUEL	03/08/1772
Belsunce dragons (1764- 1782)	01/10/1769	DUBUIS	25/04/1773
Monteclerc dragons (1763-1774)	01/10/1769	DOSMONT Clément Maréchal des logis	23/08/1773
Languedoc dragons (1676-1788)	01/10/1769	RIGOGNE Maréchal des logis	30/06/1773
Schomberg Dragons (1762-1791)	12/10/1769	GAUDRON Michel	26/06/1772
Custine dragons (1763-1780)	01/10/1769	BERTAUD - Brigadier	03/08/1772

Légions de volontaires

Régiments	Date d'envoi d'un élève	NOM Prénom Grade	Date de sortie de l'école
Légion Royale (1758-1776)	01/10/1769	POITIER	27/10/1772 (renvoyé)
Légion de Flandres (1762-1776)	01/04/1770	DUPEROT	29/08/1772 (renvoyé)
Légion de Conflans (1763-1776)			
Légion de Lorraine (1768-1776)	12/03/1768	PLAUTIER Laurent	29/09/1771
Légion de Condé (1766-1776)	01/10/1769	MARTEAU	13/05/1773
Légion de Soubise (1766-1776)	28/10/1769	DEBRUN	21/01/1772
Légion Corse (1769-1775)	18/10/1769	DOPFELD - Maréchal des logis	18/08/1772

Ces légions seront transformées en escadrons de chasseurs à cheval par l'ordonnance du roi du 25 mars 1776, la légion de Conflans devenant le régiment Conflans hussards.

Régiments de hussards

Régiments	Date d'envoi d'un élève	NOM Prénom Grade	Date de sortie de l'école
Bercheny hussards (1720-1791)	01/10/1769	SCHMIT Germain	04/06/1772 (renvoyé)
Chamborant hussards (1735-1791)	01/10/1769	BAOUR Simon	04/06/1773
Royal-Nassau hussards (1758-1776)	01/10/1769	FEIRSTHEIN	24/09/1772 (renvoyé)
Esterhazy hussards (1764-1791)	01/10/1769	BRAUCDK	18/02/1773

Évolution des structures hospitalières militaires sous le règne des Bourbons (1629-1786) et de leurs personnels

Avec l'accession au trône de la maison des Bourbons, le pouvoir et l'administration du royaume de France se transforment. La volonté d'incarner le pouvoir en maître hégémonique ouvre de nouveaux conflits et les guerres qui se succèdent laissent des blessés qu'il est nécessaire de prendre en charge afin de ne pas venir ternir l'image des souverains auprès de la population et des soldats eux-mêmes. La première organisation des secours aux blessés dans des « hôpitaux ambulants à la suite des armées » est mentionnée sous le règne d'Henri IV. Ces établissements sont organisés et placés sous l'autorité des commissaires des guerres. Cette mesure administrative est renforcée par Louis XIII qui se charge d'organiser et d'administrer le royaume de France et les institutions.

L'étude des textes fondateurs des principales organisations sanitaires militaires date du règne de Louis XIII, où elles ont structuré de manière cohérente. Le monarque de droit divin veut incarner le pouvoir absolu. Son principal ministre, le cardinal de Richelieu, organise l'intendance du royaume qui se révèle efficace pour administrer et contrôler les provinces françaises et les armées du roi. Particulièrement attentif à son image, Louis XIV laisse à la postérité le portrait d'un roi présent pour son peuple et non-oubliés des services rendus par les soldats à la gloire de son règne par la création des hôpitaux militaires notamment.

L'attention portée aux hommes dépend des organisations mises en place et de la générosité des donateurs. Les administrateurs locaux, selon leur sévérité et leur sérieux, concourent à maintenir l'ordre au sein des établissements. L'infirmier-servant dans cette organisation sanitaire relève d'un particularisme puisqu'il reçoit des ordres de tous et qu'il est jugé, en bien ou en mal, par ces derniers. Obéir et servir, tels sont ses devoirs de serviteur du roi dans les hôpitaux. Le soin a un coût et peu de ressources, hormis celles de la charité et de la générosité. Cette dernière n'étant pas extensible, il est nécessaire de la préserver. Ainsi, la prédominance de l'intendance dans le domaine de l'assistance aux malades et aux blessés répond à la volonté de lutter contre les dépenses superflues, le gaspillage et les détournements des fonds royaux. Au fur et à mesure des réformes, les directions des hôpitaux militaires sont données aux commissaires des guerres. Les officiers de santé n'ont eu aucun droit sur les infirmiers durant l'Ancien Régime. Ce sont les commissaires des guerres qui en assurent la gestion et le commandement. Si une certaine continuité s'établit au cours des différents règnes successifs, celui de Louis XVI va montrer des hésitations. Le roi revient sur ses décisions et celles de ses prédécesseurs.

La fin de la féodalité : la monarchie absolue de droit divin

Chef du parti Huguenot, Henri de Navarre, né en 1553 à Pau, échappe au massacre de la Saint-Barthélemy après avoir renoncé au Calvinisme. Cinq ans après la mort du roi Henri III de la maison des Valois, Henri, roi de Navarre, devient roi de France sous le nom d'Henri IV. Le 27 février 1594 après avoir conquis le pouvoir, Henri IV accède au trône de France dans la cathédrale de Chartres ; le premier des Bourbons parvient à la royauté. Tout au long de son règne et jusqu'à sa mort en 1610, le roi démontre son sens politique en organisant son royaume et en assainissant les finances royales. Il définit les grandes orientations gouvernementales pour répondre à sa volonté absolutiste.

Dans le domaine sanitaire, et par l'édit du 16 mai 1604, le roi Henri IV ordonne la création d'un hôpital dédié aux malades de la contagion. Ainsi est décidée la construction de l'hôpital Saint-Louis, en dehors des murs de Paris à l'époque ; site dédié à la mémoire de Louis IX mort de la peste à Tunis en 1270. Cet établissement vient en complément de l'Hôtel-Dieu devenu insuffisant. Les récits historiques rapportent également l'organisation temporaire du premier « hôpital ambulant à la suite des armées » au siège d'Amiens en 1597¹.



Tableau « Henri IV au siège d'Amiens » — Anonyme
Musée de Versailles

La fin tragique du roi Henri IV laisse la couronne de France au dauphin qui n'a que neuf ans. Les difficultés rencontrées au cours de la régence de la reine mère amènent la convocation des États-Généraux au cours de l'année 1614. L'exil, en 1617, de la régente au château de Blois marque l'entrée au pouvoir du roi Louis XIII.

¹ Mémoires de Maximilien de Béthune, Duc de Sully, principal ministre de Henri le Grand, mis en ordre avec des remarques, par M. de l'Écluse, nouvelle édition 1752, tome III, livre neuvième.

L'assassinat de son père, les révoltes et les guerres qui se succèdent amènent le roi Louis XIII, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis, à vouloir mettre un terme à la féodalité. Ce système d'organisation sociale n'est plus acceptable pour le roi qui entend régner en maître absolu sans avoir à partager son autorité et son pouvoir. Sous le règne de Louis XIII (1610-1643), le cardinal de Richelieu, « grand maître de la navigation et du commerce », a compris l'importance d'étendre la puissance de la marine face aux nations présentes sur les mers. Les projets du cardinal rejoignent les intentions du roi ambitieux pour son royaume et pour son règne. La réalisation de son entreprise nécessite des forêts, des territoires et des accès à la mer pour son plan de construction de chantiers navals. La noblesse ne voit pas d'un bon œil que le suzerain prenne trop d'importance ; c'est une menace dans l'équilibre des pouvoirs jusqu'alors établis.

Le code Michaud : la fin du système féodal

L'ordonnance royale publiée le 15 janvier 1629, dite code Michaud, renferme un nombre considérable de données sur l'administration du royaume². Elle s'appuie sur des ordonnances anciennes, notamment celle de Blois (mai 1579) relative à la police générale du royaume. L'ordonnance de 1629 est une grande synthèse des textes adoptés aux États-Généraux de 1614 et des assemblées des notables de 1617 et de 1626. Cette ordonnance de 461 articles, rédigée par le garde des sceaux Michel de Marillac, s'efforce de réformer un nombre important de dispositifs légaux et sociaux de l'Ancien Régime. C'est la fin programmée de la féodalité, qui ne sera réelle qu'avec la Révolution française.

Dans ce contexte, la diffusion et l'application des nouveaux règlements et ordonnances sont les priorités du pouvoir. Pour cela, le roi s'appuie sur des représentants pourvus de pouvoirs spéciaux, recrutés parmi les « maîtres des requêtes de l'Hôtel », les conseillers d'État ou les officiers des cours souveraines. Ils sont chargés de parcourir les provinces investis d'une autorité judiciaire et d'un pouvoir d'inspection sur les officiers de justice et de finances. L'article 58 du code Michaud précise leurs fonctions. Ils « *informeront d'office des choses dites et de tous crimes, abus et malversations commises par nos dits officiers, et autres choses concernant notre service et le soulagement de notre peuple, dont ils rapporteront à nos chanceliers ou garde des sceaux, les procès-verbaux, informations, et autres actes concernant les*

contraventions à nos ordonnances, et autres cas qui mériteront correction et punition [...] ».

La réforme autorise les nobles du royaume à se consacrer à des entreprises commerciales et maritimes sans déroger à leur qualité de noble et à leur titre associé. Elle accorde l'anoblissement des roturiers qui réussissent dans ces entreprises identiques, pendant au moins 5 ans, avec un navire de plus de 200 tonneaux. L'objectif principal de l'ordonnance de 1629 est de rétablir l'autorité royale mise à mal par les guerres de religions et l'ingérence des pays frontaliers dans les affaires du royaume. Tous les aspects militaires sont passés en revue. L'autorité royale dans les armées est plus que nécessaire pour ne pas laisser aux princes du royaume la possibilité de créer leur propre armée. Accroître la discipline et contrôler l'état des troupes sont des missions dévolues à l'intendance. La présence des commissaires des guerres et des contrôleurs est instituée auprès des régiments avec mission, en outre, de secourir les soldats nécessiteux. L'article 232 indique « *qu'à la suite des armées seront entretenus des hôpitaux pour secourir les soldats en leurs blessures ou maladies* ». La création d'un réseau d'hôpitaux militaires permanents s'ébauche sous le règne de Louis XIII avec l'installation des hôpitaux de Calais, de Pignerol et de Brouage. Il ne sera définitif que sous le règne de Louis XIV.

Les intentions du roi ne semblent pas donner une totale satisfaction à la noblesse. L'année 1635 marque un tournant dans les méthodes d'administration du royaume de France. Ces dernières sont réformées afin de séparer la justice de l'administration.

Les intendants de police, justice et finances : le contrôle par l'administration

Les « intendants de police, justice et finances en une armée » sont créés en mai 1635, par un édit de Louis XIII à la demande de Richelieu, pour contrôler l'administration locale³. Cet édit la transforme pour porter « *l'ordre, la célérité, l'économie là où il n'existait que confusion, lenteur et gaspillage* ». Les présidents des chambres des comptes et les intendants généraux sont missionnés pour « *faire observer en chaque bureau les édits, ordonnances et règlements faits sur l'administration de nos dites finances [...] afin qu'à l'avenir nos deniers et affaires ne reçoivent aucun retardement (Art. II)* ». Ils sont également chargés de la « *vérification des frais des étapes et passages des gens de guerre (Art. X)* ».

L'ordonnance réforme tous les aspects gouvernementaux et amorce un bouleversement fondamental des structures sociales de l'Ancien Régime. À compter de cette date, la présence permanente des commissaires des guerres est requise

² Ordonnance (Code Michaud) du 15 janvier 1629 sur les plaintes des états assemblés à Paris en 1614, et de l'assemblée des notables réunis à Rouen et à Paris, en 1617 et 1626 (N° 162).

³ Édit du mois de mai 1635 de création des intendants, Recueil général des anciennes lois françaises – Isambert, Taillandier & Decrusy, Paris, septembre 1829, tome XVI.

pour l'administration des affaires royales. Qualifiés de « roi présent dans ses provinces » leurs rôles et leurs missions seront toujours plus renforcés par la suite. L'administration se met en place dans tous les domaines, y compris sanitaire, pour permettre le respect de l'application des lois et règlements ordonnés par le pouvoir. Les successeurs au trône s'appuieront sur ce corps administratif pour leur décision ; car tel est leur bon plaisir. Le 14 mai 1643, Louis XIII meurt à l'âge de 41 ans, son héritier au trône n'a que 5 ans.

Les armées royales et la santé des soldats Louis XIV

Lors de la régence d'Anne d'Autriche et de son principal ministre le cardinal Mazarin (1602-1661), la flotte maritime perd de son intérêt. Les investissements financiers ne concentrent plus les efforts sur la consolidation d'une marine militaire ou marchande forte. Cette première période du règne de Louis XIV (1643 à 1661) est marquée notamment par la fin de la guerre de Trente ans et par la Fronde. Les opérations militaires se concentrent dès lors sur le domaine continental ; la flotte royale est délaissée. Après avoir décidé de régner en souverain absolu (1661 à 1715) et avec l'aide de son principal ministre Colbert (1619-1683), le roi souhaite étendre son domaine royal et son influence, qui appelle une organisation viable et durable des armées. Le souverain s'appuie sur les ressources du pays et l'œuvre de ses prédécesseurs pour réformer les institutions militaires et maritimes. Il confirme et renforce l'administration de contrôle du royaume, particulièrement celle de l'activité navale.

Le désir de conquête grandissant du roi Louis XIV multiplie les guerres, ce qui augmente considérablement le nombre des séquelles physiques chez les vétérans. Le déploiement des hôpitaux militaires permanents est un fait majeur sous son règne. Hormis le côté sanitaire, la construction des édifices contribue à véhiculer l'image d'un monarque volontaire, généreux et protecteur de ses soldats ; le roi n'oublie pas les services rendus à la couronne de France. Concernant les soins prodigués aux militaires, trois organisations sont créées : l'Hôtel-Royal des Invalides en 1670, les structures sanitaires de la Marine, par l'ordonnance « Pour les armées navales et les arsenaux de marine » de 1689 et la création « d'offices de médecins et de chirurgiens des armées du Roy », avec l'Édit de 1708.

L'Hôtel-Royal des Invalides et le fonds des invalides de la Marine

Par l'ordonnance du 24 février 1670 se décide la construction de l'Hôtel-Royal des Invalides⁴. Louis XIV dévoile son grand projet dans l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye du 15 avril 1670⁵. Le sort des invalides avec l'édification de l'Hôtel-Royal des Invalides est la première institution sanitaire mise en œuvre par le roi Louis XIV. Bien que construit comme lieu de soins il vise principalement à lutter contre la mendicité des anciens militaires du roi, sans le sou et estropiés, et à les placer à l'abri des regards. À cela s'ajoute la préoccupation de subvenir aux besoins financiers des marins et de leur famille. Le règlement de Nancy du 23 septembre 1673 crée la retenue de six deniers par livre sur solde et sert à alimenter le fonds des invalides de la Marine⁶. Il est destiné à la construction de deux hôpitaux : l'un pour la marine du Levant à Toulon et l'autre à Rochefort, pour la marine du Ponant. Ces deux hôpitaux devaient être construits pour recevoir tous marins au service du roi. L'Hôpital-Royal de Rochefort est bâti et reçoit également les veuves et orphelins des marins militaires et du commerce.

Commencés en 1671, les travaux des Invalides sont menés, hors de Paris, sur une période de 3 ans. L'« Édit du roi, pour l'établissement de l'Hôtel-Royal des Invalides » est pris en avril 1674. L'ouvrage est destiné à servir de refuge aux vieux soldats blessés et estropiés. Louis XIV en expose le principe et déclare « *Nous avons estimé qu'il n'était pas moins digne de notre piété que de notre justice, de tirer hors la mendicité les pauvres officiers et soldats de nos troupes qui, ayant vieilli dans le service, ou qui, dans les guerres passées, ayant été estropiés, ont été non seulement hors d'état de continuer à nous en rendre, mais aussi de rien faire pour pouvoir vivre et subsister, et qu'il était bien raisonnable que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de cette monarchie, et qui ont si utilement contribué aux gains des batailles que nous avons remportées sur nos ennemis, aux prises de leurs places et à la défense des nôtres, et qui, par leur vigoureuse résistance et leurs généreux efforts, les ont réduits souvent à nous demander la paix, jouissent du repos*

⁴ Ordonnance royale du 24 février 1670 concernant les intentions de Sa Majesté, sur l'emploi du fonds destiné pour les pensions des religieux laïcs de son royaume, Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements concernant l'hôtel royal des Invalides, Paris, 1781, tome I.

⁵ Ordonnance royale du 15 avril 1670 dite de Saint-Germain-en-Laye pour la Direction de l'Hôtel-Royal des Invalides, Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements concernant l'hôtel royal des Invalides, Paris, 1781, tome I.

⁶ Règlement du 23 septembre 1673 dit de Nancy Que le Roi veut être observé dans ses arsenaux de Marine, pour la subsistance, entretien & récompense des Officiers Mariniers, Matelots & Soldats qui feront estropiés, en servant sur ses armées navales, escadres ou vaisseaux de guerre, Code des armées navales – Titre XIV – hôpitaux de marine.

qu'ils ont assuré à nos autres sujets, et passent le reste de leurs jours en tranquillité »⁷.

Le règlement de 1676 fixe les conditions de fonctionnement⁸. L'hôtel est assigné à recevoir 3000 pensionnaires habitués à la discipline militaire. Les invalides admis sont revêtus d'un uniforme et demeurent actifs. En plus des gardes et exercices auxquels ils sont soumis, les pensionnaires participent, dans les ateliers de tapisserie, de cordonnerie, de confection, à la rentrée de fonds.



Vue perspective de l'hôtel Royal des Invalides à Paris (Estampes)
Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Les soins sont assurés par les sœurs hospitalières depuis la signature, le 7 mars 1676, du « Contrat pour l'établissement des sœurs de charité à l'Hôtel-Royal des Invalides »⁹. Les clauses stipulent « qu'elles auront seules la charge des infirmeries dudit hôtel, & le soin des Soldats malades; qu'elles feront la cuisine pour eux & pour elles seulement, qu'elles auront le gouvernement entier de l'apothicairerie, composeront les médicaments, drogues, sirops & confitures nécessaires; & quant aux onguents, si elles ne savent ou ne peuvent faire, elles les feront faire par l'apothicaire ou le chirurgien, auxquels elles fourniront ce qu'il conviendra pour la composition d'iceux; & ne donneront pas les lavements, & ne feront pas les saignées, cela étant réservé pour l'apothicaire et le chirurgien dudit hôtel, lesquels n'auront aucune vue sur elles ni sur leurs emplois ». Les sœurs de la charité doivent rendre compte de leur service et de leur administration uniquement auprès du seigneur administrateur général. Cet hôtel est placé sous l'autorité du sous-secrétaire d'État aux guerres.

Selon les termes de l'édit de fondation signé par le roi, deux catégories d'hommes sont exclues du droit d'admission: les officiers et les invalides de la Marine.

7 Édit du roi donné à Versailles au mois d'avril 1674, portant l'établissement de l'Hôtel-Royal des Invalides, Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements concernant l'hôtel royal des Invalides, Paris, 1781, tome I.

8 Ordonnance royale du 17 juin 1676, concernant la constitution & administration de l'Hôtel-Royal des Invalides, les Officiers, bas Officiers & Soldats pensionnés, Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements concernant l'hôtel royal des Invalides, Paris, 1781, tome II.

9 Contrat pour l'ement des Sœurs de la Charité à l'Hôtel-Royal des Invalides du 7 mars 1676, Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrêts et règlements concernant l'Hôtel-Royal des Invalides, Paris, 1781, tome I.

Pour les officiers, la dotation d'une pension servie par le roi leur est attribuée. Après l'attention portée aux invalides, le renouveau de la marine est une priorité, pour le roi Louis XIV, pour répondre à des aspects commerciaux et à sa volonté de rayonnement dans le monde. Le souverain souhaite le contrôle des mers pour sécuriser les échanges commerciaux et développer une politique coloniale forte. Les comptoirs commerciaux se développent, notamment en Afrique occidentale pour la traite des Noirs et le commerce du coton, et en Inde, avec Pondichéry et Chandernagor, pour les épices. L'existence de deux grandes façades maritimes oblige l'entretien de deux flottes et la nécessité de partager les moyens entre la Méditerranée et l'Atlantique.

Pour les armées navales et les arsenaux de marine

Avec les grandes compagnies commerciales qui se sont créées, est décidée la construction d'une flotte de guerre destinée à sécuriser les mers et à protéger la flotte commerciale. La flotte maritime est bâtie de manière autonome et se dote, avant toutes les autres organisations militaires, d'un service de santé lui appartenant en propre. Ce service répond à l'isolement et à la santé des marins embarqués. La chaîne sanitaire préserve également le royaume des épidémies, que pourrait rapporter dans ses coffres le marin, avec les lazarets et les hôpitaux des ports et des arsenaux.

Les acteurs des soins présents au bénéfice des marins à terre sont des religieuses. Cette présence au chevet des malades est relatée par M.A. Lefèvre dans un ouvrage rédigé en 1867¹⁰. Cet historique du service de santé de la marine indique que pour l'Hôpital-Royal de Rochefort « Colbert, rendant hommage à la pieuse institution des filles de la Charité, dites de Saint-Vincent de Paul, les appela à desservir le nouvel hôpital de la marine, qu'elles ont toujours habité depuis. Par le contrat d'engagement passé, le 18 juillet 1684, devant les notaires gardes notes au Chatelet de Paris, les supérieures et officières de l'ordre s'engagèrent, tant pour elles que pour leurs successeurs, à fournir six filles de leurs compagnies pour le service des soldats et des matelots malades ».

Le haut commandement de la Marine est organisé de manière rationnelle par les réformes de 1669. Un règlement de 1674, repris par l'ordonnance de 1689, établit un intendant de marine à la tête de chaque port, qualifié de « roi présent dans l'arsenal ». Il joue un rôle de premier ordre dans le « conseil de construction » mais également dans le « conseil de guerre retenu pour les expéditions militaires » qu'il préside et où siègent les officiers généraux. L'intendant

10 Histoire du service de santé de la marine militaire et des écoles de médecine navale en France: depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours (1666-1867) par M. A. Lefèvre, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1867.

de marine contrôle donc la construction, l'armement, l'usage des matières premières, la levée des soldats et des marins, l'entretien des installations, s'occupe de la police et de la justice. Il est assisté de commissaires et d'un contrôleur de la marine qui vise les ordonnances de paiement.

Avec l'ordonnance du 15 avril 1689, la France possède une Marine organisée¹¹. Bien que constituée par les premières directives émises jusqu'alors, cette réglementation est le socle de tous les actes constitutifs qui ont depuis régi la Marine. Rien n'est laissé de côté dans cette organisation, y compris la santé du matelot. La mainmise de l'administration par l'intendant de marine est très palpable et se retrouve dans les 23 livres qui définissent l'organisation et le fonctionnement de la marine de guerre. Le livre vingtième traite « Des hôpitaux des armées navales et dans les ports, comme aussi des séminaires établis pour leur direction, et pour celles des aumôniers des vaisseaux » et constitue une chaîne sanitaire cohérente. Les officiers de santé entretenus sont dotés par la Marine du matériel nécessaire à « l'art de guérir ». Il existe alors deux types de structures, ayant cependant une organisation similaire, c'est-à-dire à sa tête un intendant de marine auquel sont adjoints un commissaire de marine et un écrivain du roi. Le service de santé de la marine n'est alors constitué que des seuls chirurgiens, médecins et apothicaires. Il existe une classe d'aide-chirurgiens qui sont des personnels en cours de formation en vue d'obtenir le titre d'officier de santé.

Les premières structures mentionnées sont les « hôpitaux à la suite des Armées navales ou Escadres » et sont des vaisseaux choisis pour accueillir les blessés et les malades. Le service des soins est assuré par « un Aumônier, un écrivain, un Maître chirurgien capable & expérimenté, deux chirurgiens sous lui, un Maître apothicaire, deux aides-apothicaires, deux Infirmiers, deux Blanchisseurs, un Boulanger & un Cuisinier (Art. III) ». Le rôle de l'écrivain est d'assurer la traçabilité par des rapports et décomptes de tout ce qui concerne les événements, les personnes et le matériel. Son rôle consiste par ailleurs à assurer la bonne tenue générale de l'hôpital puisqu'il supervise l'hygiène, les repas et les denrées. Pour les infirmiers, leur rôle est peu précisé si ce n'est au moment des repas où ils interviennent dans la distribution. L'entretien et la salubrité des lieux semblent leur revenir. Les soins médicaux et chirurgicaux ne sont pas de leur ressort. Ce livre vingtième n'indique ni le niveau de qualification ni la manière dont ils sont recrutés.

Les secondes structures sont les « hôpitaux établis dans les ports » et sont l'objet du titre II, en 14 articles. Il traite du fonctionnement dans tous les

11 Ordonnance de Louis XIV pour les armées navales & arsenaux de marine. Acte royal du 15 avril 1689 fait à Paris, Chez Prault, Père, à l'entrée du Quay de Gèvres, au Paradis, & à la Croix Blanche, Paris, 1764.

aspects des hôpitaux des ports placés sous l'autorité administrative de l'intendant de marine, leur direction effective étant confiée à un commissaire, assisté d'un écrivain du roi. L'intégration, pour le ravitaillement, dans le système rigoureux des fournitures de la marine est indiquée dans l'article 8, qui précise « *Les intendants des Ports, même de ceux où il y a des filles de la Charité établies dans les hôpitaux pour soigner les malades, conviendront avec le Munitionnaire général de la Marine, pour le prix & fourniture des rations des malades & blessés* ».

Si l'organisation maritime se conçoit dans ces détails du fait de l'isolement sur les mers du globe, les combats à terre sont plus ouverts et accessibles à la réquisition des populations et des infrastructures civiles et religieuses. Les aménagements structurels pour les armées de terre sont laissés aux architectes du roi en fonction de la typologie des lieux. La position géographique et politique de la France, sur le continent européen, est un élément révélateur de la manière dont se sont développées les armées. Elle est source de difficultés et d'atouts dont il faut tenir compte pour établir et étudier les organisations mises en œuvre. L'ouverture sur le continent et les rivalités des pays européens incitent à donner les priorités financière et politique à une prédominance stratégique des forces terrestres.

Création d'offices de médecins et de chirurgiens des armées du roi

En ce qui concerne les armées à pied ou à cheval, l'infanterie, l'artillerie, les grenadiers, la gendarmerie, les compagnies de mousquetaires, leur organisation repose sur des privilèges et des offices accordés par le roi aux princes et aux gentilshommes du royaume. Le préambule de l'Édit de 1708, reconnu aujourd'hui comme acte fondateur du service de santé des armées, invoque des « motifs charitables » : « *Les services importants que nos Troupes Nous rendent, Nous engageant de veiller à leur conservation et soulagement dans leurs maladies et blessures, Nous avons cru ne le pouvoir faire d'une manière plus avantageuse pour elles, qu'en établissant pour toujours à la suite de nos Armées et dans les Hôpitaux de nos Places de Guerre des Médecins et Chirurgiens généraux et particuliers en titre d'Offices, qui aient la capacité et l'expérience nécessaire pour bien panser et médicamenter les Officiers et Soldats* »¹².

L'édit donne le nombre des médecins et des chirurgiens et revêt un aspect financier avec la constitution des charges nouvelles avec 4 offices de conseillers médecins-inspecteurs généraux, 50 offices de conseillers médecins-majors pour les places, 4

12 Édit du Roy, Portant création d'offices de médecins et de chirurgiens des armées du Roy. Avec l'État des appointements qui leur seront payés. Donné à Versailles au mois de janvier 1708, Registré en Parlement le 7 février 1708, à Paris, chez la Veuve François Muguet, & Hubert Muguet – premier Imprimeur du Roy & de son parlement, rue de la Harpe, aux trois Rois, 1708.

offices de conseillers chirurgiens inspecteurs généraux et 4 offices de conseillers chirurgiens-majors des camps et armées de terre. Ces postes sont complétés par 209 offices de chirurgiens-majors pour les régiments d'infanterie, de cavalerie et de dragons ainsi que pour les compagnies des gardes du corps, des mousquetaires, de la gendarmerie et des grenadiers à cheval.

L'obligation est faite aux titulaires de ces postes par commission d'acquérir la charge après agrément du secrétaire d'État à la guerre. Ils bénéficient d'appointements, de gages, d'émoluments, de privilèges et d'exemptions. Cet édit est complété le 19 janvier 1709 par une déclaration du roi « *en explication de l'Édit du mois de Janvier 1708 portant création des Offices de Médecins & Chirurgiens des Armées* »¹³. Ces charges d'offices héréditaires voulues par le monarque valent plusieurs milliers de livres nécessaires avant tout au renflouement des caisses de l'État. Aucun élément d'organisation sanitaire n'est transmis dans cet édit. Les médecins et chirurgiens ne sont pas intégrés à la hiérarchie militaire et leur pratique, considérée comme un art, s'établit à distance des batailles.

Après 54 ans de règne, le 1^{er} septembre 1715, le roi Louis XIV meurt en son château de Versailles. L'héritier du trône, son arrière-petit-fils, est âgé de 5 ans et demi.

L'organisation et la réglementation des hôpitaux militaires — Louis XV

Le neveu du roi Louis XIV, Philippe d'Orléans est nommé régent du royaume. Un gouvernement par conseil, en lieu et place des secrétaires d'État, est instauré jusqu'en 1718. Ce système vise à associer la noblesse au gouvernement de la France. L'édit de 1708 est supprimé en 1716¹⁴. La réforme des contrôleurs de 1635 n'ayant pas donné les résultats escomptés, le roi Louis XV (1715-1774) constate que la plupart des directeurs des hôpitaux « *ne remplissent pas leur fonction avec exactitude* ». De nouvelles directives sont données par l'ordonnance du 20 avril 1717¹⁵. La rédaction d'un registre côté contenant l'identité de tous les soldats hospitalisés est rendue obligatoire. Ce document doit être paraphé par le commissaire des guerres. L'accès aux soins et l'enregistrement des malades et blessés sont aussi conditionnés au « billet d'hôpital » qu'ils doivent détenir. Ce billet doit être

13 Déclaration du Roy, En explication de l'édit du mois de janvier 1708, portant création des Offices de médecins & chirurgiens des armées. Donnée à Versailles le 19 janvier 1709, à Paris, chez la Veuve François Muguet, & Hubert Muguet – premier Imprimeur du Roy & de son parlement, rue de la Harpe, aux trois Rois, 1709.

14 Édit du Roy, Portant suppression des Offices de Médecins & Chirurgiens-Majors des Armées de terre, Et Hospitaux des Villes Frontières & Places de guerre. Donnée à Paris au mois de juin 1716, Registré au Parlement le 22 juillet 1716, à Paris, de l'imprimerie royale, 1716.

15 Ordonnance du Roy, Portant règlement pour les hôpitaux de ses troupes, du 20 avril 1717, à Paris, de l'imprimerie royale, 1717.

visé par les capitaines ou commandants et par les commissaires des places. Il comporte les éléments d'identité personnelle et du régiment d'appartenance. Les états journaliers des entrées et sorties sont ainsi transmis lors des revues mensuelles. Elles sont publiées trimestriellement par les « commissaires à la tête des troupes ».

La réglementation sanitaire des hôpitaux militaires

Toujours sous la régence de Philippe d'Orléans et 10 ans après l'édit de 1708, est promulgué le premier règlement d'organisation hospitalière militaire, à la date du 20 décembre 1718¹⁶. Réel acte de naissance, le règlement institue les fonctions et attributions des médecins, chirurgiens et apothicaires. Le médecin-major est reconnu comme autorité sur les chirurgiens et les apothicaires. Les devoirs relatifs aux visites des malades par les médecins et chirurgiens sont consignés. La tenue des cahiers, les précautions à prendre pour la qualité des remèdes et la préparation des repas sont répertoriées. Les dispositions énoncées pour la fixation de la qualité et la quantité des aliments et des boissons statuent que « *c'est au Médecin & au Chirurgien-Major de régler ce régime, sans que personne puisse ou doive s'y opposer, par même les Officiers des Troupes, ni autres.* » Ce règlement, entre autres dispositions, fait état de la nécessité de la création près de chaque hôpital d'un « *jardin de plantes médicinales* ».

Une réunion mensuelle est organisée afin de confronter les données des cahiers de visites tenus par les médecins et chirurgiens, à celles tenus par les commissaires des guerres et des aumôniers. L'objectif de cette réunion est de faire « *une vérification exacte du nombre des entrées, sorties, morts & de ceux qui restent* ». Au bas de l'arrêté doit figurer un état des journées d'hospitalisation et de présence des servants. Cet arrêté est adressé à l'intendant. Dans cette organisation de 1718, il est indiqué la présence d'un « inspecteur d'hôpital » sans que l'on sache qui il est.

Des règles particulières relatives aux maladies contagieuses, « *aux incurables et aux écrouelleux* » sont édictées. L'hôpital de Thionville est reconnu comme devant recevoir ces derniers patients. Celles qui intéressent directement les malades et leurs soins sont précisées : la propreté du linge et des fournitures, le renouvellement des paillasses et la salubrité des lieux. Par deux fois dans le texte, il est fait mention du service des infirmiers. Celui de garde et celui du quartier qui suivent la visite des médecins et chirurgiens « *pour recevoir les ordres* ». Ils sont chargés de la surveillance des malades et des blessés et doivent avertir des « *accidents survenus* ».

16 Règlement, Que le Roy veut estre observé à l'avenir dans les Hôpitaux de ses troupes, du 20 décembre 1718, à Paris, de l'imprimerie royale, 1719.

La régence s'achève en 1723, à la majorité du roi Louis XV. Celui-ci s'affirme dans les réglementations des organisations que son prédécesseur, le roi Louis XIV, avait mises en œuvre. Le règlement de 1718 est renouvelé par celui du 22 novembre 1728 par quelques modifications¹⁷. En complément de ces deux derniers règlements, est rédigé un « mémoire instructif, sur la régie des hôpitaux des troupes du roi ». Ce mémoire, inséré dans le traité général des subsistances militaires du 4 février 1744 de M. Dupré d'Aulnay, commissaire des guerres, donne les règles d'administration des hôpitaux et détermine les usages pour le bon fonctionnement et la tenue des établissements¹⁸. Les tâches que doit accomplir l'infirmier sont précisées, particulièrement dans le renouvellement de la literie, des linges de lit et des linges de corps.



Bataille de Fontenoy — Tableau de Horace Vernet (1789-1863) au Château de Versailles — Galerie des batailles

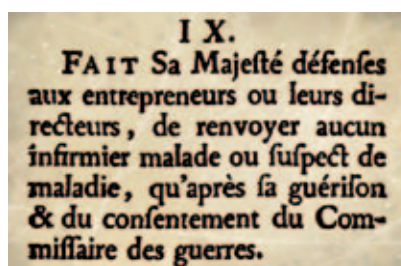
Pour ce qui concerne l'Hôtel-Royal des Invalides, un règlement, en date du 9 août 1731, vient préciser les règles administratives du fonctionnement de l'institution¹⁹. Ce règlement vise particulièrement les nouveaux pensionnaires et les « libertins ». Outre cette institution royale, une attention particulière est donnée à l'administration des hôpitaux militaires.

La réglementation administrative des hôpitaux militaires

L'organisation administrative est fixée par l'ordonnance du 1^{er} janvier 1747²⁰. Ce document servira de base de travail pour faire évoluer par la suite les usages au sein des hôpitaux militaires. Le régime administratif relève de l'entreprise, c'est-à-dire que les bâtiments et les matériels les plus coûteux sont fournis par le roi. Un entrepreneur civil est nommé pour en assurer la gestion et l'entretien. Il reçoit pour réaliser sa mission une somme d'argent, déterminée à l'avance, correspondant au nombre

de journées d'hospitalisation. Le financement est double puisqu'il est donné, pour partie, par le roi et, pour l'autre partie, par prélèvement sur la solde des soldats et des officiers hospitalisés. Le règlement pointe des éléments d'inconduite des chirurgiens, des apothicaires et des infirmiers tels que le vol, la friponnerie et les malversations. Ces agissements, supposés ou réels, conduisent à réduire l'influence et le pouvoir décisionnel sur l'organisation des deux premières catégories. Les commissaires des guerres et les intendants prennent le pas sur les médecins et chirurgiens dans la surveillance et le contrôle des employés et des dépenses. Le plus souvent représenté par un commis, l'entrepreneur civil recrute le directeur et le personnel subalterne. Le directeur civil assure l'entretien des malades ou des blessés tout en veillant à la bonne marche de l'hôpital et de l'ensemble des services. À ses côtés, un commissaire des guerres est chargé de la police et assure la supervision des écritures avec ou sans les contrôleurs suivant les époques. Le personnel infirmier, les servants ou les sous-employés : portiers, cuisiniers, aides de cuisine, garçons de pharmacie, au bois, au bain et de l'amphithéâtre sont fournis par l'entrepreneur des hôpitaux militaires. L'infirmier est à la charge de l'entrepreneur qui le nourrit et qui lui verse des gages de 9 livres par mois.

L'ordonnance et le règlement annexé de 1747 ne définissent pas de façon formelle le rôle de « l'infirmier-servant ». Les peines infligées en cas de manquement aux règles sont nombreuses et conditionnent le maintien en service. Son rôle se décrit par ce qu'il ne faut pas faire : dormir, boire, voler. La condition d'emploi est l'obéissance aux commissaires des guerres, aux contrôleurs, aux aumôniers, aux médecins et aux chirurgiens. Le service aux malades concerne essentiellement le portage des repas, le respect des régimes et des consignes alimentaires données par les officiers de santé. L'hygiène et la propreté des locaux relèvent de leur champ d'action. Le souverain attribue un infirmier pour 20 malades, un pour 12 blessés et un pour 10 soldats atteints de maladie vénérienne.



Dans son service, l'infirmier ne peut éviter le tribut coutumier qui est « la fièvre de l'hôpital ». Elle lui est souvent fatale mais celui qui en réchappe prend une valeur particulière puisqu'il résiste désormais aux contagions. Une protection maladie lui est accordée par la réglementation. S'il est malade, il ne peut être renvoyé dans son foyer qu'après son rétablissement

17 Règlement du 22 novembre 1728 concernant les hôpitaux, Code militaire, Tome IV, titre CVI.

18 Traité général des subsistances militaires du 4 février 1744, par M. Dupré d'Aulnay, Commissaire des guerres.

19 Règlement du 9 août 1731 pour l'Hôtel-Royal des Invalides, arrêté au Conseil de l'Hôtel, par Monseigneur d'Angervilliers, Ministre, Secrétaire d'État, & Administrateur général du dit Hôtel Royal.

20 Ordonnance du Roy, Portant règlement général concernant les Hôpitaux militaires, du 1^{er} janvier 1747, à Paris, de l'imprimerie royale, 1747.

complet. L'emploi de l'infirmier est, d'une certaine manière, préservé en maladie et il est « *traité dans l'hôpital sur le même pied que les soldats, cavaliers & dragons* ». Une distinction s'établit pour les infirmiers des hôpitaux militaires sur les soldats puisque les frais des soins sont à la charge de l'entrepreneur sans qu'il ne puisse exercer de retenue sur les gages versés.

La protection des blessés : les traités et les conventions entre États

En dehors de cette définition d'organisation, l'œuvre du roi dit le « Bien Aimé », s'attache à créer une nouvelle structure hospitalière pour les soldats de sa garde personnelle. L'origine de l'hôpital du Gros Caillou date du 30 juillet 1757 par une « *lettre patente sur arrêt pour l'Établissement d'un hôpital militaire à l'usage des soldats du régiment des Gardes Françaises* »²¹. Par arrêt du conseil d'État, le roi Louis XV autorise le duc de Biron à acquérir en son nom et pour son compte « *les maisons et emplacements qui seraient estimés indispensables pour l'Établissement* » de cet hôpital ; il met à disposition une somme de 300 000 livres.

La protection des blessés, des malades et de ceux qui les soignent est déjà une préoccupation de l'Ancien Régime. Pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) qui oppose principalement le royaume de France et l'archiduché d'Autriche, aux royaumes de Grande-Bretagne et de Prusse, deux conventions sont signées en 1759 avec les représentants de la Grande-Bretagne²² et de la Prusse²³. Le sort des prisonniers est établi ainsi que celui des blessés et malades. La protection aux personnels des hôpitaux est accordée par conventions. Il est inscrit sous le titre XXVII de la convention avec les Britanniques que les malades ne pourront pas être faits prisonniers et qu'ils pourront continuer à être soignés dans les hôpitaux ambulants avec une garde. Ils doivent être « *renvoyés sous des passeports respectifs des Généraux, par le plus court chemin, & fans pouvoirs troublés ni arrêtés* ». « *Il en sera de même des Commissaires des guerres, Aumôniers, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, Garçons infirmiers, Servants ou autres personnes propres au service des Malades, lesquels ne pourront être faits prisonniers, & seront pareillement renvoyés* ». Sous le titre XXVIII les mêmes termes sont repris pour la convention avec les Prussiens.

Les « *Lettres patentes en forme d'Édit, portant établissement d'un Hôpital Militaire à l'usage des Soldats du régiment des Gardes Françaises* », au mois

21 Lettre patente sur arrêt pour l'Établissement d'un hôpital militaire à l'usage des soldats du régiment des Gardes Françaises du 30 juillet 1757.

22 Traité et conventions fait à l'Écluse en Flandre le 6 février 1759, pour les malades, blessés & prisonniers de guerre des Troupes de terre de sa Majesté Très-Chrétienne & de Sa Majesté Britannique.

23 Traité et conventions fait à Brandebourg le 7 septembre 1759, pour les malades, blessés & prisonniers de guerre des Troupes de terre de sa Majesté Très-Chrétienne & de Sa Majesté le Roi de Prusse.

de Septembre 1759, définissent l'usage et le caractère particulier de l'établissement²⁴. Cet hôpital militaire est destiné exclusivement aux Gardes Françaises et aura au cours des âges une organisation et une dotation exclusives. Il y est défini les fonds nécessaires à son entretien, ainsi que le nombre et le type de personnels affectés. Il n'est pas fait mention d'infirmier mais de domestique. Cet hôpital est régi par le colonel du régiment des gardes françaises.

Peu de modifications sont apportées à l'organisation maritime sous le règne de Louis XV. Par son ordonnance du 25 mars 1765 « concernant la Marine », le roi souhaite maintenir une flotte en prenant en compte les évolutions technique et scientifique dans ce domaine²⁵. La question sanitaire n'est d'ailleurs que très peu développée, voire absente du contenu. À la toute fin de son règne, Louis XV devenu « le Mal Aimé » réorganise de nouveau les hôpitaux militaires par son ordonnance du 4 août 1772²⁶. La mise en place d'une commission permanente composée d'un médecin-inspecteur général, de cinq médecins-inspecteurs et de deux chirurgiens-inspecteurs est demandée. Ils sont chargés, sous les ordres du secrétaire d'État du département de la Guerre, de l'administration et de l'inspection des hôpitaux des cinq régions créées par cette ordonnance. Ils sont dégagés de tous soins auprès des hospitalisés.

Le roi meurt le 10 mai 1774 en son château de Versailles laissant à son successeur, son fils, le trône des rois de France.

Les réformes prudentes et les hésitations d'un roi Louis XVI

Lors de l'accession au trône du roi Louis XVI (1774-1792), les caisses royales sont vides. Au début de son règne il revient sur les dispositions de 1772. Ces dernières sont jugées contraires aux principes dictés par l'ordonnance de 1747. Il retire donc la direction et l'inspection des hôpitaux militaires aux médecins et chirurgiens par l'ordonnance du 17 août 1774²⁷. Des directives concernant l'organisation des cours de médecine, chirurgie et pharmacie sont fixées l'année suivante. Ainsi, par l'ordonnance du 22 décembre 1775, sont établis des amphithéâtres de dissection des corps qui ont pour objectifs d'instruire et d'exercer

24 Lettres patentes en forme d'Édit, portant Établissement d'un Hôpital Militaire à l'usage des Soldats du régiment des Gardes Françaises données à Versailles au mois de septembre 1759, à Paris, chez P. G. Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, 1760.

25 Ordonnance du Roi, concernant la Marine, du 25 mars 1765, à Paris, de l'imprimerie Royale, 1765.

26 Ordonnance du Roi, Concernant les Hôpitaux militaires, du 4 août 1772, à Paris, de l'imprimerie royale, 1772.

27 Ordonnance du Roi, Qui supprime la Commission établie par l'Ordonnance du 4 août 1772, concernant les Hôpitaux militaires, du 17 août 1774, à Paris, de l'imprimerie royale, 1774.

les médecins, chirurgiens et apothicaires dans les hôpitaux de Strasbourg, Lille et Metz²⁸.



Antoine-François Callet : Louis XVI, roi de France et de Navarre (1754-1793), revêtu du grand costume royal en 1779

L'ordonnance du 26 février 1777 rappelle une nouvelle fois les principes de 1747²⁹. Après avoir renouvelé l'intérêt des amphithéâtres dans la qualification des médecins et chirurgiens, elle appelle à la vigilance pour les contagieux. Dans ce cadre, les cas jugés les moins sévères sont dorénavant traités dans les casernes par les chirurgiens-majors des régiments. Pour les hôpitaux, les places de contrôleurs sont supprimées et les missions qui leur étaient dévolues sont confiées pour partie aux médecins. Pour « *mériter l'avancement qui leur est destiné* » ils sont tenus « *responsables de tous les abus nuisibles au traitement et au régime des malades* ». Par conséquent, il leur revient de veiller sous les ordres des commissaires des guerres, à la propreté et la salubrité des lieux par une inspection matinale quotidienne. La suppression des fonctions des contrôleurs est également suppléée par un ou deux sergents de planton, qui ont le contrôle de la préparation des repas et de leur distribution. Ils sont présents aux visites des médecins et chirurgiens-majors pour recevoir les instructions relatives « *aux malades qui peuvent exiger des soins plus attentifs* ». Ces sergents de planton font « *des tournées d'heure en heure, pour exciter le service des infirmiers* » et sont présents de jour comme de nuit, par roulement. Ils

sont chargés de surveiller les infirmiers auxquels ils ne peuvent donner d'ordres, ils « *se borneront à faire des représentations aux supérieurs et seront aux ordres du Commissaire des guerres* ».

Un règlement concernant les amphithéâtres est également signé le 26 février 1777³⁰. Il détermine le programme d'instruction des cours d'anatomie et des leçons. Le fonctionnement de ces lieux est codifié.

L'ordonnance du 1^{er} janvier 1780 : la question des infirmiers

« *Résolu de perfectionner l'ouvrage de ses prédécesseurs* », Louis XVI promulgue l'ordonnance du 1^{er} janvier 1780 qui vise une réduction des dépenses³¹. Les amphithéâtres pour les cours de médecine, chirurgie et pharmacie sont supprimés. Ces dispositions mises en place par l'ordonnance du 22 décembre 1775 seront toutefois rétablies en 1781³². Cependant, les préoccupations de l'année 1780, dans les différents textes publiés, sont les traitements des maladies contagieuses et le renforcement des règles des soins en faveur des militaires. La séparation des contagieux et des autres malades ou blessés est organisée. Le souverain énonce : « *la première des économies dignes d'elles, est la conservation des hommes* ». Il entend lutter contre les maladies vénériennes et s'opposer au libertinage de ses soldats par des mesures d'exception. Il demande à ce qu'un soldat « *atteint pour la troisième fois de maladies vénériennes quelconques, soit mis à la queue de sa compagnie immédiatement après sa guérison, et ne puisse parvenir à la haute paie pendant le temps qu'il devra servir au terme de son engagement* ». Ces malades sont séparés des autres dans les établissements sanitaires. Considérant que les indispositions et les blessures légères des soldats peuvent être traitées par les chirurgiens-majors des régiments, l'ordonnance régleme une médecine de proximité pour les soldats avec des soins dans les quartiers des régiments. Elle détermine des pénalités pour les chirurgiens qui auront adressé ces patients vers les hôpitaux. Ces données sont développées dans le code d'administration annexé.

Les dispositions annoncées par le roi sous l'article 6 précisent : « *ne voulant pas que l'exactitude et la fidélité des apothicaires-majors de ses hôpitaux et de ses camps et armées puissent être suspectées, entend qu'à l'avenir tous les apothicaires-majors à son service, soient brevetés avec appointements, et que les garçons chirurgiens, les garçons apothicaires,*

28 Règlement fait par ordre du Roi, Pour établir dans les Hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz & Lille, des Amphithéâtres destinés à former en Médecine, Chirurgie & Pharmacie, des Officiers de Santé pour le service des Hôpitaux militaires du Royaume & des Armées, du 22 décembre 1775, à Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, Quai de Gêvres, 1776.

29 Ordonnance du Roi, Concernant les Hôpitaux militaires, du 26 février 1777, à Paris, de l'imprimerie royale, 1777.

30 Règlement fait par ordre du Roi, Concernant les trois amphithéâtres établis dans les Hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz et Lille, du 26 février 1777, à Paris, de l'imprimerie royale, 1777.

31 Ordonnance du Roi, Concernant les Hôpitaux militaires & ceux de Charité au compte de Sa Majesté, du 1^{er} janvier 1780, à Paris, de l'imprimerie royale, 1780.

32 Règlement, Concernant les Amphithéâtres des Hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz, Lille, Brest et Toulon, du 2 mai 1781, à Paris, de l'imprimerie royale, 1781.

les infirmiers-majors et infirmiers ordinaires soient à son compte. » Ceux qui ont été mis en accusation dans l'ordonnance de 1747 sont dorénavant payés sur les fonds du roi. Les postes de contrôleurs sont rétablis avec la charge de surveiller « la conduite des infirmiers et autres employés subalternes dont ils auront la police particulière ». Ces contrôleurs sont des militaires retirés du service aux ordres immédiats du Commissaire et subordonnés aux médecins et chirurgiens-majors, pour ce qui concerne le service de santé. « Il répondra personnellement de l'exactitude des infirmiers-majors ». Sa fonction se cumule avec celle du sergent de planton toujours chargé de rendre compte aux supérieurs des irrégularités du service. L'un et l'autre possèdent l'une des deux clefs ouvrant le stockage des denrées alimentaires.

L'article 9 avertit : « La nécessité d'avoir de bons infirmiers pour donner aux soldats malades tous les secours dont ils ont besoin et seconder l'efficacité de ceux que leur administrent les officiers de santé, a paru digne de l'attention-particulière de S.M. : s'étant fait rendre compte des abus qui règnent dans cette partie du service de santé, elle a été convaincue que cette même partie serait toujours une des plus souffrantes, si l'on ne prenait le plus tôt possible, le moyen de la rendre telle qu'elle doit être ». Pour arriver à l'objectif, le roi demande à ce que l'entrepreneur ait le choix des « infirmiers-ordinaires » en privilégiant les anciens soldats. Pour l'infirmier-major, il est indiqué que le recrutement se porte sur un ancien « bas officier » retiré du service. Afin de favoriser une émulation entre eux, le roi commande que chaque année, et le jour de la Saint-Louis, soit remise à l'infirmier méritant une somme de 50 livres avec remise de certificat de bonne conduite devant l'ensemble des employés. Une retraite est accordée pour tous ceux qui servent 16 années consécutives.

Le code d'administration des hôpitaux du 1^{er} janvier 1780

Le code d'administration des hôpitaux militaires et de ceux de charité au compte du roi est rédigé et transmis par le second texte en date du 1^{er} janvier 1780³³. Le souverain met en place un conseil d'administration placé sous la responsabilité directe du secrétaire d'État à la Guerre. Les grandes décisions concernant un hôpital sont prises par l'état-major de l'établissement composé d'un médecin, d'un aumônier, d'un chirurgien, du contrôleur, du commandant d'armes, d'un apothicaire et du commissaire des guerres.

La réglementation concernant les contagieux indique clairement l'isolement de ces malades dans des lieux distincts au sein même d'un hôpital. Les infirmiers « n'auront aucune sorte de communication avec les autres malades ». Aucune femme ne peut entrer au

sein des hôpitaux militaires et les infirmiers ne sont pas libres d'aller et venir sans une autorisation écrite d'un commissaire. Le rôle de l'infirmier dans son service auprès des malades et des blessés consiste pour l'essentiel au portage des repas, à la distribution des aliments et de l'eau. Il assiste les malades lors des douches et des bains en veillant aux règles prescrites. Il est également chargé de l'éclairage des salles et de l'entretien des lampes à huile au cours de la nuit. Les effets personnels des soldats décédés, non repris par les familles, sont distribués aux infirmiers au bout d'un an et un jour par les commissaires.

Dans le code de 1780 annexé, il est indiqué que les infirmiers sont traités et soignés en cas de maladie « comme serviteurs du Roi dans les hôpitaux » sans retenue sur les gages. Ceux-ci sont versés mensuellement aux infirmiers-majors et le montant est de 15 livres par mois, identique à ceux des garçons chirurgiens et garçons apothicaires. Pour les « infirmiers-ordinaires », ils sont maintenus à neuf livres.

L'ordonnance de mai 1781 : la suppression des avantages en nature

Le nombre d'infirmiers voulu est de deux pour un officier de santé et un pour le service de quinze malades, blessés ou vénériens. Ce chiffre ne varie pas avec l'ordonnance du roi du 2 mai 1781 qui vient modifier les règles de l'année précédente³⁴. La direction revient aux commissaires des guerres (titre XXIII), qui seuls peuvent congédier les infirmiers et servants. La prise en charge de l'infirmier en cas de maladie et ses droits à la retraite sont modifiés. Bien qu'il soit toujours soigné aux frais du roi, il ne perçoit plus ses gages lorsqu'il est malade contrairement au soldat pour lequel une simple retenue est exercée. Le délai d'activité pour percevoir la pension de retraite de 120 livres par an passe à vingt-cinq années de service pour un seul et unique hôpital. S'il a exercé dans plusieurs établissements, il lui faut attendre 30 années. La gratification de la Saint-Louis n'est plus de 50 livres et n'est plus systématisée. Elle dépend du bon vouloir des commissaires des guerres sur les recommandations des officiers de santé. La distribution des repas aux infirmiers est faite sur les restes des portions des malades.

Avec cette ordonnance, l'infirmier est vêtu d'une « soubreveste de toile brune » et ses gages augmentés à dix livres par mois. Son emploi demeure toujours d'exécuter les ordres reçus des commissaires et des officiers de santé. Au cours de la visite quotidienne, les consignes sont notées sur un cahier par les élèves chirurgiens et apothicaires. Le contrôleur ou le commis aux salles veillent à faire balayer et nettoyer les locaux deux fois par jour. Du bois de genièvre ou autre bois

³³ Code d'administration des Hôpitaux militaires & de Charité au compte du Roi, du 1^{er} janvier 1780, à Paris, de l'imprimerie royale, 1780.

³⁴ Ordonnance du Roi, Portant règlement général, Concernant les Hôpitaux militaires, du 2 mai 1781, à Paris, de l'imprimerie royale, 1781.

odoriférant est brûlé trois fois par jour minimum et notamment au cours des pansements. La tenue vestimentaire des « *infirmiers servant les malades* » doit être propre et inspectée par le contrôleur. L'infirmier est responsable des effets personnels d'un défunt pour lesquels il doit établir un inventaire.

Les insultes aux chirurgiens et aux infirmiers sont sévèrement punies. Les commandants des corps doivent statuer sans délai sur les sanctions. Toutefois leur application peut être différée en fonction de l'état des malades. Il est indiqué que l'on doit « *porter honneur et respect* » aux gradés. Le paragraphe 13 indique que l'on doit « *traiter avec douceur les infirmiers, et de se garder de les injurier, même quand ils auraient des plaintes à porter contre eux* ». L'infirmier « *convaincu d'avoir traité sévèrement les malades ou blessés avec négligence, dureté ou mépris, sera puni ou chassé, suivant l'exigence du cas* ». Les convalescents ne peuvent être employés comme infirmiers.

Dans le règlement de l'hôpital militaire de Saint-Amand (aujourd'hui Saint-Amand-les-Eaux) rédigé en 1782, un élément significatif y est indiqué³⁵. L'infirmier est présent lors de la distribution des eaux le matin « *au son de la caisse* ». C'est à l'infirmier de tendre « *le gobelet d'eau* » au malade, mais c'est à l'élève en chirurgie de veiller à ce qu'il soit bu et de le transcrire sur le cahier.

En cette fin de règne, l'aspect financier a un impact considérable sur les événements des années suivantes. La guerre d'Indépendance Américaine (1775-1783), à laquelle la France a participé activement, accentue la dégradation budgétaire du Royaume de France. Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau s'illustre à la tête du corps expéditionnaire français avec 6000 hommes.

Les ordonnances du roi Louis XVI du 1^{er} janvier 1786 entrent en vigueur pour la Marine royale. Le règlement du même jour « *sur l'ordre, la propreté & la salubrité à bord des Vaisseaux* », à la veille des grands bouleversements politiques en France, a le souci du fonctionnement des structures sanitaires à bord³⁶. Le rôle dévolu aux infirmiers est ainsi, dans ce cadre, précisé à l'article 10 « *les infirmiers seront tenus de maintenir la plus grande propreté au poste des malades; ils feront les lits matin & soir; ils seront aidés tous les jours par quatre Matelots, qui seront chargés de vider les seaux & bailles des malades, qu'on ne laissera jamais séjourner; soit de jour, soit de nuit* ».

35 Règlement de par le roi du 8 avril 1782, sur ce qui doit être observé dans l'Hôpital Militaire de Saint-Amand, pour y recevoir les Soldats, Cavaliers, Dragons & Hussards qui y seront envoyés, Par Gabriel Senac de Meilhan, à Valenciennes, de l'imprimerie de la veuve J.B.G Henry, imprimeur du Roi, au Marché aux Poissons, 1782.

36 Ordonnances et Règlements, concernant La Marine, du 1^{er} janvier 1786, imprimerie de Mallard, 1787.

La principale ressource des hôpitaux militaires sous l'Ancien Régime est le prix de journée perçu chaque jour pour le malade. Ce système, difficile à contrôler, explique l'importance prise par les contrôleurs et l'intendance. Les inspecteurs généraux exercent une surveillance centralisée tandis que le commissaire est responsable devant l'intendant à l'échelon local. Les règlements du 9 et du 23 octobre 1787 instruisent la création du conseil de guerre comme autorité permanente sur les armées³⁷. Il est placé sous la présidence du secrétaire d'État du département de la Guerre. Le roi concède peu à peu de son autorité sur les affaires militaires du royaume.

Le 18 mai 1788, un règlement est publié pour faire des économies³⁸ (p. 569). Le roi souhaite « *changer la forme actuelle de l'administration des hôpitaux militaires de son royaume et celle de leur service* ». Deux comités séparés sont créés sous le nom de « *Directoire des hôpitaux militaires* » et de « *Conseil de santé* ». Le premier est un comité exécutif chargé de l'administration, le deuxième est consultatif et chargé de « *tout ce qui pourra être relatif à l'objet médical* ». Le Directoire est composé d'un médecin, d'un chirurgien, d'un commissaire des guerres et de deux officiers généraux. Ces derniers président et rendent compte au secrétaire d'État. Sous leurs ordres directs est placé un commissaire des guerres qui assure la correspondance relative à l'administration ainsi que la vérification et le contrôle des dépenses des hôpitaux. Il assiste à toutes les séances du Conseil de santé sans voix délibérative. L'un des deux officiers de santé a la fonction de rapporteur de la commission. Il est chargé de transmettre au Conseil de santé les questions qui lui sont ainsi posées. Le Conseil de santé est composé de huit membres en activité et de quatre membres honoraires. Ils sont tous médecins ou chirurgiens et chargés de répondre aux questions qui leur sont posées par le Directoire d'administration. Ils présentent des innovations, favorisent l'instruction des officiers de santé et proposent leur avancement.

Jean-François Coste (1741-1819) est nommé premier médecin des camps et armées du roi et siège au Conseil de santé. Ce médecin s'est fait remarquer par son rôle dans l'organisation des secours aux Amériques. En prenant ses fonctions, J.F. Coste s'inquiète des rapprochements programmés entre les hôpitaux militaires et ceux de charité du royaume³⁹.

37 Règlement portant établissement d'un conseil d'administration du département de la guerre, sous le titre de Conseil de la guerre, à Versailles le 9 octobre 1787 & Règlement concernant le Conseil de guerre, A Versailles le 23 octobre 1787 - Recueil général des anciennes lois françaises, Jourdan, Isambert & Decrusy, Paris, août 1827, tome XXVIII.

38 Règlement du Roi, Portant établissement d'un directoire d'administration et d'un conseil de santé pour les Hôpitaux militaires, du 18 mai 1788, Recueil général des anciennes lois françaises, Jourdan, Isambert, & Decrusy, Paris, août 1827, tome XXVIII.

39 Considérations sur les hôpitaux militaires, relativement au projet de leur réforme, J.F Coste, mémoire rédigé en septembre 1787.

Les caisses de l'État sont vides et l'entretien de l'appareil militaire n'est plus possible. Cependant, J.F. Coste est loin d'imaginer la suite, il n'est pas informé des événements de l'année 1788. Le démantèlement des hôpitaux militaires est acté par décision du roi Louis XVI. Les aspirations à la paix et le démantèlement de l'appareil militaire vont de pair et entraînent une réduction drastique des effectifs. Si les officiers de santé sont licenciés massivement, il en est de même pour les infirmiers.

L'ordonnance du 20 juillet 1788 : la suppression des hôpitaux militaires

Sur la proposition du Conseil de guerre, les services et établissements annexes, dont les hôpitaux, sont supprimés et vendus par l'ordonnance du 20 juillet 1788⁴⁰. Le roi mécontent de la situation financière des hôpitaux militaires supprime 155 hôpitaux dépendants soit de l'Armée, soit de la Marine. Il entend modifier en profondeur l'administration de ceux qui restent en place. Les hôpitaux sont donc réorganisés en deux classes pour réaliser des économies budgétaires.

En application des règles ordonnées ci-dessus et à la date du 1^{er} janvier 1789, chaque régiment doit posséder, dans ses quartiers, un hôpital « dit régimentaire », sous la surveillance du conseil d'administration du régiment. Ce dernier a sous ses ordres un sous-officier chargé de l'économat et de la comptabilité. La présence d'un chirurgien-aide-major est requise ainsi que celle de deux élèves-chirurgiens par bataillon d'infanterie et par régiment de troupes à cheval. La solde respective de ces chirurgiens est de 700 livres et 250 livres par an. Chaque hôpital à la suite des régiments comprend deux infirmiers à la solde de 100 livres par an. Dans les hôpitaux régimentaires, les vétérans sont pris pour assurer les soins des soldats.

Les hôpitaux permanents de seconde classe « dits auxiliaires » sont au nombre de huit. Ils sont chargés de « *procurer à certains genres de maladies les secours qu'ils ne pourraient trouver dans d'autres établissements* ». Cinq des hôpitaux auxiliaires sont les anciens hôpitaux militaires de Metz, Lille, Strasbourg, Toulon et Brest. Ils conservent leur mission de formation des officiers de santé dans leur amphithéâtre. Trois autres hôpitaux de 200 lits, devaient être mis sur pied à Caen, Saint-Brieuc et Saint-Jean-d'Angély. Pour le temps de guerre, il est envisagé de constituer des « entrepôts de convalescents » dans ces hôpitaux auxiliaires. Leur direction est confiée à un conseil d'administration, composé du commandant et du major de la place, d'un membre du conseil d'administration de chaque régiment formant la garnison, et du commissaire-

ordonnateur ou d'un commissaire des guerres chargé de le suppléer.

Tous les marchés passés précédemment avec les entrepreneurs ou les administrateurs des hôpitaux militaires sont résiliés. Les pouvoirs des commissaires des guerres sont toujours plus accrus par rapport aux réglementations antérieures. L'appel éventuel aux hôpitaux de la charité peut, sous certaines conditions, être autorisé dans quelques villes de garnison. Comme pour les officiers de santé, l'ordonnance de 1788 licencie en masse les infirmiers au service des soldats. Un règlement à la date du 1^{er} septembre développe les détails de l'organisation et les moyens d'exécution⁴¹. Des modifications importantes sont données notamment pour le régime alimentaire des malades et des blessés. La portion de viande d'une livre par malade jusqu'alors est réduite à trois-quarts de livre dans les hôpitaux de moins de vingt-cinq malades et à deux tiers de livre dans les hôpitaux recevant plus de cinquante hospitalisés. L'infirmier est nourri dans les mêmes proportions et conditions que le malade.

Dans son service aux malades et aux blessés, l'infirmier est chargé du portage et de la distribution des repas à dix heures le matin et dix-sept heures le soir. Les recommandations faites pour les chirurgiens sur les régimes sont strictes et très encadrées. La discipline ne varie pas pour l'infirmier qui se doit d'exécuter les ordres donnés par les économes, les aumôniers et les officiers de santé. Sous l'autorité d'un infirmier-major, l'infirmier s'occupe de la salubrité et de la propreté des salles par le renouvellement de l'air et du ménage deux fois par jour. Il change les linges de corps et de literie aussi souvent que le prévoit le tableau de renouvellement. Il a aussi la charge des biens et armes d'un soldat décédé, dont il demeure responsable jusqu'à la remise à l'économe. Dans cette dernière ordonnance d'un roi de France, l'infirmier est habillé d'une « *soubreveste de drap bleu* » fournie par l'économe une fois l'an.

Les États-généraux : les doléances

Les réformes de 1781 ont eu des conséquences néfastes sur la situation sanitaire aux armées et l'année 1788 marque une rupture dans l'administration et la gestion des hôpitaux militaires. Le démantèlement des organisations militaires, particulièrement celles des établissements de santé, a occasionné une vive inquiétude. Le sentiment de colère est présent parmi les officiers de santé qui se disent lésés dans leurs fonctions. Les éléments concernant les officiers de santé ne sont pas isolés puisqu'ils illustrent le ressenti de la noblesse dans son ensemble vis-à-vis de la perte des privilèges.

Un ouvrage rédigé en 1784, et publié en 1789, les dénonce publiquement bien que son auteur soit

40 Ordonnance du Roi, Portant règlement sur la constitution & l'administration générale des Hôpitaux militaires, du 20 juillet 1788, à Versailles, de l'imprimerie royale, 1788.

41 Règlement sur les détails intérieurs des Hôpitaux militaires, du 1^{er} septembre 1788, à Versailles, de l'imprimerie royale, 1788.

anonyme⁴². Ce que l'on sait, c'est qu'il est adressé à la fin du mois de novembre 1787 à M. l'Archevêque de Toulouse à sa prise de fonction en tant que ministre. Ce document se veut « *utile aux braves défenseurs de la patrie* ». Dans le chapitre I: « *Des hôpitaux militaires en général* », l'auteur présente le service de santé des hôpitaux militaires et lance un « *appel à défendre ces sanctuaires de l'humanité* ». La date charnière du 1^{er} janvier 1747 est indiquée comme date de référence dans le chapitre II: « *Quelques époques remarquables, relatives aux hôpitaux* ». Le chapitre III « *Forme de l'administration* », est découpé en diverses sections qui ont pour but de définir ce que devrait être cette institution. Ainsi la section I: « *Entreprise générale* » suivie de celle sur « *L'entreprise par province est préférable pour le bien du service & des intérêts du Roi* » et de celle qui explicite que « *Le système proposé il y a peu d'années de réunir le service des hôpitaux aux régiments, est impraticable* ». Cette argumentation est liée au temps de la guerre où les malades ne pourraient pas suivre les régiments. La section IV « *Les hôpitaux militaires ne peuvent tous être desservis par des religieux ou des religieuses* » et la section V « *Les hôpitaux militaires ne doivent pas être traités chacun à part, et hôpital par hôpital* ». Le chapitre IV « *Manutention des hôpitaux, ceux qui doivent en faire le service* » développe un argumentaire par catégorie de personnel.

Les événements de l'année amènent progressivement la perte du pouvoir par la maison royale. Les États-Généraux s'ouvrent à Versailles, le 5 mai 1789. La condition des soins révolte et les humiliations des blessés et des malades interpellent certains citoyens comme l'Abbé Desmonceaux de Villeneuve qui adresse « *aux présidents et autres députés tenant les États-généraux* » un manifeste en 1789, dans lequel il rappelle les valeurs chrétiennes⁴³. Selon lui, « *La bienfaisance nationale est nécessaire et utile dans l'administration des hôpitaux militaires et particuliers* ». Il écrit: « *Il n'est pas de communautés régulières qui n'aient besoin d'une administration spirituelle & temporelle, autrement ce serait établir un édifice sans fondement, & qui menacerait ruine au moindre coup de vent. Les chefs de ces deux directions doivent être des hommes en place, & connus pour n'avoir ni intérêts à démêler, ni partialités à prendre dans la confiance qui leur est donnée.* »

Conclusion

Depuis le règne d'Henri IV les structures sanitaires militaires ont évolué sous la houlette des commissaires des guerres et des officiers de santé. Le service de santé et les hôpitaux militaires sont renforcés et les officiers bénéficient d'avantages

et de la reconnaissance du pouvoir royal. Ils sont chargés des soins des soldats des armées du roi et des invalides. Les oppositions et rivalités dans la gouvernance des hôpitaux sont perceptibles tout au long de l'époque moderne. L'autorité hiérarchique des hôpitaux militaires de l'Ancien Régime est le secrétaire d'État du département à la guerre qui transmet les ordres pour organiser le quotidien par l'intermédiaire de l'intendance. Les termes médecin, chirurgien, apothicaire et infirmier sont inscrits dans la réglementation. Avec la première réforme de 1747, qui regroupe les différents textes établis à cette date, le rôle de chacun est précisé selon un découpage hiérarchisé et précis des fonctions et rôle de chacun.

Le statut de l'infirmier est secondaire, voire annexe, dans les règlements d'administration de ces établissements militaires. Mentionné dans les actes royaux, ce personnel subalterne sans instruction, ignorant tout du domaine médical, passe d'une section de malade à une autre en fonction des besoins du service et non de sa qualification. Les sanctions et les punitions sont nombreuses et couramment infligées. L'avalissement, plutôt que l'élévation de la fonction et des soins aux malades, malmène l'infirmier au quotidien.

La sœur-hospitalière, religieuse, participe aux soins dans les travaux les plus propres, comme l'entretien et le repassage du linge, et la composition des remèdes et onguents. Elle se décharge sur l'infirmier pour les tâches les plus sales et les plus contraignantes. Les travaux domestiques lourds sont confiés à l'infirmier: le nettoyage de la salle, l'allumage des feux, la vidange des pots de chambre et des latrines, la toilette des malades, la réfection des lits, la distribution des repas et le transport des malades et des corps. La journée de travail dure 12 à 14 heures et la tâche est harassante.

L'infirmier n'est pas intégré de plein droit dans l'organisation sanitaire. Il répond aux ordres des intendants dont il dépend administrativement au sein des organisations locales. Les commissaires des guerres n'hésitent pas à retirer l'infirmier apte au service pour mieux contrôler l'organisation et la direction des structures hospitalières. Compte tenu des risques de son action et de sa situation particulière l'infirmier est au compte du roi pour sa paye. Il est soigné gratuitement « *comme un serviteur du roi* » dans les hôpitaux militaires s'il se blesse ou tombe malade. Une forme d'assurance maladie lui est ainsi accordée. Néanmoins ses conditions d'emploi se dégradent à la fin du XVIII^e siècle avec les ordonnances de 1781. Dépendant des finances du royaume, les récompenses et pensions de retraite sont des promesses non tenues et sans cesse modifiées. Le gîte et le couvert ne leurs sont plus accordés, ce qui freine le recrutement des employés. Les réformes de Louis XVI ouvrent un débat sur l'avenir des soins en milieu militaire. Les médecins et chirurgiens des armées du roi, parmi les plus éminents, s'organisent

42 Des hôpitaux militaires, à Metz, de l'imprimerie de Collignon, 1789.

43 De la bienfaisance nationale, sa nécessité et son utilité dans l'administration des Hôpitaux militaires et particuliers, par l'Abbé Desmonceaux, 1^{er} mai 1789.

afin de dénoncer la situation sanitaire et tenter d'affirmer leur prérogative.

Avec la réforme de 1788, où seul l'aspect financier est pris en compte, les hôpitaux militaires sont supprimés et avec eux le personnel de ces établissements. Les services de santé peinent à trouver une issue favorable alors que s'ouvrent les États-Généraux. Louis XVI, roi de France et de Navarre est toujours assis sur le trône bien qu'il concède peu à peu de son autorité sur les affaires du royaume. La prise de la Bastille marque l'effondrement du pouvoir royal et avec elle celles de ses institutions. Elles doivent être réformées pour répondre à la demande du peuple qui a soif de justice. C'est leur organisation qu'il est nécessaire de faire évoluer puisque trop marqué de l'empreinte du sceau royal.

Les épisodes se succèdent rapidement dans le royaume de France chancelant jusqu'aux évènements de

l'année 1789. Les livres de doléances sont ouverts. Le peuple réclame du pain et descend dans la rue. Les difficultés dans la gouvernance royale aboutissent à la convocation des États-Généraux. Mécontents et conscients des attentes du pays, les députés du tiers état prennent les choses en main et donnent naissance, le 17 juin, avec quelques députés du clergé, à la première Assemblée nationale. Les députés vont plancher pour une réorganisation en profondeur des institutions et tenter de remédier notamment à la situation sanitaire. Les débats parlementaires vont être nombreux et la question des infirmiers sera posée au cours de cet épisode décisif de l'histoire de France. Cette période serait-elle propice à la création d'un statut officiel pour les infirmiers des hôpitaux militaires?

M.E.Bertheau

Infirmier cadre de santé paramédical



Lu pour vous

Corps et Âme

Auteur: Nicolas Zeller

Éd. Tallendier, 2021 - 248 pages -19,50 €

« Je suis médecin. Et je suis aussi militaire. Ne me demandez pas si je suis plus, médecin ou militaire: ces deux états sont indissociables chez moi. Je suis médecin militaire. J'ai accompagné des soldats en opération à maintes reprises. Des situations de stress, parfois intenses, qui m'ont confronté moi aussi, à de nombreuses questions personnelles. J'ai parfois, et je l'avoue sans honte, douté dans certaines situations complexes où tous les repères semblent s'effondrer. "Qu'est-ce que je fais ici", "Quel est le sens de mon engagement?", "Et si je meurs demain?", "Et ma famille?" »

De cette réalité si particulière du médecin militaire, Nicolas Zeller parle librement. Cette dualité lui donne accès aux maux du corps autant qu'à ceux de l'âme. Avec les forces spéciales, il nous emmène côtoyer la violence et la guerre sur tous les théâtres des conflits actuels. Il nous plonge au cœur d'une réflexion cruciale. Qu'est-ce qu'un soldat.

Né en 1976, Nicolas Zeller a été formé à l'École du service de santé des armées de Lyon. Il a servi dans différentes unités de l'armée de terre et dans les forces spéciales.

Nicolas Zeller est un rare alliage, de philosophe et d'homme d'action. Il entrelace. C'est pour cela qu'il nous embarque. Et racontant avec une verve et un franc-parler sans égal, il nous pousse à réfléchir.

Erik Orsenna





Baptême de la promotion 2022 -2023 « Groupe Rochambeau »

Allocution prononcée le 25 juin 2022
par le MCS Bel,
Directeur de l'EPPA.

Le Groupe est né grâce à la volonté d'une Américaine francophile. Madame Florence Conrad, âgée de 58 ans en 1944, avait participé à la Première Guerre mondiale en France aux côtés de la croix rouge française puis avait réitéré son action sur la ligne Maginot au début de la Seconde Guerre mondiale avant de rentrer aux États-Unis. À New York, elle recrute 14 jeunes volontaires Françaises désireuses de participer à la libération de l'Europe et de la France. Les futures ambulancières et leurs véhicules stationnent au camp américain Patrick-Henry (en Virginie) avant le grand départ pour Casablanca.

Le commandant Florence Conrad sait, à l'époque, qu'un certain général Leclerc est en train de créer une division blindée française. Elle part donc à Alger où elle rencontre le général Koenig. La ténacité de cette Américaine est alors récompensée et le Groupe Rochambeau reçoit l'accord du général Leclerc à qui elle propose 19 ambulances neuves ainsi que de jeunes volontaires féminines. Sur place, Florence Conrad engage d'autres jeunes femmes qui seront appelées « Les Marocaines ».

Le groupe a été immédiatement versé au sein de la 1^{re} compagnie du 13^e bataillon médicale. Après un temps d'adaptation et de preuves à faire, les soldats de la division les surnommaient dès le premier jour « nos Rochambelles ». Le groupe quitte Casablanca seulement 15 jours après son arrivée pour rejoindre l'Angleterre. Elles quittent l'Angleterre en convoi après avoir stationné dans le camp américain D10.

Et le 31 juillet 1944, les Rochambelles débarquent sur Utah Beach.



Leur mission était d'évacuer les blessés de la zone de combat et de les transporter jusqu'au poste de « triage et traitement » (10-20 km du front). Toujours par équipes de deux, après avoir établi un rapide diagnostic concernant le blessé, elles prodiguent les premiers soins puis elles le transportent dans l'ambulance. C'est la première fois que des femmes se retrouvent sous le tir de balles ennemies, en première ligne. En août 1944, elles participent à la libération de Paris, M^{me} Florence Conrad décide alors de laisser officiellement la place à Suzanne Torrès afin de s'occuper des blessés de la division au Val-de-Grâce.

L'aventure de ces femmes continue ensuite jusqu'au Nid d'Aigle en passant par la libération de Strasbourg, en novembre 1944. Le groupe est présent pour les adieux du maréchal Leclerc (général de corps d'armée à ce moment).

Le Groupe Rochambeau est officiellement dissous en septembre 1945. En octobre 1945, une partie des anciennes Rochambelles embarque de Marseille pour suivre le colonel Massu en Indochine, elles sont intégrées aux Personnels Féminin de l'Armée de Terre (PFAT).

Enfin, les Rochambelles sont les premières femmes militaires de l'histoire à être envoyées au front. Leurs actions de sauvetage au combat ont permis de sauver de nombreuses vies mais cela ne s'est pas fait sans perte. Sur la soixantaine de Rochambelles engagées au total, 4 sont tuées en service commandé et le nombre de blessées est difficilement évaluable.

Aujourd'hui, il n'existe plus aucune Rochambelle en vie. Liliane Valter est morte le 15 novembre 2019, elle était la dernière Rochambelle.

MCS Bel
Directeur de l'EPPA
Commandant en second les Écoles militaires de santé de Bron

Ministère des armées

Lyon, le 25 juin 2022

**Direction centrale du service
de santé des armées**

ORDRE DU JOUR N° 331

Élèves infirmières, élèves infirmiers de l'École du personnel paramédical des armées,

Nous sommes réunis aujourd'hui sur la place d'armes des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron pour procéder à un acte fondateur dans votre parcours de formation de jeunes élèves infirmiers du service de santé des armées.

Nous célébrons votre baptême de promotion. Un baptême marque l'intégration officielle du baptisé dans une communauté. C'est aussi une belle occasion de réunir sa famille et ses amis. C'est dans tous les cas un moment particulier et fédérateur pour vous puisque vous venez, à cette occasion, de recevoir un nom de promotion.

Recevoir un nom de promotion, c'est une reconnaissance. Vous intégrez la prestigieuse cohorte des anciens qui vous ont précédés et qui ont été baptisés avant vous.

Recevoir un nom de promotion, c'est aussi se voir attribuer un nom qui, symboliquement, va guider votre vie professionnelle et qui vous identifiera à jamais au sein du SSA. Au-delà du nom, vous serez unis par les valeurs qu'il représente.

Recevoir un nom de promotion, c'est enfin un engagement. Vous êtes militaires depuis votre entrée à l'EPPA et vous confirmez, en ce jour, votre engagement au sein du Service de santé des armées. Vous ancrez votre appartenance à la communauté de destin que nous formons avec les forces armées.

Élèves de la promotion 2020-2023, vous avez choisi comme nom de promotion « le Groupe Rochambeau ». Né lors de la Deuxième Guerre mondiale, grâce à la volonté, à l'audace et à la ténacité d'une infirmière américaine francophile Florence Conrad, le Groupe Rochambeau et ses conductrices ambulancières, les Rochambelles, par leur courage et leur détermination, forcent l'admiration. Ensemble et unies, elles ont accompli des actions de sauvetage au combat hors du commun. La bravoure dont elles ont fait preuve témoigne de l'importance de la cohésion du groupe, valeur fondamentale de l'identité militaire. Je vous invite à la cultiver.

Vous vous destinez à exercer un métier merveilleux mais exigeant. Inspirez-vous de l'exemple du Groupe Rochambeau, de son histoire et de ses actes. Vous n'avez pas choisi ce métier par hasard. Quelles que soient vos futures affectations, il n'aura de sens que si vous l'exercez avec cœur et humanité. Ayez le goût de l'absolu, ayez cet idéal qui dynamisera vos actions, vos choix et votre engagement. Donnez le meilleur de vous-même !

Puisse désormais le Groupe Rochambeau vous inspirer dans votre action quotidienne, au service de nos armées et pour la réussite de leurs missions.

À la fin de votre formation, vous servirez dans les différentes structures de soins du Service, en métropole ou en outre-mer. Vous prendrez soin de celles et ceux prêts à donner leur vie pour défendre les intérêts de notre pays.

Vous êtes l'avenir du Service. Soyez fiers et heureux du métier extra-ordinaire que vous avez choisi et de la cause que vous allez servir.

*Médecin général des armées
Philippe ROUANET DE BERCHOUX
Directeur central du service de santé des armées*

Quelques portraits

Florence CONRAD



Née en 1886, Florence Conrad est une Américaine francophile depuis toujours. Elle participe à la Première Guerre mondiale en tant qu'infirmière dans la Croix-Rouge puis en 1942. Dès 1943, habitant alors à New York, Florence Conrad décide de participer à sa façon au second conflit mondial. Avec l'aide

de riches Américaines, elle réussit à rassembler les fonds nécessaires pour acheter 19 ambulances W.C. 54 de la marque "Dodge". Sa ténacité et son entrain motivent quelques Françaises, alors aux États-Unis, à participer à cette aventure. Elle va alors permettre au Groupe Rochambeau d'entrer au sein d'une division en pleine création en 1943 : la 2^e division blindée du général Leclerc. Dès le 11 octobre 1943, arrivée à Rabat, elle se démène pour trouver un logement pour ses "Rochambelles" dont elle prend soin comme une véritable maman. Elle mène son groupe officiellement jusqu'à Paris. Cependant, dès les premiers déploiements des ambulances en Normandie, elle se retire pour laisser la place à Suzanne Torrès à qui elle cède officiellement sa place après la libération

de Paris. Elle est Chevalière de la Légion d'honneur, possède la croix de guerre 1939-1945 et la *Presidential Unit Citation*.

Suzanne TORRÈS



Née en janvier 1907, elle s'engage dans les sections sanitaires automobiles de la croix rouge lors de la bataille de France en 1940. Après cela, elle s'exile aux États-Unis où elle rencontre Florence Conrad en 1942. Elle s'engage pleinement dans le groupe dès ses premiers instants, elle est la commandant en second

du groupe jusqu'au départ de la commandante, Florence Conrad le 5 septembre 1944 où elle passe commandante. Elle fait toutes les campagnes du groupe. Elle est décédée le 25 novembre 1977.

Raymonde JEANMOUGIN

Née en 1922, elle s'engage dans le Groupe Rochambeau en 1943 alors qu'il était stationné au Maroc. Cette infirmière participe à toute la campagne d'Europe. Elle est faite "commandeur de la Légion d'honneur" et "commandeur de la médaille du

Mérite”, médaillée de la “médaille militaire” ainsi que de la “croix de guerre 1939-1945”.
Elle meurt le 17 avril 2018.



ROCHAMBELLES MORTES EN MISSION

Léonora LINDSLEY

Née le 17 mars 1917, elle a la double nationalité franco-américaine. Elle s’engage dans le Groupe Rochambeau aux États-Unis. Le 7 mai 1945, elle est dans une jeep avec des soldats américains qui font la liaison entre Berchtesgaden et le “Nid d’aigle” (Résidence d’Hitler située sur les hauteurs de Berchtesgaden dans le sud de la Bavière), la jeep a un accident sur cette route de montagne et Léonora Lindsay se fracture le crâne. Elle meurt le 7 mai 1945. Elle sera décorée de la croix de guerre 1939-1945 ainsi que de la *Présidential Unit Citation* à titre posthume.



Aline LEROUGE

Lieutenant FFI, chef de Section, elle participe avec « ses hommes » aux opérations du front de l’Atlantique

(résorption de la poche de Royan). Elle finit la guerre en s’engageant dans la 2^e DB qu’elle suivra jusqu’à Berchtesgaden. Elle s’engage ensuite dans le Groupe Rochambeau qu’elle suivra en Indochine. Aline ne fait aucune différence entre les blessés, amis ou ennemis, elle les défend coûte que coûte, à la mitrailleuse s’il le faut. Elle sera gravement blessée au poumon par l’un de ces blessés ennemis qu’elle voulait aider. Elle est morte le 24 novembre 1950, “victime du devoir” pendant la guerre d’Indochine. Son ambulance ayant été précipitée dans le fleuve.

Odette TIOLLET

Il existe très peu d’informations sur cette membre du Groupe Rochambeau. Elle s’engage au Maroc et participe à la campagne d’Europe puis continue en Indochine où elle meurt au combat le 2 janvier 1946.

Micheline GARNIER

De son vrai nom Marie-Louise Charbonnel, elle naît en 1918 et entre en résistance dès 1941. Suite à ses actions au sein de la résistance française, elle est recherchée par la Gestapo et doit fuir en Angleterre. Elle s’engage alors dans le Groupe Rochambeau. Le 13 août, elle est capturée par les Allemands au volant de son ambulance à Argentan. Elle était accompagnée de deux soldats français. Lors de la libération d’Argentan, on découvre non loin de là l’ambulance de Micheline Garnier. Elle ne sera jamais retrouvée. Elle reste encore aujourd’hui un grand mystère du Groupe Rochambeau.



Héraldique de l’insigne de la promotion 2022-2023 « Groupe Rochambeau »

Écu type français moderne, coupé d’argent à la croix de gueule; timbré en chef d’un caducée d’Hermès, terminant en pointe par l’union des drapeaux français et américain, soutenue par la devise « *Aucacia Ducit Ad Victoriam* ». Le tout accompagné à senestre de l’explosion gueule, à dextre l’ambulance US « Dodge WC54 » porté en cœur par une colline comportant une croix de Lorraine azur.

(Service historique de la Défense)



Symbolisme:

- Croix rouge: Croix des ambulances Rochambeau et l’engagement sanitaire militaire dans tout conflit
- Caducée d’Hermès: Profession médicale, figurant sur les matériels du Groupe Rochambeau
- Drapeaux: Union des drapeaux français à droite et américain à gauche symbolisant la volonté et la force d’âme de Florence Conrad, fondatrice du Groupe Rochambeau
- Croix de Lorraine: L’engagement militaire dans la 2^e Guerre Mondiale pour la libération de la France



- Groupe Rochambeau: Nom du groupe parrain de promotion, reprise de la forme graphique de l’insigne du Groupe Rochambeau datant de 1945
- Ambulance: Reprise de l’ambulance US « Dodge WC54 » de l’insigne du Groupe Rochambeau datant de 1945
- Explosion: Reprise de l’explosion de l’insigne du Groupe Rochambeau datant de 1945
- Devise: « *Audacia Ducit ad Victoriam* »: « *Laudace mène à la victoire* », devise de notre compagnie, elle incarne les valeurs des Rochambelles qui ont quitté leur pays, pour servir en France et venir en aide aux soldats blessés.



Baptême de la promotion 2021 « Médecin général inspecteur Gaspard-Léonard Scrive »

Allocution prononcée le 1^{er} octobre 2022
MGS Ausset,
Commandant les Écoles militaires de santé
de Lyon-Bron.

L'armée française assiégeait Sébastopol.

Aguerrie par plusieurs décennies de dures opérations en Afrique et intégrée à une coalition internationale, elle menait depuis près d'un an entre mer Noire et mer d'Azov une âpre lutte contre l'expansionnisme russe.



Succédant à une pandémie mondiale partie du continent asiatique, cette guerre devait être courte. C'est du moins ce que l'on pensait à son déclenchement en 1853 ; se basant pour cela sur le spectacle d'armées en apparence en tout point semblables à celles des décennies précédentes.

Mais les apparences sont trompeuses et l'expérience militaire n'a de valeur que lorsqu'elle prépare à être surpris.

C'est ce qu'a expérimenté votre parrain, Gaspard-Léonard Scrive, lors de cette guerre de Crimée qui, ramenée à ses aspects essentiels, nous renvoie tant à l'actualité. Au moment de cet ultime assaut de la place forte de Sébastopol, il est un praticien réputé de 40 ans dirigeant depuis plus d'un an et demi le service médical de l'armée d'Orient.

Sa réputation est fondée sur un bagage académique irréprochable, à l'époque fruit du compagnonnage dans les hôpitaux militaires d'instruction comme ce sera le cas pour vous. Sa formation à peine débutée, il avait déjà été déployé à Lyon comme l'ont été vos tout jeunes anciens, pour les premiers soubresauts de l'épidémie partie d'Asie – le choléra – que nous évoquions il y a un instant et qui dès les prémices de la campagne et 20 ans après son irruption en France frappait encore le corps expéditionnaire. Quittant



l'École du Val-de-Grâce à la fin de sa formation, il sera immédiatement projeté en opération en Afrique, comme c'est le cas actuellement pour vos camarades.

C'est donc fort d'une expérience de trois dures années dans les forces, comme ce sera le cas pour vous, qu'il reprend une activité universitaire qui le mènera jusqu'à l'agrégation sans l'empêcher, au contraire, de participer au soutien des forces en Algérie.

C'est sans doute cette expérience que se remémore Gaspard-Léonard Scrive, à la veille des opérations intenses d'investissement des bastions défendant Sébastopol. Cette expérience, il l'a depuis longtemps transmise à ses camarades plus jeunes dans plusieurs ouvrages dont il est l'auteur. Mais il l'a surtout confrontée à la réalité de l'évolution des guerres ; capitalisant les acquis de Larrey – comme les ambulances volantes permettant de soigner au plus près des combats – et introduisant les avancées médicales les plus récentes. Ce sera le cas de l'anesthésie dont Scrive fera en Crimée un standard de soins, rationalisés pour la première fois. Peut-être faut-il voir dans cet investissement visionnaire l'extraordinaire humanisme qui sera reconnu et récompensé par les plus hautes distinctions de chacun des cinq belligérants de cette guerre, amis comme ennemis.

Car, près de 10 ans avant la première convention de Genève et 50 ans avant la première conférence de La Haye, Scrive applique strictement des principes d'humanité et d'impartialité que personne n'avait alors formalisés par écrit.

Lui en faut-il de l'humanité pour faire en sorte que chaque blessé soit traité sans tenir compte du camp auquel il appartient au cours de féroces combats que tous veulent immédiatement décisifs tant le prolongement du conflit a déjà tué ? De misère,

de froid et de faim bien plus que de combats. Car comme dans d'autres conflits, mais dans celui-ci particulièrement, la maladie – typhus, choléra, scorbut – commencera à tuer bien avant les combats et tuera bien après.

En Crimée, ces années-là, la maladie était la cause de 9 morts sur 10.

Lui en faudra-t-il du charisme pour transmettre cette humanité à ces médecins placés sous ses ordres, eux-mêmes aux premiers rangs des victimes des maladies transmissibles? Au cours de la campagne, sur ses 200 médecins, une cinquantaine mourra du typhus en apportant leurs soins et presque autant disparaîtront au combat. Les noms d'aucun d'entre eux ne sont inscrits sur le monument à votre gauche car les écoles de santé n'existent pas encore dans les armées et c'est bien la terrible éloquence du nombre de morts évitables qui fera que l'ancêtre de votre école verra le jour l'année suivant la prise de Sébastopol.



Scrive lui-même sera contaminé durant cette campagne. Et s'il refusa toujours d'être évacué de Crimée, ou simplement d'y interrompre sa tâche, à la chute de Sébastopol au terme de cet ultime assaut victorieux c'est un homme à jamais affaibli par les séquelles de la maladie qui retournera en France pour

finalement mourir à 46 ans. Cette fois-ci, rapatrié d'une ultime mission d'inspection qu'il ne concevait pas de refuser.

Une vie courte et intense au service d'un engagement dont il ne percevait pas plus que ses contemporains les méandres que son accomplissement nécessiterait, mais dont il n'a jamais douté à la finalité: le succès des armes de la France.

Devenu sous la pression de la nécessité de sa mission anesthésiste avant l'anesthésie, épidémiologiste avant que le concept n'existe, ce chirurgien hors pair, cet anatomiste distingué n'a jamais perdu de vue la finalité de son engagement sans que jamais son éthique ne puisse être mise en cause.

Ses actions auprès du commandement, ses initiatives médicales ont immédiatement été reprises et analysées pour être à l'origine du Service de santé tel que vous le connaîtrez. Avec les écoles de formation produisant des officiers à part entière, indépendants d'un quelconque corps d'administration. Son regard de médecins sur les aspects militaires d'un conflit qui annonçait tous ceux des guerres que l'on qualifiera de modernes aurait pu être riche d'enseignements pour qui aurait bien voulu l'entendre.

Mais qui veut entendre les leçons d'un conflit aussi éloigné que les rives de la mer Noire?

Peu de gens en réalité, même si bien souvent le progrès médical est le seul grand vainqueur des guerres et que les leçons de la médecine militaire finissent par profiter au monde civil.

En Crimée en 1855 c'était l'anesthésie qui s'imposait sous l'impulsion de ceux qui n'avaient rien oublié des préceptes d'Ambroise Paré, Larrey, Percy, Desgenettes... Soixante ans et une tuerie plus tard ce sera la radiologie et la transfusion.

Élèves de la promotion Scrive, aujourd'hui, c'est un corpus de connaissances constitué en trois siècles d'histoire de notre Service de santé que vous devrez faire votre tout en acquérant ce savoir-être collectif qui vous permettra, comme votre parrain, d'affronter la surprise du prochain conflit.

Médecin général Sylvain Ausset
Commandant les Écoles militaires de santé de Bron

Ministère des armées

Lyon, le 1^{er} octobre 2022

**Direction centrale du service
de santé des armées**

ORDRE DU JOUR N° 354

*Officiers, sous-officiers, militaires du rang et personnel civil
des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron,*

Aspirants médecins et pharmaciens de la promotion médecin inspecteur Scrive,

Vous avez reçu il y a quelques instants votre nom de promotion ainsi que votre fanion.

*Sachez apprécier ce moment si particulier, par lequel vous recevez en héritage le souvenir
de l'un de vos grands Anciens, le médecin inspecteur Scrive.*

*Le souvenir, d'abord, d'un très jeune élève qui, dès ses études, s'engagea dans la lutte contre
le choléra, ici même, dans la ville de Lyon.*

*Le souvenir d'un médecin militaire, qui, en tant que médecin-chef du corps expéditionnaire
français, exerça bien loin des frontières françaises, jusqu'en Algérie et, plus tard, jusqu'en
Crimée. C'est là, sur le front de Crimée, qu'il mûrit l'idée d'utiliser le chloroforme comme
anesthésiant et de le généraliser.*

*Jusqu'à son retour en France, il servit avec dévouement les malades et les blessés, qui, tous,
lui avaient confié leurs vies.*

*En devenant médecin militaire, Gaspard-Léonard Scrive consentit à vivre au quotidien aux
côtés de ses frères d'armes, partageant avec eux les dangers du front et la rigueur des champs
de bataille.*

*Vous prolongez aujourd'hui son héritage. Vous vous placez dans ses pas, faisant vôtres son
abnégation et son exigence.*

*Aujourd'hui, votre baptême de promotion marque le début de l'engagement que vous avez pris
au service de la France. Un engagement qui vous a amené à faire un choix lourd de sens :
celui de rejoindre les rangs du Service de santé des armées.*

*Vous serez là, lorsqu'il faudra sauver des vies, soulager des souffrances, en opérations, sur
le territoire national, dans nos antennes médicales, nos rôles deux, ou encore nos hôpitaux.
Vous le ferez, quels que soient votre composante, votre lieu ou votre unité d'affectation,
sur terre, en mer ou dans les airs.*

Tous ici aujourd'hui, vous vous apprêtez à vivre une carrière variée et exaltante, aux multiples facettes. Vous développerez des intérêts et des passions qui vous seront propres. Vous serez amenés à acquérir des compétences et des aptitudes particulières. Vous vous y dépasserez et vous vous y réaliserez.

Tout au long de cette carrière, il vous faudra apprendre à maîtriser des savoirs et des actes techniques spécifiques, qui constituent un socle absolument indispensable à l'exercice de notre métier. Mais il vous faudra aussi savoir relever la tête, rester curieux et ouvert, prendre de la hauteur, pour appréhender le contexte dans lequel vous exercerez et pour comprendre ses enjeux et ses impératifs. Je le sais, la tâche est exigeante.

Mais tout cela, vous ne le ferez pas seuls. Vous serez tournés vers le succès d'une même mission, ensemble. Pour la mener à bien, il vous faudra pouvoir compter les uns sur les autres, vous entraider, et cultiver une relation de proximité et de solidarité. Vous pourrez aussi compter sur l'expertise de vos anciens, dont certains sont présents avec nous aujourd'hui, pour vous guider dans votre mission.

Durant votre long parcours, vous serez soumis à deux impératifs complémentaires : soigner et servir. Pour cela, votre identité de soignant militaire, que votre formation vous permet aujourd'hui d'acquérir, sera votre boussole. Il vous faudra vous approprier et assumer pleinement cette identité, qui s'incarne dans des valeurs communes d'humanité et de souci de l'autre. Elle vous permettra, j'en suis sûr, de conserver le sens de votre mission, quelles que soient les circonstances.

Aujourd'hui, votre baptême de promotion marque votre entrée dans un Service en pleine mutation. Lorsque vous sortirez de votre formation, le Service aura changé. Les défis auxquels il devra faire face auront évolué. Demain, ce sera à votre tour de le faire avancer.

Dans cette entreprise, il faudra toujours vous rappeler que vos actions n'ont qu'une seule finalité : celle de soutenir les forces armées, avec qui vous partagez une véritable communauté de destin.

***Médecin général des armées
Philippe ROUANET DE BERCHOUX
Directeur central du Service de santé des armées***

Le mot du président de la promotion 2021

Chers proches, chers invités, mes très chers camarades, N'avons-nous pas rêvé de cette soirée idéale depuis notre intégration à l'École? Depuis le début de nos longues journées de travail dans le but de ressortir vainqueurs de cette bataille qu'est la première année? Et bien, le jour tant attendu du baptême de la promotion est venu. Ce jour restera à jamais gravé dans nos mémoires, tant par la présence de nos familles et de nos amis que par la longue préparation que précède l'évènement. Mais ne vous méprenez pas, il marque seulement le début de notre histoire. Notre petit bout de chemin débute à peine et nous vivrons côte à côte durant encore une décennie, je vous le souhaite. Ensemble, nous ferons force de cohésion, d'unité et surtout de persévérance. Nos projets feront rayonner notre promotion, ainsi que le médecin général inspecteur Gaspard-Léonard Scrive, notre parrain, mais ils permettront avant toute chose de resserrer les liens qui nous lient, pour que nous devenions à terme une famille soudée.

À l'avenir, tel que Scrive, sachons faire preuve de curiosité d'esprit, avec laquelle il a pu répandre l'usage du chloroforme lors des interventions chirurgicales, de courage, pour lequel il est venu à être décoré par l'ensemble des belligérants du conflit de Crimée et enfin de l'abnégation qui l'a conduit à se consacrer corps et âme à la vocation que l'on partage avec lui: celle de faire passer la vie des soldats de France avant les nôtres. Et qui sait, un jour peut-être nous serons à notre tour la figure d'inspiration d'une jeune promotion.

Auparavant, je compte sur vous afin de bien s'instruire pour mieux servir, puisque « *le guerrier qui cultive son esprit polit ses armes* » selon Stanislas de Boufflers. Alors si l'envie de pratiquer la médecine militaire vient à s'étouffer d'ici à ce que l'on soit projeté sur les théâtres d'opérations, rappelez-vous qu'il s'agit là de la plus noble des vocations que d'exercer l'art médical sous le stress intense des combats. Une citation d'Hélie Denoix de Saint-Marc, officier d'armée française, coïncide parfaitement avec la situation: « *De toutes les vertus, la plus importante [...] me paraît être le courage, les courages, et surtout celui dont on ne parle pas et qui consiste à être fidèle à ses rêves de jeunesse* ».

En guise de conclusion, je tiens à remercier chaleureusement notre École. Le cadre et la rigueur qui nous sont apportés par l'instruction nous ont conduits à notre première réussite. De par mon discours, j'aurais aimé par ailleurs gratifier la présence de nos familles, de nos proches, sans qui il me paraît évident que notre succès n'aurait jamais pu avoir lieu. Nous avons pu également être inspirés par nos aînés qui nous ont soutenus depuis le début de notre odyssée, et qui continueront à le faire, j'en suis sûr, comme nous le ferons avec nos cadets.

Entreprenons sans crainte, et nous réussirons. Sur ces derniers mots je vous remercie pour votre écoute, et vous souhaite une belle fin de soirée.

AM Enguerrand Chacon
Président de la promotion Scrive

Héraldique de l'insigne de la promotion 2021 « Médecin général inspecteur Gaspard-Léonard Scrive »

Bouclier parti d'azur et d'amarante au dextre en forme de porte mauresque chargé d'un orle d'or ; timbré au canton dextre du chef d'une muraille et au canton senestre du chef d'un aigle impérial ; chargé à dextre d'un demi flacon surmontant un voile d'anesthésie, chargé à senestre à du nom "SCRIVE" en lettre capitale d'or posée en pal surmontant le galon de médecin général inspecteur surmontant une fleur de lys d'argent. Le tout brochée en pointe d'une épée à la poignée d'or chargé d'une médaille d'officier de la Légion d'honneur et accolé à dextre en chef d'un fanion de gueule et enlacée d'une bisse d'or. Au canton dextre de la pointe un rameau chêne. Au canton senestre de la pointe une lame de scalpel chargé en orle de la devise « *compassion nécessité prudence* ».

(Service historique de la Défense)

L'insigne comporte les éléments symboliques suivants :

- Un fond partagé entre l'amarante, couleur de la tradition du Service de santé et des médecins militaires, et le bleu, couleur associée à l'Empire.
- La muraille rappelle le siège de Sébastopol, symbole de la guerre de Crimée, où notre parrain a servi en tant que médecin-chef du corps expéditionnaire français.
- L'aigle impérial marque l'appartenance au Second Empire, sous lequel notre parrain a mené ses expéditions.
- Le fanion nous rappelle la bataille d'Inkerman en Crimée, signalant la position de ralliement des blessés où les chirurgiens militaires français prenaient en charge l'ensemble des blessés et ce qu'importe leur nationalité.
- L'épée d'officier enroulée par la couleur d'Esculape représente l'appartenance de notre promotion à notre chère École.
- Le flacon ainsi que le voile blanc rappellent l'implication du parrain pour répondre l'usage du chloroforme lors d'interventions chirurgicales.
- Le rameau de chêne incarne le symbole de la force, de la liberté et de l'honneur. Le chêne représente aussi la sagesse et la résistance.
- La croix d'officier de la Légion d'honneur.
- Le lys blanc sur fond amarante reprend les armoiries de la ville de Lille, marquante dans la vie de notre parrain, tant par les études que par l'hôpital éponyme.
- Les mots « *compassion, nécessité, prudence* » sont dictés par notre parrain comme principes d'usage du chloroforme, ces derniers sont posés sur une lame de scalpel remémorant le statut de chirurgien.



Le chant de la promotion « Médecin général inspecteur Scrive »

Appel

Hommage à l'amarante étoilée.
Célébrons le souvenir d'une si noble vie.

1. Chirurgien militaire, bientôt diplômé
Pour la gloire de l'Empire vous vous illustrez
Quittant l'hôpital de Lille, courageux et sans faille
Ralliant la ville de Lyon contre le choléra
En toutes circonstances votre grandeur naîtra
Au sein des ambulances, à l'hôpital de Douera

Refrain

Que votre nom vive, que votre nom vive
Vous général Scrive
Des déserts d'Algérie aux froids hivers de Crimée
Que votre exemple rassemble notre promotion
Vous officier médecin
Qui avec passion, jusqu'à la fin
Servîtes votre nation



2. Promu général, en Crimée vous êtes envoyé
Lors de cette violente guerre vous vous démarquez,
De Sébastopol à l'Alma, au soin des soldats
Seront gravés à jamais vos illustres exploits
Reconnu pour votre valeur vous vous distinguez,
Par les cinq belligérants vous êtes décoré.
3. Familier des horreurs, des douleurs de la guerre
Des souffrances déchirantes que rien ne semble taire
Sur les champs de bataille, as de la chirurgie
Vous soulagez les âmes, pionnier de l'anesthésie
Pour vos prouesses de médecine militaire
Nous vous porterons en chœur héros de votre terre.
4. Quittant la Mer Noire, épuisé par la maladie
Jusqu'à la fin vous repartez servir l'Empire
Rapatrié parmi les vôtres au Val-de-Grâce
Vous y rendez l'âme tout en laissant votre trace
A l'aigle scintillant vous remettez votre vie
Emporté à l'Empyrée par votre vieille ennemie.

Epilogue

Hommage à l'amarante étoilée
Nous gardons le souvenir d'une si noble vie
Adoubez par votre nom
L'hôpital et notre promotion

Fanions des promotions en 1





Rondy Express



J'ai le plaisir de vous rendre compte que le projet de promotion « Rondy Express » s'est déroulé avec succès le samedi 9 avril 2022.

Cet évènement a accueilli 27 étudiants en médecine et pharmacie de Lyon Sud et de Lyon Est et une cinquantaine de participants santards. Au total, 10 équipes ont été formées, avec un premier départ à 9h15, comme prévu, place du 11 Novembre 1918, à Bron, et un dernier départ à 13h45.

Toutes les équipes ont pu réaliser les activités de brancardage assurées par des aspirants médecins de la cellule secourisme et le cross training imaginé par le sergent-chef Hilaric du bureau des sports. Suite à une course dans la ville, les équipes ont pu éprouver par le biais d'un questionnaire leurs connaissances sur notre parrain de promotion, puis ont écouté le récit du massacre de Montluc à l'emplacement du monument aux Morts près de l'école.

Le sprint final mettant à l'épreuve leurs capacités cardio-pulmonaires, les participants ont pu se rafraîchir à l'arrivée et, après un contrôle d'identité, ont découvert le foyer et le musée, guidés par les membres de Santards Navalais et Traditions. Leur sortie s'est faite par la rotonde après un passage devant le stand de présentation du parcours collatéral, qui a eu l'intérêt d'en convaincre un certain nombre.

Le soutien médical a été assuré sans accroc par la 78^e antenne médicale des armées ainsi que par l'ordre de Malte. La sécurité a été assurée par la police municipale qui a effectué des patrouilles.

L'aspect positif a été, entre autres, la participation sans faille de nombreux élèves de la promotion Rondy, tant dans l'organisation en amont que le jour J pour le jalonnement. Le soutien sanitaire a été brillamment assuré, et les activités ont toutes été bien encadrées et appréciées par l'immense majorité des participants.

Toutes les équipes ont pu finir la course et il n'y a eu aucune blessure significative reportée. Malgré la météo fluctuante, tous les participants tant civils que santards m'ont dit avoir beaucoup apprécié cette journée. Ce type d'évènement étant fortement apprécié il conviendrait de le pérenniser.



Je tiens à remercier la SEVG pour avoir soutenu grandement ce projet, qui n'aurait pas pu avoir lieu sans son aide. Cette journée a réellement permis de renforcer les liens nous unissant.

AM Maurine Payen
Promotion Rondy



Le Dernier Soignant Debout



Le 15 janvier 2022 avait lieu sur le site des Écoles militaires de santé de Lyon Bron la 2^e édition de la course « *Le Dernier Soignant Debout* ».



Cette course qui consiste en le maximum de répétition d'un « tour de Boîte » sur le rythme imposé d'un tour (2,5 km) toutes les vingt minutes rassemblait cette année 70 coureurs parmi les élèves infirmiers, élèves médecins, cadres de l'école et internes des hôpitaux des armées.

C'est donc une course d'ultra-endurance qui avait pris place au sein des écoles et qui a rassemblé

les coureurs mais aussi le public venu nombreux encourager ceux qui ont vu la tombée du jour.

En effet l'assistance extérieure n'était autorisée qu'à partir de la 6^e heure, coïncidant ainsi avec la tombée de la nuit, heure où les jambes commencent à peser, le moral commence à être sollicité et la frontale doit s'allumer.

Ce sont au total 1621 tours de Boîte effectués pour un équivalent de 4052,5 km parcourus.

L'histoire est belle car ce sont deux gagnants qui se partagent la première marche, l'aspirant médecin Gauthier et l'aspirant médecin François, à égalité au bout de 17 heures de course et 127,5 km parcourus.

Au-delà de la performance sportive cette course fut l'occasion d'un échange privilégié entre nous, nos camarades infirmiers et certains internes des hôpitaux.



Nous remercions la SEVG pour nous avoir aidés à organiser cet évènement qui malheureusement ne connaîtra pas de 3^e édition.

AM Léo Deleplanque



Trail Morgan

Le 15 mai, à Sainte-Croix-en-Jarez, se déroulait la 7^e édition du Trail Morgan

Ce trail organisé en l'hommage de Morgan Estebe rassemblait 250 personnes sur deux formats, 10 ou 20 km. Ce fut l'occasion de se retrouver autour de valeurs fortes comme le dépassement de soi et la mémoire de ses anciens. De plus cet évènement étant ouvert aux civils il a participé au rayonnement de l'école dans la région.

L'histoire de ce trail est assez particulière car elle honore la mémoire de Morgan, un élève qui nous a quittés le 9 mai 2015, sa promotion décide alors d'organiser un trail en sa mémoire et cette course s'inscrit depuis dans les traditions de l'école. Que l'on soit coureur amateur ou éclairé lorsque l'on est sur le départ à Sainte-Croix-en-Jarez on a une seule phrase en tête, « *le temps est une force pas un canapé* ».



Les élèves organisateurs tiennent à remercier chaleureusement la SEVG qui nous a aidés dans cette organisation.

AM Léo Deleplanque



Santards Navalais et Traditions



Cette association a la charge du maintien des traditions des différentes Écoles de santé militaire, des élèves praticiens et du Service de santé des armées (SSA) en général.

Quelles sont ces traditions ?

On peut distinguer :

- Des **traditions militaires**, proches des autres unités, que nos Anciens définissaient simplement comme « *le culte de ceux qui nous ont précédés dans la carrière.* »

Le SSA constitue un corps dont « très peu peuvent s'honorer d'une telle phalange de savants et de soldats ». L'inventeur de l'ambulance et des soins d'urgence, le découvreur du paludisme, le fondateur de la réanimation, les vainqueurs de la tuberculose comme de la peste ont porté les mêmes attributs d'uniforme. Dans l'histoire de la santé militaire, ils côtoient des milliers de morts pour la France, emportés par les obus de Verdun, les balles du Débarquement

ou des champs de bataille napoléoniens ; ils côtoient les milliers de victimes du devoir, tués par les épidémies qu'ils essayaient d'endiguer. Leurs efforts ont sauvé de nombreux soldats et ont apporté au monde un nombre considérable d'innovations médicales.

Cet héritage constitue un legs essentiel à notre esprit de corps et notre efficacité opérationnelle. C'est à ces morts, ces innovations, ces sacrifices que devait songer Louis Hébrard, Santard volontaire en 1945 et mort au siège de La Rochelle, quand il répondait à qui s'en étonne :

« *À l'École, nous avons des Traditions.* »

- Des **traditions carabines**, patrimoine culturel riche et vivant. L'association a également la charge de le perpétuer et de l'adapter aux évolutions et aux difficultés.

L'esprit carabin pourrait se définir comme un décalage constant avec la réalité, une forme de légèreté associée à une forte dose d'humour, souvent teinté

d'absurde. Ce folklore ne doit pas être abordé avec le même sérieux et la même gravité que nos traditions militaires.

Il s'agit d'un pilier essentiel à la décompression face aux études médicales, leur part de stress et leur charge de travail ; face à la confrontation avec la souffrance, la mort, le corps malade, ses fluides et ses déchéances. Dans les écoles de santé, il s'illustre par de nombreuses bravades et diverses bizarreries, qui font souvent l'admiration des extérieurs. Cet esprit constitue également une part importante de notre identité, et permet de créer un vécu commun entre les différentes générations de soignants militaires autour d'un fait multiséculaire. Cet aspect des traditions est bien défini par la « Fête des bleus (1913) » :

« Les traditions d'École sont précieuses. Nous ne saurions trop encourager leur respect et leur continuation en un temps où se dessine une trop nette tendance à les laisser tomber dans l'oubli. Elles rompent la monotonie des journées d'étude, resserrent les liens d'amitié et de camaraderie, qui doivent être sacrés chez une jeunesse à la fois intellectuelle et militaire. Elles peuplent enfin la mémoire de jolis souvenirs et aident plus tard à cette idéalisation des temps passés à l'École, que les vieux médecins-majors portent toujours au fond du cœur, et dont ils ne parlent qu'avec des mots attendris. »

Pour cela, l'association s'illustre dans plusieurs actions concrètes

- Elle tient un véritable musée, la salle de traditions de l'École de santé des armées, dont la richesse et la qualité des pièces historiques surprennent souvent les visiteurs extérieurs.
- De même, elle dispose d'une riche documentation pour « tenir » au mieux l'histoire du SSA, et entretient le patrimoine laissé à sa disposition.
- Elle propose chaque année le parrain de promotion des jeunes élèves, qui leur sert de guide et d'ancrage à l'institution.
- Elle entretient le lien intergénérationnel entre élèves, personnels d'active et grands Anciens, en relation avec des associations comme la SEVG ou l'ASNOM.
- Par sa position, elle est apte à fournir des conseils sur les traditions et l'uniformologie, et à fournir les élèves en éléments d'uniforme.

Bien sûr, l'association, dans le respect des lois en vigueur, se tient à l'écart de toute pratique dégradante. Il s'agit de mettre en avant notre fierté appartenance, notre esprit commun ; non d'asseoir la domination d'une catégorie de personnes sur une autre.

AM Lucas Foglierini

Course de l'E.D.H.E.C.

La 54^e édition de la course-croisière EDHEC se tenait cette année au port d'Arzon sur la côte Atlantique. Aux côtés des 3000 participants grâce à l'association l'équipage de l'École de santé des armées, 35 Santards ont participé au Trophée Mer, Terre et Sable de cette édition.

Plus grand évènement étudiant sportif d'Europe depuis 1968, la course-croisière EDHEC (CCE), rassemble chaque année de nombreux étudiants des quatre coins de la France. Un rendez-vous traditionnel pour l'ESA, qui ne manque jamais cette occasion. Cette année encore, les Santards se sont surpassés et ont obtenu un beau classement général grâce à leurs différentes performances.

Cette compétition, qui se déroulait du 1^{er} au 10 avril, a rassemblé des écoles et des universités de toute la France mais aussi certaines de l'étranger. Ce mélange a notamment permis de nombreux échanges avec des élèves de nombreuses facultés de médecine, de l'École de Saint-Cyr, Navale, l'X... Au rendez-vous de



ces 10 jours de compétition : challenges sportifs, voile et soirées étudiantes, le tout dans un esprit de bonne camaraderie.

Trophée Sable

Le Trophée Sable réunissait plusieurs compétitions : beach-rugby, beach-volley, un trail de 3 km suivi de

2 km de course d'orientation et enfin un beach soccer. Une tente était mise à disposition pour présenter l'École de santé et le métier de médecin militaire.

Trophée Terre

Pour sa participation au Trophée Terre, l'ESA a constitué 5 équipes, toutes en catégorie expert. Quatre de ces équipes ont atteint la finale. Celle-ci se déroulait sur l'île aux Moines sur un parcours de 15 km combinant trail et course d'orientation. Après une belle performance, les Santards se classent 1^{re} dans la catégorie féminine, 3^e dans la catégorie mixte et enfin 1^{er} et 3^e dans la catégorie masculine. Ils

espèrent maintenir leurs places ou monter encore plus haut sur les podiums l'année prochaine.

Trophée Mer

Habitué à participer au Trophée Mer de la CCE, l'équipage de l'ESA avait loué cette année un voilier de 33 pieds. Pour la plus grande régata étudiante d'Europe, l'école était donc représentée dans la classe Habitable. Après 7 jours de compétition et une météo parfois capricieuse, l'ESA se classe 6^e dans sa catégorie.

AM Coline TAVERNIER



Ça Va Marcher

L'association **Ça va marcher** était composée pour l'année 2021-2022 de huit élèves de la promotion médecin colonel Jean-Louis Rondy.

Nous avons, cette année, soutenu l'association **Maladie en chute libre** qui propose à des personnes atteintes de cancer ou en rémission de réaliser des sauts en parachute. L'objectif fixé était de passer de 20 sauts réalisés l'an passé à 40 sauts cette année, soit 20 sauts financés par **Ça va marcher**. Cet objectif a été largement atteint puisque nous avons pu en financer une trentaine.

Afin de récolter les fonds nécessaires, plusieurs actions ont été menées tout au long de l'année.

Au programme :

- vente de viennoiseries pour les petits-déjeuners de concours et du dimanche ;
- vente de croque-monsieur, burgers et frites au cours des événements « *Vite ma bière* » organisés par le foyer ;
- vente de crêpes ;
- réalisation du cocktail de la fête des élèves.

Nous avons pu participer le 22 octobre dernier à la journée anniversaire des 5 ans de l'association **Maladie en chute libre**, qui nous a permis de clôturer cette riche année avec eux et de voir le fruit de notre travail en discutant avec les participants et en voyant leur sourire radieux.

Merci à la SEVG de nous avoir aidés financièrement dans la réalisation de notre projet.

AM Margaux Perche



Santards du soleil



Durant l'été 2022, trois équipes de quatre élèves de 2^e et 3^e années, membres de l'association Santards du Soleil, se sont relayées afin d'apporter leur aide au centre médical de Bala, au Sénégal. Géré principalement par l'association Kaïcedrat, dont le président est le médecin général Francis Klotz, ce centre médical est un établissement de santé indispensable dans cette région isolée du pays, où les structures sont rares, la précarité importante et les habitants isolés. Ce dispensaire accueille un nombre très important de malades chaque jour, et les patients font souvent plusieurs heures de route pour venir s'y faire soigner. Le centre est pourvu de deux cabinets de consultations médicales, d'une maternité, d'une salle de soins, de trois salles d'hospitalisations dont une, réservée aux enfants, d'une pharmacie, d'un laboratoire, d'un appareil de radiologie. Il y a également des consultations d'ophtalmologie une fois par semaine, ainsi qu'un cabinet dentaire équipé

mais actuellement inutilisé en raison d'un manque de praticien. On trouve aussi de nombreuses cases qui servent à loger les soignants du centre. Globalement, recruter des soignants n'est pas une chose aisée, la plupart de ceux exerçant au sein du centre sont originaires d'autres régions, et acceptent de s'éloigner de leur famille pour venir en aide à ces populations isolées malgré des conditions de vie parfois difficiles (isolement, météo et routes impraticables...).

Les équipes mobiles du centre sont une composante essentielle puisqu'elles se déplacent au plus près des populations dans les villages les plus isolés du pays. Elles couvrent, au total, pas moins de 35 villages, dont les plus éloignés sont à plus de trois heures de route en saison humide, parfois sans eau courante, ni électricité, ni réseau de communication.

L'association SDS soutient depuis maintenant cinq ans l'association Kaïcedrat, et ce partenariat est un projet tenant particulièrement à cœur des élèves qui œuvrent tout au long de l'année pour récolter des fonds et organiser les missions d'été. Les frais liés au voyage sont à charge personnelle des élèves, mais l'argent récolté sert notamment à acheter du matériel médical de première nécessité, ainsi qu'à d'autres projets telle que l'a été cette année la construction de latrines.

De plus, les Éléments français au Sénégal ont apporté une aide financière et un soutien moral et matériel à SDS afin de permettre la construction des latrines dans certains villages.

AM Caroline Delmas



I. Accueil du président

Le MGI (2^eS) Wey, président de la SEVG accueille et remercie les participants pour cette assemblée générale statutaire mais qui exceptionnellement et compte tenu des aspects conjoncturels de fonctionnement du bureau, tiendra aussi lieu de conseil d'administration.

Il précise ces aspects, que reprend le rapport moral :

- Pour raisons de santé, et des contraintes personnelles majeures, manquent les deux vice-présidents, la MGI, F. Eulry et le PGI Y. Lemontey.
- Les départs proches l'un de l'autre du secrétaire et du trésorier, et de nombreuses difficultés organisationnelles, ont eu un impact inéluctable sur le fonctionnement courant, notamment celui de n'avoir, pas pu organiser les élections du conseil d'administration dans les temps normalement impartis.
- Néanmoins, le bureau a assuré la continuité garantissant les missions et activités de soutien dévolues à l'association, la préparation et la mise en œuvre de la vente, les aides financières sollicitées.
- La localisation du bureau de la SEVG au sein de l'École moyennant une redevance domaniale d'occupation augmentée unilatéralement en dépit de toutes considérations, qui aboutit à ce que l'association, et les cotisations serviront, en grande partie, à "abreuver" les caisses de l'État au détriment de l'objet social fondamental.

Le président demande donc que la présente assemblée prenne position sur les résolutions proposées afin de continuer à assurer sa mission, d'autant que de nouvelles perspectives apparaissent.

Le président tient à remercier tout spécialement l'École et son directeur pour l'aide et le soutien apporté et remercier aussi les 8 élèves de l'ESA, en charge d'activités à visée humanitaires et de cohésion au sein de l'École, venus spécialement participer pour remercier la SEVG de l'aide apportée, et expliquer en quoi consistent ces activités.

Le président rend hommage à cette participation directe qui justifie, ô combien, l'action de solidarité de la SEVG, sur ces générations montantes pour et vers lesquelles l'association prend pleinement sa raison d'être.

Il remercie aussi les deux administrateurs, l'aspirant médecin Perea, et le médecin des armées Quere de leur engagement au sein de l'institution.

II. Rapport moral du secrétaire général

Le présent rapport sur notre association portant sur le cycle 2021/2022 n'est pas une page de satisfaction, tant certains événements ont pesé sur le fonctionnement interne de l'institution et pointent l'avenir de façon interrogative en 2022.

Certes, l'association a pu assurer une réponse positive à toutes les demandes de soutien dont l'essentiel concerne les activités de cohésion et activités mémorielles des élèves, démontrant ainsi le dynamisme et l'esprit de corps qui se forge au sein des promotions, esprit de corps qui hélas ne se prolonge pas suffisamment après la sortie de Bron.

Ces actions restent soutenues, grâce en particulier aux résultats financiers de la vente 2021, laquelle, fut un succès particulièrement remarquable.

La vente d'entraide aura en effet dégagé un bénéfice de 8900 € au profit de l'association, chiffre record, un résultat que l'on doit principalement à une excellente préparation, dont on sait qu'elle est un défi difficile pour la présidente du comité d'entraide et son équipe de bénévoles, pour obtenir les soutiens nécessaires, mais aussi associer des partenaires commerciaux, faire une chasse aux lots pour la tombola, faire connaître l'événement.

Un autre facteur, aura été, après une année blanche pour cause d'épidémie, de changer la date et d'opter pour le dernier trimestre de l'année, une démarche très positive au niveau de la fréquentation.

Mais ce succès doit aussi au soutien indéfectible de l'École et ses services, qui mettent un point d'honneur à aider l'association si étroitement liée historiquement.

Merci à l'académie du Val-de-Grâce et en particulier à son directeur très attentif à notre mission.

Au niveau des éléments positifs de 2021, nous noterons également :

- Une bonne reprise des avoirs financiers en 2021, couvrant le déficit d'exploitation pour 2021, mais hélas largement rattrapés aujourd'hui par les conséquences sur les marchés boursiers occidentaux ;
- Une recherche d'optimisation des placements, par une souscription d'essai de 50 000 € sur de nouveaux produits financiers proposés par notre gestionnaire la Financière d'UZES, produits garantissant en cas de crise le maintien du capital initialement placé ;
- Une recherche également d'un meilleur emploi du legs Cantoni avec une révision des conditions d'emploi par voie judiciaire, en cours d'examen ;
- Une relative stabilité des cotisations, mais le sursaut souhaité au budget n'aura pas été au rendez-vous, et chute très nettement en 2022 ;
- L'excellence de la revue, qui en 2022, pour répondre aux souhaits des élèves des écoles, a pu leur être diffusée par voie numérique, lorsque le siège disposait des adresses électroniques personnelles. Cette diffusion aura permis une économie significative, mais pourrait encore se développer.
- La retraite prochaine de notre prestataire de réalisation est à prendre en compte pour assurer la continuité.

En parallèle de ces résultats honorables, voire excellents pour certains, l'an passé, le constat est désormais établi d'un quasi-échec sur les adhésions des paramédicaux, votées par l'assemblée générale de 2020.

La diffusion de l'information par les canaux traditionnels du service n'a pas été relayée, n'a pas semblé être identifiée au sein du service comme facteur de cohésion et de solidarité de groupe.

L'idéal eut été de faire connaître cette ouverture par les réseaux sociaux, mais force est de reconnaître à cet effet la nécessité d'intégrer au sein du bureau, ou du conseil d'administration, les capacités humaines et les

disponibilités pour savoir et pouvoir s'investir sur ces médias.

Mais la SEVG a dû faire face principalement sur l'année 2022 à divers événements sur les conditions du fonctionnement interne affectant d'évidence les perspectives, et qui auraient pu tout simplement compromettre la bonne exécution de la mission, sans l'investissement personnel et tenace des membres du bureau, en particulier du président.

Le départ du secrétaire, fin février, a permis de découvrir la complexité et l'amateurisme ou l'inconséquence du personnage, dont les modes opératoires tortueux dans l'exécution de ses tâches, qu'il exerçait seul durant plusieurs mois en télétravail, avec une image de bonne volonté, répondant pourtant correctement aux demandes qui lui étaient faites par le bureau.

Ainsi à titre d'exemple, il avait multiplié les fichiers d'adhérents par type d'interrogation, mais sans mises à jour les uns au regard des autres (fichiers cotisations, fichiers décès, fichiers diffusion de la revue, fichiers mailing vers les adhérents...). Le recollement reste à faire, ce qui représente un lourd investissement de temps.

Obsession sécuritaire, amusements à travers la création de procédures informatiques dans des nombreux moments de sous-emploi lors du télétravail obligatoire, ou encore incompétence malgré son CV, il serait vain de chercher une explication maintenant qu'il est parti ; au demeurant en déclarant son manque d'enthousiasme pour les fonctions qui lui étaient confiées et sur lesquelles il avait pourtant manifesté son intérêt à l'embauche.

Madame Trioreau, personnel civil de l'École, en fonction à la direction de la formation, a accepté de reprendre bénévolement la fonction de secrétariat dès son admission à la retraite au 4^e trimestre 2022, en qualité de membre associée de la SEVG.

Dès le début mars, M^{me} Trioreau s'était d'ailleurs mise à disposition en fonction de ses disponibilités, pour explorer plus à fond le contenu des dossiers en cours, apporter son concours aux affaires courantes, assurer le courrier.

En juin 2022, le commissaire en chef de 2^e classe Lempereur, muté à Bordeaux donnait sa démission.

Son remplacement a été proposé à M^{me} Morel-Picart, dont le père, le commandant Fernand Morel, fut chef de cabinet et des services administratifs de l'École du Val-de-Grâce. Sa candidature a été cooptée par le conseil d'administration du 19 mai.

Cependant du fait de son éloignement géographique qui perdure, et en raison d'un contexte conjoncturel pesant sur les finances de l'association, nécessitant dès à présent un suivi rapproché des comptes, il est décidé de confier par cooptation jusqu'aux prochaines élections les fonctions de trésorière à madame Mireille Jammes qui, habitant en Île-de-France, pourra suivre plus aisément la comptabilité de l'association en liaison avec M^{me} Trioreau, notre secrétaire.

Le fonctionnement ralenti de l'association sur toute la période estivale a nécessairement retardé la prise en compte de la fonction, qu'elle va donc découvrir.

La bonne marche du bureau s'est encore heurtée à des conditions matérielles altérées :

- L'écrasement par l'opérateur Orange, de l'adresse électronique historique, prétendument au titre de mesures de sécurité, faisant suite à des manipulations détectées par le serveur. Cet incident, découvert tardivement a neutralisé l'accès au contenu de la messagerie depuis février/mars ;
- Les modifications opérées sur les installations informatiques et téléphoniques de l'École par des prestataires, avaient supprimé l'accès téléphonique sur l'extérieur et rendu inopérant l'accès internet câblé ainsi que la connexion WIFI.

Enfin, le fait majeur de cette année 2022, aux conséquences financières dommageables sur le fonctionnement de l'association, aura été la revalorisation brutale de la redevance d'occupation des locaux.

Les finances publiques, qui n'avaient pas fait d'appel de fonds en 2021, ont réclamé quasi simultanément une régularisation pour 2021 avec la taxation pour 2022 au taux plein, ignorant, voire réfutant, l'avantage de réduction de 70 % consenti en 2013, et ajoutant dans le panier la redevance pour l'année 2022/2023 légèrement augmentée.

C'est ainsi une somme de 24 000 € pour les trois échéances, imputée sur la trésorerie de 2022 qui est prélevée de nos disponibilités obligeant à des retraits sur le portefeuille dans une conjoncture défavorable à la vente de titres.

Le recours amiable exercé avec, à l'appui, toutes les justifications de la mission de son utilité au sein du Service de santé des armées, comme facteur de cohésion et de l'intérêt social, a été balayé par le simple mel d'un agent administratif, opposant une fin de non-recevoir argumentée sur une interprétation restrictive de l'utilité publique pour des avantages fiscaux, issue de débats parlementaires.

Il reste à savoir, derrière cette position prise par l'administration, si une autre intervention contentieuse ou "politique" aurait quelques chances. On peut hélas en douter.

Si l'on veut bien considérer qu'une relève indispensable des membres du bureau à beaucoup de mal à poindre à l'horizon actuel, ces conditions matérielles d'implantation du siège de la SEVG, ajoutées aux difficultés et lourdeurs administratives accumulées au fil des années, sont très interrogatives sur les capacités fonctionnelles perspectives de la SEVG, laquelle comme toutes les associations de groupes socioprofessionnels et d'anciens, notamment les associations militaires, ont beaucoup de mal à maintenir dans le temps le nombre d'adhérents nécessaire à leur justification sociale.

III. Rapport financier

- **Compte et bilan 2021 - Projet de budget 2022** •

Tableaux du bilan financier page suivante

- **Commentaires sur les comptes** •

Le **compte de résultats** accuse un déficit de 12 677 € qui s'explique par :

- En **recettes** - une relative stabilité du montant des cotisations au regard de l'objectif initial et l'absence de dons.

BILAN 2021

ACTIF			PASSIF		
DISPONIBILITÉS	2020	2021		2020	2021
Valeurs mobilières	669 975	695 161	Capitaux propres	843 076	864 642
Legs Cantoni (V. Mob.)	164 676	164 743	Résultats exercice	5 703	4 938
Liquidités	8 722	4 738	Dette	-	-
TOTAL	837 373	864 642	TOTAL (4+5)	837 373	864 642

COMPTE DE RÉSULTATS 2021 ET BUDGET 2022

PRODUITS	2021	Prévisionnel 2022	CHARGES	2021	Prévisionnel 2022
Cotisations, dons	21 770	21 030	Salaires et charges sociales	22879	8300
Virements retraités capital	28 584	30 670	Frais administratifs	4901	2000
			Revue	4220	6000
			Impôts et taxes	416	24200
			Vie associative et fonctionnement	3150	2000
			Œuvres sociales	20020	10500
			Assurances	1445	700
TOTAL	44 354	53 700	TOTAL	51 031	53 700
			Déficit	12 677	

- En **dépenses** - le paiement en fin de gestion de demandes d'aides venues des associations et groupes d'activités des élèves, parvenues groupées.

Au **bilan 2021**, l'augmentation des actifs est certes modeste (+ 3,2 %) mais couvre le déficit d'exploitation.

Le **budget 2022**, tient compte des charges nouvelles (AOT) survenues en cours de gestion, mais aussi des économies réalisées :

- D'une part sur les rémunérations et charges sociales, après le départ de M. Maxime Israël, et l'on salue ici le maintien en bénévolat de M^{me} Trioreau ;
- D'autre part, sur un tirage plus limité de la revue, dont l'envoi bénéficie du tarif aménagé de la Poste et un envoi par voie numérique aux élèves dont le siège a les adresses électroniques.

Enfin, d'un montant faible, des frais administratifs et frais de gestion, reflétant le fonctionnement "distendu" du bureau, et des activités internes de l'association, peu sollicitée sur ce chapitre en 2022.

IV. Résolutions prises par l'assemblée générale

Résolution 1

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de résultats 2021, le bilan 2021 et le projet de budget 2022.

Résolution 2

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le maintien des taux de cotisations : l'étude du prélèvement automatique sera envisagée.

Résolution 3

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le principe de cooptation de madame Mireille Jammes pour assurer dès à présent la reprise des éléments de trésorerie de l'association jusqu'au prochain conseil d'administration, en raison de la nécessité urgente d'établir un suivi rapproché des flux financiers et de leur traduction comptable.

Résolution 4

En l'absence de toute intention contraire, ou de retrait de renouvellement, manifestée par les administrateurs parvenus en fin de mandat, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la reconduction pour un an des mandats actuels des membres du conseil d'administration, et la composition du bureau, afin de garantir la continuité du bon fonctionnement de l'association et la mise en œuvre en 2023, de nouvelles élections.

V. La parole est aux élèves

Le président donne la parole aux huit élèves de l'ESA présents, tous en charge d'activités de cohésion au

sein de l'École, activités sponsorisées par la SEVG de faire connaître leur projet.

- Association “**Ça va marcher**” : Soutien un ancien capitaine organisant des courses en mer pour des blessés militaires ; c’est une opération de 30 jours demandant un gros investissement d’organisation et de logistique. Cette association organise aussi chaque année la, très appréciée, “journée des anciens”.
- Association “**Santards du soleil**” : Développe chaque année un projet humanitaire sur un pays du continent africain. Cette année une équipe médicale partira au Togo, dans les villages atteints par le péril fécal, pour mettre en place des latrines et pour soutenir un dispensaire. Un concert est par ailleurs organisé prochainement pour aider au financement de l’opération.
- Association du “**Foyer des écoles**”. Le foyer sert des repas de restauration rapide, et se prête à l’organisation de manifestations de convivialité. Lieu de détente, de rencontres des élèves, il est un pôle indispensable de la vie communautaire des élèves vivant au sein des deux écoles. Géré en association depuis la disparition du statut des foyers militaires, il souffre d’un vieillissement de ses équipements, nécessitant plus d’entretien et des remplacements : machine à café, mobilier, ping-pong, baby-foot... Toutefois, l’entretien d’un plancher en mauvais état ne peut que relever de la responsabilité d’entretien de l’infrastructure de l’établissement.
- Association de “**l’Orchestre de l’école**”. Cette association qui emploie à temps partiel un chef d’orchestre professionnel, se produit dans des lieux de prestige (aux Invalides, au profit des blessés militaires, à l’hôtel du gouverneur Militaire de Lyon,

au Val-de-Grâce, et dans différents autres lieux). Formation classique elle a acquis une notoriété tout à l’honneur des élèves, se donnant à leur passion musicale en plus de leurs études.

L’association a besoin d’aides financières pour l’achat d’instruments, de partitions, d’une imprimante et pour assurer une compensation à la rémunération du chef d’orchestre.

Le président remercie les élèves d’être ainsi venu faire connaître leurs projets, que bien entendu la SEVG va aider à hauteur de ses capacités financières, les besoins déjà, exprimés ayant été inscrits sur le budget 2023, permettant de libérer les participations dès le début de l’année prochaine.

Cette richesse de talents et l’investissement volontaire des élèves, pour lesquels il n’est pas forcément aisé de concilier études et activités au dehors, justifient pleinement la grande utilité et le soutien que la SEVG peut apporter.

Cette expérience de présentation, ô combien enrichissante pour le bureau de l’association et pour notre assemblée mérite d’être reconduite encore plus largement, et que ces activités puissent être mieux relatées à tous les adhérents à travers la revue.

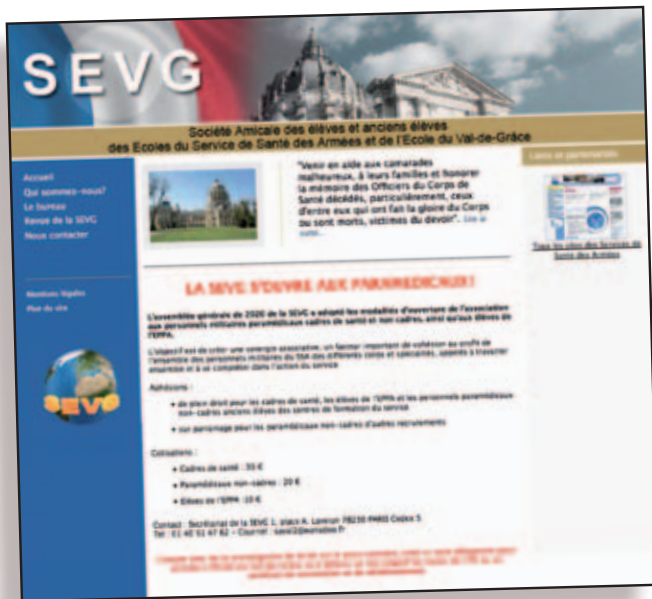
L’assemblée générale, ayant épuisé l’ordre du jour, est levée à 15h30

MGI (2^S) R. Wey
Président de la SEVG

Col. (ER) Y. Le Marchant de Trigon
Secrétaire général de la SEVG



www.sevg.org : votre portail!



Le site de la SEVG évolue. Les “liens” (Image sous **liens et partenariats**, dans la colonne de droite) vous permettent d’accéder aux informations sur le SSA (lien “*Service de santé des armées*”), sur la vie dans les Écoles (liens “*ESA de Bron*” et “*École du Val-de-Grâce*”...). Vous pouvez également accéder aux sites partenaires des associations (ASNOM, AAMSSA, GORSSA...) et directement aux portails des HIA (en cours de mise à jour) ainsi que d’organismes utiles (CNMSS, UNEO, AGPM...).

Il évoluera encore avec l’adjonction des rubriques “*Vie des sections*” et “*Contact*” permettant de dialoguer directement avec le bureau de la SEVG.

Pour améliorer votre portail nous attendons l’expression de vos attentes et vos suggestions à l’adresse mel :

sevg75005@gmail.com

Cher adhérent, si vous connaissez un camarade qui désirerait nous rejoindre dans la SEVG, voici un bulletin d’adhésion.

BULLETIN D’ADHÉSION-COTISATION

Cotisation annuelle à régler au cours du 1^{er} trimestre par **chèque** bancaire ou postal à l’ordre de la **SEVG**
(Revue incluse)

NOM : _____ PRÉNOMS : _____

Année de naissance : _____ Grade (éventuel) : _____

Membres titulaires et membres associés <input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Pharmacien <input type="checkbox"/> Vétérinaire <input type="checkbox"/> Cadre de santé <input type="checkbox"/> Commissaire ancrage santé / OCTASSA <input type="checkbox"/> Membre associé / Bienfaiteur		35 €
<input type="checkbox"/> Membres paramédicaux non cadre		20 €
Membres élèves des Écoles du SSA <input type="checkbox"/> EVDG <input type="checkbox"/> ESA <input type="checkbox"/> EPPA		10 €

Domicile : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone personnel : _____ / Portable : _____

Adresse électronique : _____

N'oubliez pas de nous signaler vos changements d’adresse, afin d’éviter tout retard dans la transmission de la revue, invitations et correspondances diverses.